

Le travail en exploitation laitière

Recueil de témoignages / solutions
travail en Midi-Pyrénées



Le travail en exploitation laitière

Recueil de témoignages / solutions travail en Midi-Pyrénées

1. Présentation de la démarche et repères

Présentation - Repères - Conseil travail Sud-Ouest - Description du CD

2. Liste des témoignages / solutions travail

3. Incidences des solutions sur l'organisation du travail

4. Description synthétique des solutions travail

5. Localisation géographique des témoignages

Contacts Utiles

EDE Lot : Carine Antheaume

EDE Ariège/Hte-Garonne : Claire Bourdineau

EDE Hautes-Pyrénées : Caroline Nollet

EDE Gers : Matthieu Abella

EDE Aveyron : Michel Weber

- mailto:CL46@arsoe-soual.com

- mailto:claire.bourdineau-tilly@agriculture31.com

- mailto:c.nollet@hautes-pyrenees.chambagri.fr

- mailto:ede32@gers.chambagri.fr

- mailto:michel.weber@aveyron.chambagri.fr

GIE Elevage Midi-Pyrénées : Claire Pagès

Institut de l'Elevage : Jocelyn Fagon

- mailto:giempngautier@club-internet.fr

- mailto:jocelyn.fagon@inst-elevage.asso.fr



Au milieu du XIIème Contrat Plan Etat-Région (période 2000 - 2006), la préoccupation du travail dans les exploitations laitières du Sud-Ouest devient très importante pour l'avenir de cette filière.

Dans un contexte de forte interrogation sur les perspectives d'évolution du revenu des exploitations laitières, le travail est identifié comme un frein majeur à l'installation des jeunes producteurs. Il constitue également l'un des points-clés au maintien des exploitations ou des ateliers laitiers au sein de structures situées dans des bassins de productions agricoles diversifiés.

Fin 2003, les professionnels régionaux, d'abord en Aquitaine (action PAQVEL), puis en Midi-Pyrénées, ont voulu orienter une partie des actions techniques des organismes de services (Chambres d'agriculture, E.D.E. et Syndicats de Contrôle Laitier) vers ce nouveau chantier, relayés par les services techniques des Entreprises Laitières du Sud-Ouest.

Ces actions ont eu pour objectif de sensibiliser les exploitants sur ce thème en faisant connaître l'existence de « solutions travail ». Puis des démarches d'accompagnement technique et financier ont été élaborées afin de construire un

projet compatible avec leurs aspirations et leurs contraintes spécifiques.

Ainsi, des expériences individuelles ou collectives et des initiatives locales ou territoriales ont déjà apporté des éléments de réponse à ce sujet difficile mais incontournable pour l'évolution positive de ce secteur économique.

42 éleveurs laitiers de Midi-Pyrénées ont accepté d'expliquer la ou les solutions mises en œuvre dans leurs exploitations afin d'améliorer leurs conditions de travail. Au total, ce sont **21 solutions** différentes qui ont été observées à travers toute la région, déclinées sous forme de témoignages.

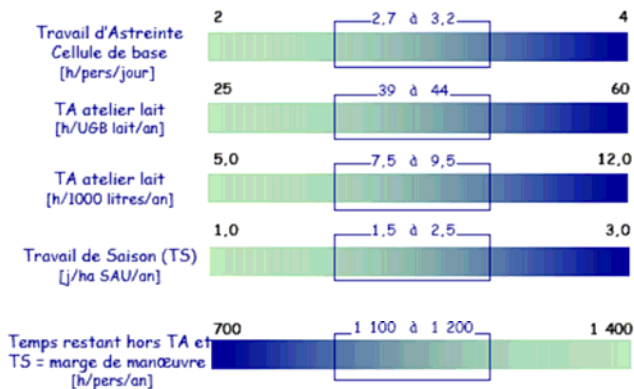
Dès à présent, ces expériences peuvent être utilisées comme support d'actions pour les acteurs du développement agricole de la région. Elles deviennent aussi un outil de formation et d'échange pour les techniciens d'élevage et les éleveurs laitiers.

Données sur le travail dans les exploitations laitières

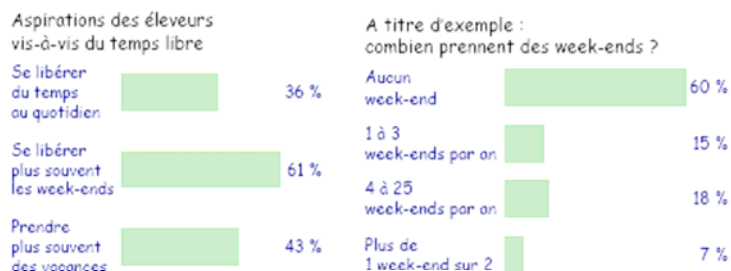
Quelques repères généraux :
formes d'organisation du travail se diversifient
 (Traitements SCEES pour ONILAIT + enquête MP 2000)

Au niveau national, on compte environ **1 UTA pour 113 000 litres de lait**. C'est 2 fois moins de lait / UTA qu'au Danemark ou en Hollande pour un revenu par UTA similaire ...
1/3 de ce travail est réalisé par des femmes.
35 % des exploitations laitières sont sous forme sociétaire : c'est plus que la moyenne.
19 % des exploitations laitières fonctionnent avec une seule UTA familiale. De plus en plus de conjoints travaillent hors milieu agricole.
 Le travail salarié représente **4 %** du travail total : moins qu'ailleurs.
 Présents dans **40 %** des exploitations, les bénévoles réalisent en moyenne **20 %** du Travail d'Astreinte (TA - peut aller jusqu'à 60 %). C'est en baisse : en 1997, le bénévolat présent dans 52 % des exploitations, pour 28 % du TA).

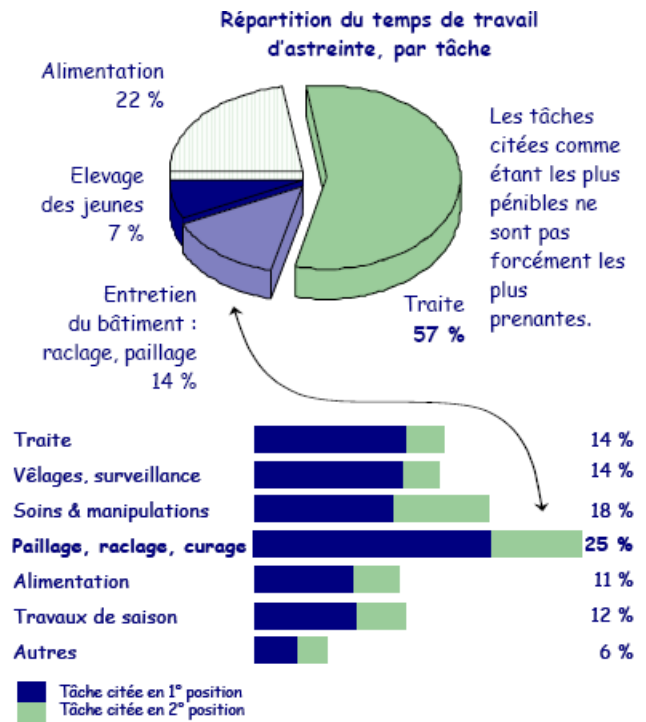
Le travail dans une exploitation laitière en quelques chiffres : des repères pour se situer
 (Bilans travail Sud-ouest /Aquitaine 2002)



Les producteurs de lait aspirent aux mêmes conditions de vie que les autres.



Améliorer les conditions de travail, c'est aussi réduire la pénibilité
 (Enquêtes des réseaux d'élevages IE/EDE)



Restructuration et accroissement de la productivité du travail sont liés.

Évolution des structures des exploitations laitières dans la zone OPTILAIT entre 1988 et 2004 :

- Agrandissement des cheptels :
 + 1 à 1.5 UGB/an
- Agrandissement des surfaces :
 + 1 à 1.5 ha/an

Ce qui équivaldrait à + 300 à 450 heures de travail d'astreinte (par an) et + 15 à 25 jours de travail de saison (par an) si rien n'était fait pour accroître la productivité du travail.

La PAC actuelle et le départ à la retraite des retraités issus du baby-boom vont accélérer le mouvement : une étude SCEES/IE prévoit que d'ici 2010, 25 % des exploitations laitières devraient disparaître : on aurait en 2010, 75000 exploitations laitières à 300 000 l de lait en moyenne (au plan national) !

Historiquement, c'est par le «bilan travail» (Méthode Institut de l'Elevage/INRA), que les techniciens des filières d'élevage ont commencé à approcher le travail des producteurs de lait ou de viande. Cet outil avait pour vocation principale de constituer les premiers repères chiffrés permettant d'évaluer le collectif de travail, la productivité du travail et les marges de progrès possibles sur la réalisation de certaines tâches directement liées à la production (Travail de Saison, Travail d'Astreinte). Cet outil est toujours utilisé dans ce sens, mais utilisé par des experts entraînés disposant déjà de nombreux repères, il permet aussi de démarrer une réflexion prospective sur l'organisation du travail dans une exploitation d'élevage.

D'autres outils ont depuis vu le jour, qui sont mieux adaptés à l'animation, dans un cadre collectif, d'une réflexion sur le travail et sur certains de ses aspects qui n'étaient pas abordés par le «bilan travail» : la pénibilité, le stress, la qualité de vie, par exemple....

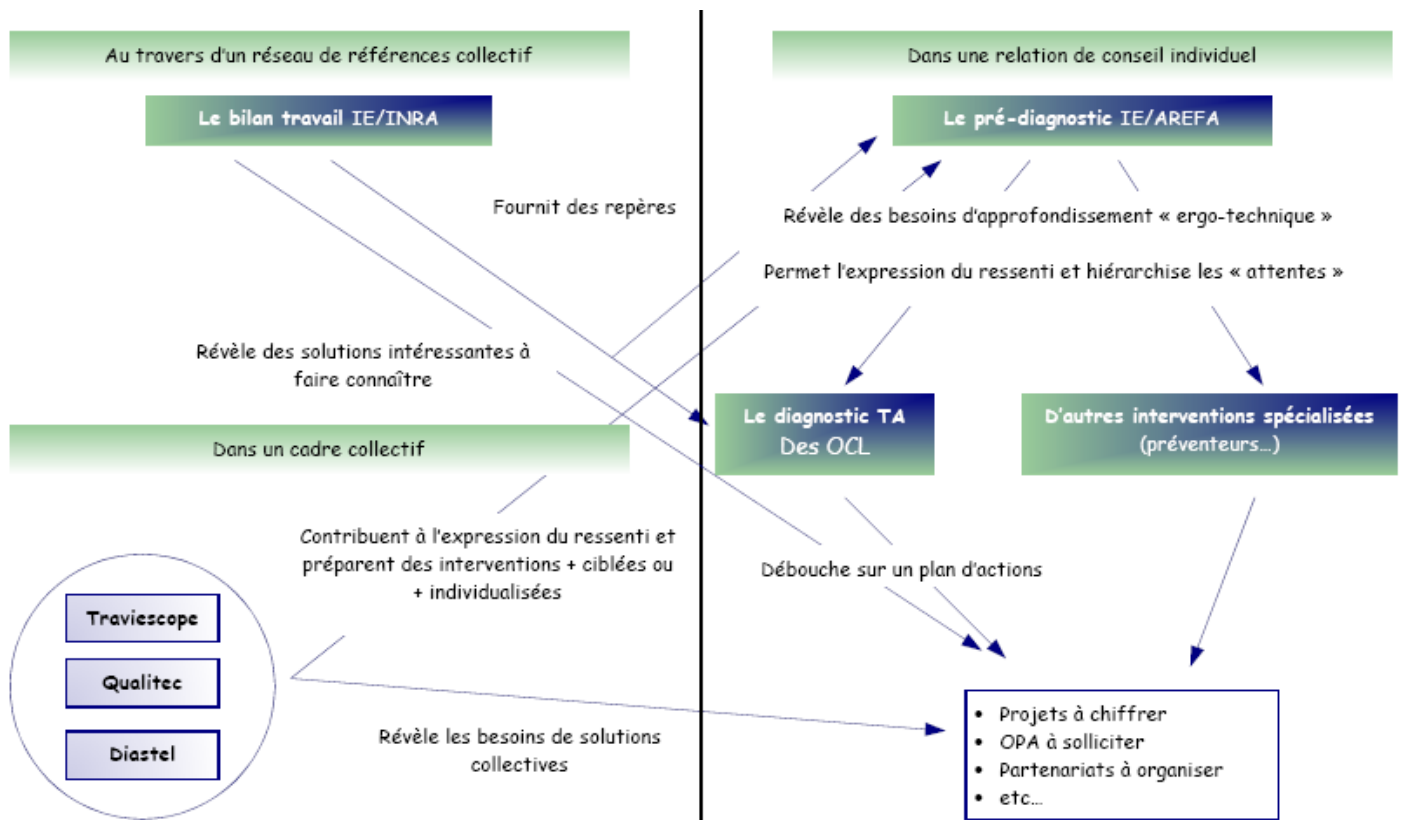
Parmi ces outils, on peut citer «Traviescope» (Trame), Qualitec (CA12), mais aussi, plus récemment, l'outil mis au point spécifiquement pour les producteurs de Lait par l'EDE et l'OCL de l'Aveyron, et qui a été baptisé «diastel».

Si on revient aux outils mis au point pour une relation de conseil individuel, en Midi-Pyrénées il nous faut citer le «pré-diagnostic» (AREFA et Institut de l'Elevage), qui a pour vocation de clarifier, avant toute investigation technique plus pointue, les attentes en matière de travail et qualité de vie des agriculteurs et leur stratégie de prise en compte de ces attentes dans le développement de leur exploitation.

Dans certaines filières, il peut être présenté aux éleveurs qui ont réalisé ces pré-diagnostic une démarche d'approfondissement, prenant en compte les techniques et équipements mis en œuvre, pour mettre au jour des marges de progrès ou proposer des adaptations des équipements ou des itinéraires techniques.

Dans la filière lait, une méthode existe qui correspond à cet objectif. Elle a été conçue avec les organismes de Contrôle Laitier. Bien sûr compte-tenu de ses destinataires, elle tourne beaucoup autour du Travail d'Astreinte : traite (y compris aspects ergonomiques), alimentation, gestion des déjections, paillage, soins aux veaux, etc...

Tous ces outils ont maintenant leur place et présentent des complémentarités qu'on pourrait résumer au travers du schéma ci-dessous.



Description et organisation de ce CD-Rom

Menu

Un premier document papier a été publié et distribué dans les départements midi-pyrénéens en 2005. Ce nouveau support informatique se veut faciliter la diffusion des témoignages recueillis. Sa conception permet de naviguer simplement entre les **4 modes de recherches** et les **42 fiches**, classées par **thèmes** et reliées les unes aux autres. Si vous disposez d'une connexion Internet, vous pouvez également contacter directement par courrier électronique les personnes ayant contribué à l'élaboration des fiches.

Organisation des solutions et des fiches témoignages :

Les **21 solutions travail** décrites et leurs déclinaisons départementales sont classées en **3 thèmes** :

1. **Déléguer - Recomposer la Main-d'œuvre**
2. **Simplifier la conduite du Troupeau - Modifier ses pratiques**
3. **S'équiper - Automatiser certaines tâches**

Chaque témoignage a fait l'objet d'une fiche descriptive numérotée de la façon suivante :
n° solution . n° du département. Exemple : *1.46* (solution 1 . département du Lot).

Rechercher l'information :

Pour accéder aux 42 fiches, **4 modes de recherche** existent :

- **Liste des solutions :**

Permet d'effectuer une recherche simple, par thème, selon le numéro de la fiche.

- **Tableau « Solution travail et incidences » :**

Permet d'identifier par thème les solutions les plus adaptées aux aspirations des éleveurs. Son analyse s'inscrit pleinement dans une démarche de conseil lors de la définition des attentes des agriculteurs.

- **Tableau de Synthèse :**

Permet d'accéder par thème à une description résumée des solutions travail avant de les lire plus en détail par la suite (lignes). Permet également de les comparer entre elles, décrites sur le même mode (colonnes).

- **Recherche Géographique :**

Permet de localiser d'un coup d'œil la provenance des témoignages

Ces 4 modes de recherches sont accessibles à partir de la page de **menu**.

Il est également possible d'y revenir lorsque vous êtes sur une fiche en cliquant sur l'un des 4 items suivants :

Liste	Solutions/Incidences	Synthèse	Carte Midi-Pyrénées
-------	----------------------	----------	---------------------

Ressources :

Ces fiches ainsi que plusieurs témoignages issus d'autres régions françaises sont consultables dans l'espace thématique « Travail en Elevage » sur le site de l'Institut de l'Elevage :

<http://www.inst-elevage.asso.fr>

Déléguer - Recomposer la main-d'œuvre

1. L'entraide à la traite :

fiche 1.12 : « L'entraide à la traite est devenue une habitude »

fiche 1.46 : « l'entraide à la traite pour pallier à l'absence de vacher »

2. Regroupement d'atelier :

fiche 2.32 : « Regroupement des ateliers laitiers de deux exploitations »

fiche 2.46 : « S'associer en GAEC partiel »

fiche 2.65 : « Regroupement de deux ateliers laitiers spécialisés »

3. Groupement d'employeurs

fiche 3.46 : « Un groupement d'employeurs départemental »

fiche 3.65 : « Un groupement d'employeurs entre 3 éleveurs »

4. Service de remplacement spécialisé (SR)

fiche 4.12 : « Le Service de Remplacement de la coopérative Jeune Montagne »

fiche 4.32 : « Le Service de Remplacement départemental spécialisé bovins lait »

fiche 4.65 : « Service de remplacement spécialisé de la laiterie Danone »

6. Externalisation du travail de saison (TS)

fiche 6.46 : « Externalisation du TS par une ETA ou une CUMA »

fiche 6.65.a : « Externalisation du TS par la Cuma du plateau de Ger »

fiche 6.65.b : « Tout le TS délégué »

7. Mise en pension des génisses

fiche 7.32 : « Pension des génisses pour limiter les investissements en bâtiment »

fiche 7.46 : « Pension et besoin en surface fourragère »

fiche 7.65 : « Pension des génisses pour limiter les investissements en bâtiment »

19. Association hors cadre familial

fiche 19.65 : « Installation d'un 4^{ème} associé dans un GAEC déjà bien organisé »

20. Externalisation du travail administratif

fiche 20.46 : « Déléguer l'enregistrement du cahier d'épandage, du plan de fumure »

Simplifier la conduite du troupeau – Modifier ses pratiques

8. Suppression d'une traite par semaine

fiche 8.12 : « Ne plus traire le dimanche soir »

fiche 8.32 : « Supprimer la traite du dimanche soir, six mois par an »

fiche 8.46 : « Suppression d'une traite le dimanche soir »

9. Monotraite annuelle

fiche 9.12 : « Passer à une traite par jour, tout au long de l'année »

10. Monotraitte saisonnière

fiche 10.12 : « La monotraitte, en fin de lactation »

fiche 10.46 : « La monotraitte saisonnière, de la mise à l'herbe à la fin de l'été »

11. Arrêt de la traite sur une période

fiche 11.12 : « Le regroupement des vêlages avec arrêt de traite en été »

fiche 11.65 : « Arrêt de la traite en automne »

13. Achat de mélange alimentaire complexe

fiche 13.46 : « Mélange complexe pour optimiser les performances laitières »

fiche 13.65 : « Utilisation d'un aliment complexe pour pallier un manque de fourrage »

17. Optimisation du pâturage

fiche 17.46 : « Organiser le pâturage pour réduire le travail de saison »

21. Recours au lait Yoghourt pour alimenter les veaux

fiche 21.46 : « Alimenter les veaux au lait yoghourt »

S'équiper – Automatiser certaines tâches

5. Dessileuse automotrice utilisée en commun

fiche 5.46.a : « La CUMA dessileuse automotrice avec chauffeur de St Cirgues »

fiche 5.46.b : « La CUMA dessileuse automotrice avec chauffeur de Peyrilles »

12. Distributeur automatique de lait pour les veaux et les génisses (DAL)

fiche 12.12 : Simplification de l'élevage des veaux grâce au DAL (Simmental)

fiche 12.32 : « Un DAL pour des veaux de race Brune des Alpes »

fiche 12.65 : « Simplification de l'élevage des veaux avec le DAL (Prim'Holstein) »

14. Alimentation du troupeau : libre service + DAC

fiche 14.32 : « Hériter d'un système « Libre service + DAC » et le conserver »

fiche 14.46 : « Alimenter en libre service + DAC – la mise en place »

fiche 14.65 : « Revenir à un système « Libre service + DAC »

15. Robot de traite

fiche 15.31 : « Un robot de traite dans une grande structure »

16. Hydrocurage des aires d'exercices

fiche 16.31 : « L'hydrocurage et aspects de mise aux normes »

fiche 16.32 : « Hydrocurage de l'aire d'exercice par effet chasse d'eau »

18 L'ergonomie dans la salle de traite

fiche 18.32 : « L'approche ergonomique pour une salle de traite plus fonctionnelle »

Solutions pour améliorer les conditions de travail en élevage laitier

Démarche de conseil : liste des solutions et leurs incidences sur le travail

Menu

Alléger le travail au quotidien

Alléger le travail de saison, mieux gérer les pointes de travail liées aux cultures

Se libérer régulièrement une soirée

Dégager des Week-Ends et des congés

Sécuriser le fonctionnement de l'exploitation, se garantir des coups durs

Assurer la pérennité de l'exploitation et sécuriser ses emplois

- Fiches -
Tab Incidences 1/2

Déléguer – Recomposer la Main-d'œuvre

1. L'entraide et les banques d'échange travail & services			+		++		1.12 - 1.46
2. Le regroupement d'ateliers	+		++	++	+++	++	2.32 - 2.46 - 2.65
3. Le Groupement d'Employeurs (GE)	+	++	+	(+)	+		3.46 - 3.65
4. Le service de remplacement Spécialisé (SR)				++ (si anticipé)	+++		4.12 - 4.32 - 4.65
6. L'externalisation du travail de saison (TS)		+++			+		6.46 - 6.65.a - 6.65.b
7. La mise en pension des génisses	++	+					7.32 - 7.46 - 7.65
19. L'association hors cadre familial	++	+	++	++	++	+++	19.65
20. Externalisation du travail administratif	Diminuer la charge mentale						20.46

Menu

Alléger le travail au quotidien

Alléger le travail de saison, mieux gérer les pointes de travail liées aux cultures

Se libérer régulièrement une soirée

Dégager des Week-Ends et des congés

Sécuriser le fonctionnement de l'exploitation, se garantir des coups durs

Assurer la pérennité de l'exploitation et sécuriser ses emplois

- Fiches -
Tab incidences 2/2

Simplifier la conduite du Troupeau – Modifier ses pratiques

8. La suppression d'une traite hebdomadaire			++				8.12 – 8.32 – 8.46
9. La Monotraite annuelle	+++	+	++++	(+)			9.12
10. La Monotraite saisonnière	+++ sur la période	+	++	(+)			10.12 – 10.46
11. Arrêt de traite sur une période et vêlages groupés	++ sur la période			++			11.12 – 11.65
13. Achat de rations prêtes à l'emploi, de mélange complexe	+	+			+		13.46 – 13.65
17. Optimiser le pâturage	++	(+)					17.46
21. Lait Yoghourt pour alimenter les veaux	++						21.46

S'équiper – Automatiser certaines tâches

5. Dessileuse automotrice utilisée en commun	+++				+		5.46.a – 5.46.b
12. Distributeur automatique de lait pour les veaux (DAL)	++						12.12 – 12.32 – 12.65
14. Le libre-service + DAC	++						14.32 – 14.46 – 14.65
15. Le robot de traite	++		(+)				15.31
16. L'hydrocurage des aires d'exercice	++		(+)				16.31 – 16.32
18. L'ergonomie dans la salle de traite	++						18.32

Solutions pour améliorer les conditions de travail en élevage laitier

Démarche de conseil : description et synthèse des solutions recueillies

Menu

Déléguer – Recomposer la Main-d'œuvre

	Le principe	Quelles conditions pour mise en œuvre ?	Les règles de mise en œuvre	Quel rapport coût/impact sur le travail ?	Points forts	Points faibles	- Fiches - Synthèse 1/3
1. Entraide à la traite	2 éleveurs voisins s'organisent pour se remplacer mutuellement à la traite.	Proximité des 2 élevages. Objectifs de travail similaires, entente, cheptels semblables.	Définir précisément les tâches de chacun. Rigueur sanitaire et alimentaire, enregistrements, instructions.	Libération d'une ou deux traites tous les 15 j pour un coût nul. Le remplacement peut s'opérer sur des périodes plus longues : week-ends, vacances.	Solution facile à mettre en œuvre.	Les animaux peuvent être perturbés. Le remplaçant a une journée plus chargée qu'à l'accoutumée.	1.46 - 1.12
2.Regroupement d'ateliers	Réunion de 2 ateliers laitiers sur 1 site par regroupement ou GAEC partiel.	Par-dessus tout, l'entente. Polyvalence, capacité à communiquer des éleveurs.	Un contrat doit régir les règles du jeu : rôle, modalités financières. Un appui juridique est nécessaire. Gestion autonome des troupeaux si simple regroupement.	Investissements à prévoir si le site d'accueil devient sous-dimensionné, mais souplesse acquise au quotidien et libération de journées, congés.	Meilleure disposition pour la mise aux normes.	Profonde mutation des habitudes (éleveurs et animaux).	2.32 - 2.46 - 2.65
3. Groupement d'employeurs (GE)	L'union de plusieurs éleveurs afin d'embaucher un salarié.	Exploitations proches avec des besoins complémentaires de main d'œuvre. Proposer un emploi stable. Patience et pédagogie.	Respect des exigences propres à la création d'un GE. Rédiger un règlement intérieur. Se référer aux conventions de travail. Assurer l'animation du GE.	Le planning du salarié illustre le temps libéré pour l'éleveur. Tout travail mérite rémunération.	Reconsidérer l'organisation à l'échelle de l'exploitation.	Difficulté pour trouver un salarié polyvalent.	3.46 - 3.65
4. Service de remplacement spécialisé (SR)	Adhérer à un SR adapté aux besoins spécifiques des producteurs de lait.	Contribution financière de partenaires. Reconnaissance du professionnalisme des vachers.	Règlement intérieur, conditions de travail des vachers, méthodes d'élevage. Gestion assidue du planning du vacher par un animateur ou par le groupe.	Un tarif à la journée, propre à chaque service afin de libérer des journées, des semaines.	Le SR implique tous les acteurs de la filière laitière.	Quelques difficultés pour trouver des salariés.	4.12 - 4.32 - 4.65
6.Externalisation du travail de saison (TS)	Solliciter une CUMA avec salarié ou une entreprise pour une partie du TS.	CUMA : Besoins en matériel complémentaires, esprit « coopératif ». Entreprise : Bonne communication	CUMA : Le salarié gère le parc matériel et assure la maintenance. Mise en place d'un système de banque de travail pour le gros matériel (ensileuse).	Coût horaire ou forfait. Matériel performant ayant un meilleur rendement à l'ha et délégation d'une partie du TS.	Maîtrise des charges de mécanisation.	La météo peut nuire à la bonne organisation des chantiers.	6.46 6.65 a - 6.65 b
7. Mise en pension des génisses	Confier à un éleveur spécialisé la phase d'élevage des génisses.	Animation du service de mise en pension par un organisme professionnel : suivi technique, aspects administratifs.	Les éleveurs « tuteurs » sont tenus d'atteindre des objectifs de croissance et sont rémunérés à la qualité de leur travail.	Un forfait à la génisse (1100 à 1300 € pour 2 ans de pension). Mais des charges en moins et une économie de 1 à 2 h par jour.	Outre la technique, l'accent est mis sur la sécurité sanitaire.	Coût élevé au retour, les génisses doivent se réadapter.	7.32 - 7.46 - 7.65
19. Association hors cadre familial	Une personne ext à la famille s'associe aux exploitant(s).	Répartition du travail concertée. Ne pas négliger le côté juridique.	Impliquer le nouvel associé, favoriser son intégration. Le former aux méthodes de travail déjà en place, le rendre polyvalent.	Un salaire de plus à dégager mais des aides existent et l'équipe est renforcée.	Il y a des candidats si l'ADASEA tient un recensement.	L'adaptation peut être longue : période d'essai nécessaire.	19.65
20.Externalisation du travail administratif	Déléguer certaines tâches administratives à un agent spécialisé.	Nécessité de la préparation avant l'intervention de l'agent. Transparence dans les pratiques.	Les éleveurs doivent évaluer leurs besoins et encadrer l'agent. Les éleveurs restent responsables des données enregistrées par l'agent.	Facturation au temps passé moins de travail administratif, qui est peu apprécié en général.	Diminution de la charge mentale.	Rester disponible pendant l'intervention de l'agent.	20.46

Solutions pour améliorer les conditions de travail en élevage laitier

Démarche de conseil : description et synthèse des solutions recueillies

Menu

Simplifier la conduite du Troupeau – Modifier ses pratiques

	Le principe	Quelles conditions pour mise en œuvre ?	Les règles de mise en œuvre	Quel rapport coût/impact sur le travail ?	Points forts	Points faibles	- Fiches - Synthèse 2/3
8. Suppression d'une traite par semaine	Ne plus traire le dimanche soir (transposable à toute autre traite).	Troupeau sain. Dès le samedi, adapter la conduite du troupeau pour que le dimanche soit vraiment libre.	Respect de certains fondamentaux. Ex : délai maximum entre 2 traites = 20 heures.	La baisse de production par vache (3 à 5 %) provoque une perte comptable. Le dimanche, fin de la journée à 11 h.	Acclimatation rapide des animaux sans réel problème sanitaire.	Surcroît de travail lundi matin.	8.12 - 8.32 - 8.46
9. Monotraite annuelle	Ne plus traire qu'une fois par jour, tout au long de l'année.	Disposer de place dans les champs et les bâtiments, d'un troupeau sain en cellules.	Révision de la ration, rigueur dans les conditions de traite et de logement. Accepter 1 baisse de production par VL	La disparition de nombreuses charges peut compenser les pertes de production. Un rythme nouveau de travail : l'astreinte traite est réduite, mais pas supprimée.	Conduite moins intensive favorable à certaines performances (reproduction).	Éleveurs isolés dans leurs choix. Risque d'augmentation du taux cellulaire.	9.12
10. Monotraite saisonnière	Ne plus traire qu'une fois par jour, en fin de lactation ou à une période chargée en TS.	Idem monotraite annuelle.	Idem monotraite annuelle : Réformer les vaches qui ne s'adaptent pas.	Idem monotraite annuelle. La période choisie coïncide avec le pic de travail saisonnier. Si réalisée en fin de lactation, perte de production limitée	Facile de se faire remplacer sur une seule traite.	Des périodes de transition à négocier. Buvée des veaux le soir.	10.12 - 10.46
11. Arrêt de traite sur une période	Regrouper les vêlages pour fermer la salle de traite de 1 à 2 mois.	Une situation sanitaire initiale saine. Pouvoir assurer un bon taux de renouvellement.	Regrouper les vêlages : conduite de reproduction rigoureuse, réforme des « décalées ». Tarrisement collectif y compris des fortes productrices.	Arrêt de traite de 1 à 2,5 mois. Méthode qui a un coût : lactations tronquées, renouvellement intensif, moins de lait d'été (si arrêt l'été).	Bonne valorisation du pâturage de printemps.	Solution individuelle mais répercussions collectives (filère)	11.12 - 11.65
13. Achat de mélange complexe	Acheter un mélange complexe pour réduire l'astreinte de distribution.	Disposer d'une plateforme de stockage.	Solution appliquée dans un élevage souffrant d'un manque de surface fourragère par rapport au quota.	Préparation de la ration rapide, moins pénible, fournisseur unique, mais les charges alimentaires atteignent des niveaux élevés.	Meilleure productivité par vache.	Le point noir reste le coût. Une étude économique est utile avant mise en œuvre.	13.46 - 13.65
17. Optimiser le pâturage	Faire pâturer les animaux de façon simple et économique.	Prairies accessibles et sol portant. Bonne connaissance du cycle végétatif de l'herbe.	Fréquentation des paddocks selon la hauteur d'herbe, clôtures fixes. Adapter la ration et la buvée à la consommation d'herbe.	Pas d'investissement particulier chez les éleveurs pratiquant déjà le pâturage.	Qualité de l'herbe régulière.	Les chemins doivent être stabilisés en sol argileux.	17.46
21. lait yoghourt	Ne plus alimenter les veaux individuellement. Evite de ralentir la traite	Entreposer le lait dans un lieu tempéré.	Elevage des génisses par lots homogènes. Lavage régulier de l'installation. Surveillance assidue des jeunes ainsi que du dispositif. Respect d'un plan d'alimentation.	L'astreinte « buvée » est réduite, ne ralentit plus la traite. Surveillance mieux répartie. Le coût comprend : bac de fermentation, bac de distribution tétines, cases collectives, yaourts.	Atteinte d'objectifs de croissance honorables. Utilisation possible des laits « jetés ».	Dispositif sensible aux températures très élevées ou très faibles, nécessite un lavage régulier.	21.46

Solutions pour améliorer les conditions de travail en élevage laitier

Démarche de conseil : description et synthèse des solutions recueillies

Menu

S'équiper – Automatiser certaines tâches

	Le principe	Quelles conditions pour mise en œuvre ?	Les règles de mise en œuvre	Quel rapport coût/impact sur le travail ?	Points forts	Points faibles	- Fiches - Synthèse 3/3
5. CUMA de dessilage	Faire appel à une dessileuse avec chauffeur pour distribuer la ration.	Cadre = CUMA. Fort maillage de producteurs sur la zone.	Favoriser la rapidité d'intervention : itinéraire, instructions, installations adaptées sur les exploitations.	Le coût est facilement chiffrable. Paiement au prorata du quota. Suppression de l'astreinte « ration », dessileuse de secours peut être utile.	L'hiver, pas de distribution le dimanche.	Machine peu évidente à actionner, plutôt chère.	5.46 a - 5.46.b
12. Distribution automatique de lait (DAL)	Ne plus alimenter les veaux de manière individuelle.	Emplacement pertinent. Installations électriques aux normes	Elevage des génisses par lots homogènes. Lavage régulier de l'installation. Surveillance assidue des jeunes ainsi que du dispositif. Respect d'un plan d'alimentation.	L'astreinte « buvée » est supprimée, ne ralentit plus la traite. Surveillance mieux répartie. Le coût comprend : tank, automate, stalles, cases collectives.	Atteinte d'objectifs de croissance honorables. Utilisation possible des laits « jetés ».	Équipements sensibles au gel, s'encrassent sans lavage régulier.	12.12 -12.32 12.65 -
14. Alimenter en libre service + DAC	Associer libre service et distributeur automatique de concentrés (DAC).	Maîtrise parfaite de la technique d'ensilage de maïs. Agencement favorable à la circulation des animaux.	Entretien rigoureux du silo : largeur du front d'attaque, avancement, gestion des refus. Gestion méticuleuse de la ration.	Temps accordé aux soins réduit, plus besoin de matériel de distribution. On connaît le coût d'un DAC et d'un silo (env. 8 000 et 10 000 €).	Atteinte d'un bon niveau de production.	De grandes surfaces raclées, beaucoup d'eau à stocker.	14.46 - 14.65 14.32
15. Robot de traite	Automatiser la traite.	Au préalable, sélection des animaux sur la conformation de la mamelle. Maîtrise de l'outil informatique.	Formation impérative à l'usage d'un matériel de pointe. Être disponible pour « seconder » la machine. Renouvellement et surveillance intenses du troupeau.	Révision globale de l'organisation dans l'exploitation. Le robot et sa maintenance sont onéreux.	Technologie qui progresse actuellement.	Risques sanitaires, dépendance envers les techniciens.	15.31
16. Hydrocurage des aires d'exercice	Nettoyage de l'aire d'exercice selon le principe de la chasse d'eau.	Aire d'exercice en bon état, rainurée avec des pentes bien orientées. Paillage peu abondant (système logettes).	Ce système va de pair avec la mise aux normes du bâtiment. Effluents obtenus : fumier (peu) + purin (beaucoup). Nettoyage régulier du séparateur de phase.	Suppression de l'opération de raclage de l'aire d'exercice. Coût assez important, mais le bâtiment est aux normes (des aides sont donc mobilisables).	Peu de charges de fonctionnement.	Peut exposer l'élevage à des problèmes d'odeur.	16.31 - 16.32
18. L'ergonomie dans la salle de traite	Rationaliser les tâches effectuées à la traite pour en réduire la pénibilité.	Faire appel à un œil extérieur. Remettre ses habitudes en question..	Améliorations : mise de la salle de traite et de la laiterie de plain-pied, commande pneumatique des barrières, passages d'hommes...	Travaux réalisés par une entreprise, ayant donc un coût, mais la salle de traite est utilisée 2 fois par jour.	Gain d'efficacité sur la surveillance, les soins...		18.32

Gers

Déléguer - Recomposer la Main-d'Oeuvre

- 2.32 : Regroupement d'ateliers lait
- 4.32 : Service de remplacement spécialisé
- 7.32 : Mise en pension des génisses

Simplifier - Modifier ses pratiques

- 8.32 : Suppression d'une traite/semaine

S'équiper - Automatiser certaines tâches

- 12.32 : Veaux et génisses alimentés au DAL
- 14.32 : Libre-service + DAC pour le troupeau
- 16.32 : L'hydrocurage de l'aire d'exercice
- 18.32 : L'ergonomie dans la salle de traite

Lot

Déléguer - Recomposer la Main-d'Oeuvre

- 1.46 : L'entraide à la traite
- 2.46 : Regroupement d'ateliers lait
- 3.46 : Groupement d'employeurs
- 6.46 : Externaliser le travail de saison
- 7.46 : La mise en pension des génisses
- 20.46 : Externaliser le travail administratif

Simplifier - Modifier ses pratiques

- 8.46 : Suppression d'une traite/semaine
- 10.46 : Monotraitte saisonnière
- 13.46 : Achat de mélange complexe
- 17.46 : Optimisation du pâturage
- 21.46 : Le lait yoghourt pour les veaux

S'équiper - Automatiser certaines tâches

- 5.46 a - b : Dessileuse-automotrice en commun
- 14.46 : Libre-service + DAC pour le troupeau

Aveyron

Déléguer - Recomposer la Main-d'Oeuvre

- 1.12 : L'entraide à la traite
 - 4.12 : Service de remplacement Spécialisé
- #### Simplifier - Modifier ses pratiques
- 8.12 : Suppression d'une traite/semaine
 - 9.12 : Monotraitte annuelle
 - 10.12 : Monotraitte saisonnière
 - 11.12 : Arrêt de la traite sur une période

S'équiper - Automatiser certaines tâches

- 12.12 : Veaux et génisses alimentés au DAL

Hautes-Pyrénées

Déléguer - Recomposer la Main-d'Oeuvre

- 2.65 : Regroupement d'ateliers lait
- 3.65 : Groupement d'employeurs
- 4.65 : Service de remplacement spécialisé
- 6.65 a - b : Externaliser le travail de saison
- 7.65 : Mise en pension des génisses
- 19.65 : Association hors cadre familial

Simplifier - Modifier ses pratiques

- 11.65 : Arrêt de la traite sur une période
- 13.65 : Achat de mélange complexe

S'équiper - Automatiser certaines tâches

- 12.65 : Veaux et génisses alimentés au DAL
- 14.65 : Libre-service + DAC pour le troupeau

Ariège et Haute-Garonne

S'équiper - Automatiser certaines tâches

- 15.31 : Le robot de traite
- 16.31 : L'hydrocurage de l'aire d'exercice

Liste

Solutions/Incidences

Synthèse

Carte Midi-Pyrénées

L'entraide à la traite – une habitude Aveyron

Mise à jour	24/02/2005
Contributeurs	Michel Weber (CL Aveyron)
Cadre de réalisation	Opération "Travail en exploitation laitière" Midi-Pyrénées Cette fiche a été réalisée avec le concours financier de l'ONILAIT.

Descriptif de la solution Assurer la traite dans son élevage et celle d'un autre troupeau pour se libérer des journées voire une semaine de vacances.

Filière support Bovin Lait
Filière concernée Bovin Lait, Caprin, Ovin Lait

Contexte

Systemes d'exploitation concernés

Exploitation 1 : Monsieur Chincholle, exploitation individuelle, ha de SAU, 196 000 L de quota, 35 VL, libre service et DAC, salle de traite en épi 2x4 simple équipement sans décrochage automatique. Autre atelier : agneau d'engraissement.

Exploitation 2 : Monsieur Miral, GAEC à associés, ha de SAU, 230 000 L de quota, 40 VL, distribué et DAC, salle de traite par l'arrière 1x8 sans décrochage automatique. Autre atelier : bovins viande.

Les 2 éleveurs sont chacun aidés par leurs parents mais ils sont conscients que ce n'est pas une organisation pérenne. De plus, trouver des vachers de remplacement est très difficile. Ils s'entraident depuis 4 ou 5 ans et se connaissent très bien.

Environnement socio-économique

Les éleveurs sont installés dans le Ségala qui est une région à forte densité laitière. Les deux exploitations sur la même communes sont distantes de 8 km. Ils appartiennent à la même CUMA.

Liste

Solutions/Incidences

Synthèse

Carte Midi-Pyrénées

Mode d'emploi / Organisation

Moyens techniques et humains

Pas de moyens techniques particuliers, la pratique est facile à mettre en place. Pour le remplaçant, elle demande un temps d'adaptation au système d'élevage du remplacé

Règles de mise en œuvre

Pour ces 2 élevages il n'y a pas eu de règles spécifiques de mise en œuvre et l'entraide n'est pas formalisée : les éleveurs se remplacent quand ils veulent se libérer une journée voire une semaine de vacances.

Quand un des deux éleveurs décide de se libérer une journée, il prévient l'autre et ils se mettent d'accord sur les tâches à effectuer. En règle général, lorsqu'il y a un remplacement, il n'y a que la traite à faire et les parents s'occupent de l'alimentation des VL (chez M. Miral c'est son père qui dessile) et des veaux. Cependant, les 2 éleveurs ont chacun acheté un réchauffe lait car il arrive parfois qu'il faut s'occuper des veaux à la fin de la traite. L'alimentation des VL ne pose pas non plus trop de problème car les 2 éleveurs sont équipés d'un DAC, la ration y est programmée. Chez M. Chincholle c'est encore plus simple puisque les VL sont en libre service, si il est remplacé en période de pâturage, M. Miral doit sortir les VL et déplacer les clôtures. Pour la traite les 2 éleveurs utilisent des bandes velcro pour marquer les VL en traitement ou fraîche vêlée et ils se sont mis d'accord sur un code couleur. De plus, ils se sont équipés d'un tableau blanc en salle de traite pour laisser les instructions. Tous les outils pour la traite sont faciles d'accès et les éleveurs n'hésitent pas à apporter de chez eux les outils qui pourraient manquer lors d'une permanence.

Lorsque l'un des 2 éleveurs est de permanence, il assure seul la traite chez lui puis chez son collègue, les heures de traite sont décalées.

Lorsqu'il y a un gros problème sur une VL, l'éleveur de permanence appelle systématiquement le vétérinaire pour éviter toutes complications.

Conditions de réussite

Il faut que les deux éleveurs se connaissent et s'entendent très bien.

Dans ce cas, même si les machines à traire sont très différentes et même si il n'y a pas de décrochage automatique cela ne semble pas poser de problèmes, mais il a fallu un temps d'adaptation. Cependant le fait que les deux machines à traire soient de la même marque facilite l'identification des petits problèmes qui pourraient survenir.

Les troupeaux sont à peu près de la même taille.

L'alimentation des VL est simplifiée par le DAC.

Globalement, les 2 éleveurs ont les mêmes objectifs de travail et de temps libre. De plus, ils ont à peu près la même conduite de leur troupeau (favoriser les taux, la production par VL).

Le remplaçant ne s'occupe que de l'atelier lait.

Conséquences

Incidences zootechniques

Il n'y a aucune incidence zootechnique, les éleveurs n'ont pas remarqué de différences sur les résultats du Contrôle Laitier lorsqu'il y avait eu un remplacement. Cependant, il faut éviter d'avoir un contrôle laitier pendant la période de remplacement car les traites étant décalées et le CL12 étant en AT, cela fausserait les résultats.

Difficultés rencontrées

Au départ M. Miral était en étable entravée qui était assez sombre. La distribution de la ration était assez contraignante pour M. Chincholle car il fallait reconnaître les VL pour distribuer le concentré selon le PCI. Maintenant M. Miral est dans un nouveau bâtiment avec le DAC. Le fait que l'entraide existait déjà au moment de la construction du nouveau bâtiment n'a pas eu d'incidence sur le projet. L'entraide n'a pas orientée le choix de M. Miral sur un système en particulier.

Impact sur le travail

Les éleveurs peuvent se dégager du temps libre quand ils le veulent, pour un dimanche ou un week-end. Même si l'éleveur n'est pas sur son exploitation, il part l'esprit tranquille car il sait que la traite sera assurée. En revanche pour le remplaçant cela fait des journées chargées, avec 4 traites à assurer.

Autres avantages

Petit à petit les éleveurs se sontentraîdés pour d'autres tâches que la traite comme pour les récoltes par exemple ou même pour des travaux personnels (construction de la maison).

L'an dernier M. Chincholle a pris une semaine de vacances et c'est M. Miral qui est venu traire chez lui. Cela s'est bien passé, M. Chincholle s'est arrangé pour partir pendant une période creuse de travail et avant de partir ils s'étaient rencontrés pour voir ce qu'il y avait à faire. Notamment, à cause de la météo, la récolte d'orge a été avancée ce qui n'était pas prévu, c'est M. Miral qui a organisé le chantier réalisé par une ETA.

Petit à petit ils commencent aussi à s'échanger des techniques et des méthodes de travail. De plus, ils n'ont pas les mêmes contrôleurs laitiers, ce qui est aussi l'occasion d'échanger les conseils donnés par les contrôleurs et de les appliquer sur les deux élevages.

En cas de coup dur (accident, maladie) ils peuvent compter l'un sur l'autre.

Liste

Solutions/Incidences

Synthèse

Carte Midi-Pyrénées

Aspects économiques

Coût de mise en oeuvre

Achat de bandes velcro pour M. Chincholle, d'un chauffe lait et d'un tableau blanc dans chaque élevage.

Autres aspects

Perspective

Cela fait 4 ou 5 ans que les deux éleveurs s'entraident et ce système leur convient bien. Ils n'ont pas la volonté de se mettre en GAEC notamment à cause de l'aspect financier. Ils préfèrent rester organisés tous les 2 et ne sont pas prêts à s'organiser avec d'autres personnes. Cela vient du fait que leur entraide n'est pas formalisée, ce qui est peut-être aussi une des clés de la réussite de cette entraide.

Pour en savoir plus ...

Contacts utiles

Michel Weber (CL de l'Aveyron)

Voir aussi ...

Fiche 1.46

Liste

Solutions/Incidences

Synthèse

Carte Midi-Pyrénées

L'entraide à la traite pour pallier à l'absence de vacher

Lot

Mise à jour 15/01/2004

Contributeurs **Carine Antheaume** (EDE du Lot)

Cadre de réalisation **Opération "Travail en exploitation laitière" Midi-Pyrénées**
Cette fiche a été réalisée avec le concours financier de l'ONILAIT.

Descriptif de la solution Assurer la traite dans son élevage et celle d'un autre troupeau une semaine sur deux en principe, ce qui permet de se libérer un jour toutes les deux semaines.

Contexte

Systèmes d'exploitation concernés Ce sont des troupeaux de taille moyenne (30 à 50 vaches), avec des éleveurs qui se retrouvent seuls sur l'exploitation avec de grosses difficultés pour trouver des vachers de remplacement.

Mode d'emploi / Organisation

Moyens techniques et humains

Cette pratique est très facile à mettre en place, elle demande uniquement une adaptation pour synchroniser la traite des deux troupeaux.

Elle n'entraîne pas de modification de production ni de conduite d'élevage.

Règles de mise en œuvre

Définir les tâches à effectuer

- La traite est obligatoirement effectuée le jour de permanence.
- En ce qui concerne l'alimentation et les soins aux veaux, plusieurs solutions sont envisageables.
- Dans les exploitations connues, le travail s'arrête à la traite et au lavage du bloc traite.

Préparation du troupeau

L'éleveur qui se libère, s'organise pour que tous les soins et l'alimentation soient prévus pour les 24 heures (prévision de fourrages et de concentrés).

Organisation de la permanence

Deux cas de figures se présentent :

- L'éleveur seul qui assure la traite chez lui puis chez son collègue, ou l'inverse, l'heure de traite du premier troupeau est décalée pour ne pas achever celle du deuxième trop tard.
- L'épouse assure la traite dans l'élevage pendant que l'éleveur se rend chez son collègue ; c'est la situation la moins contraignante.

Conditions de réussite

Avoir les mêmes objectifs de travail et de temps libre.

Bien s'entendre.

Avoir des troupeaux de taille semblable.

Des bâtiments et une installation de traite fonctionnels.

Simplifier la tâche pour rendre le remplacement moins contraignant.

Le décrochage automatique est l'outil qui règle beaucoup de problèmes.

Conséquences

Incidences zootechniques

Les animaux sont très perturbés (surtout si le décrochage automatique n'est pas installé chez les deux éleveurs).

Difficultés rencontrées

Il peut y avoir des oublis liés au fonctionnement de la salle de traite. Certaines erreurs surgissent après une mauvaise identification des animaux en cours de traitement ou en délai d'attente (antibiotiques).

Impact sur le travail

Chaque éleveur peut se libérer d'une traite tous les quinze jours, c'est-à-dire une journée complète après la traite du matin. En contre partie, l'éleveur qui assure les deux traites se retrouve avec une journée chargée.

Autres avantages

Cette réflexion peut amener les éleveurs à aller plus loin dans leurs démarches d'entraide (travail de récolte, travail du sol).

Si un remplacement d'urgence (accident, maladie) doit être réalisé, son collègue connaît le troupeau.

Aspects économiques

Coût de mise en oeuvre

Pas d'incidence sur la conduite du troupeau, cela n'entraîne aucun coût supplémentaire.

Pour en savoir plus ...

Contact utile

- Carine Antheaume (EDE du Lot)

Voir aussi ...

- **Fiche 1.12.**

Liste

Solutions/Incidences

Synthèse

Carte Midi-Pyrénées

Regroupement des ateliers laitiers de deux exploitations

Gers

Mise à jour	22/01/2004
Contributeurs	Matthieu Abella (EDE du Gers)
Cadre de réalisation	Opération "Travail en exploitation laitière" Midi-Pyrénées Cette fiche a été réalisée avec le concours financier de l'ONILAIT.

Descriptif de la solution Deux exploitations indépendantes regroupent leurs ateliers laitiers sur un seul site afin de mieux gérer le travail d'astreinte.

Contexte

Systemes d'exploitation concernés

Exploitation 1 : Monsieur Doubrère, EARL à un travailleur, 105 ha de SAU, 387 000 litres de quota, 50 VL.
Site sur lequel sont regroupés les deux ateliers.

Exploitation 2 : Monsieur Moné, exploitation individuelle, 36 ha de SAU, 69 000 litres de quota, 10 VL.

Après des études agricoles achevées en 1996, Mr Moné devient dans un premier temps salarié à plein temps de Mr Doubrère. En 1999, il s'installe sur son exploitation familiale, dotée d'un petit quota (30 000 litres), tout en conservant l'emploi de salarié. A la retraite de ses parents, il opte pour le regroupement de son atelier laitier avec celui de Mr Doubrère.

La situation actuelle est donc plutôt originale : en plus du regroupement des deux ateliers laitiers, Mr Moné reste salarié de Mr Doubrère. Les autres activités (cultures de vente) sont gérées individuellement.

Environnement socio-économique

Les deux exploitations ne sont pas situées sur la même commune (Armous et Cau et Tillac) et sont distantes de 12 km. Les deux troupeaux ont été réunis sur le site de Mr Doubrère.

Le regroupement des deux ateliers laitiers est effectif depuis le mois de janvier 2002.

Les exploitants livrent à la même laiterie ; quant aux partenaires, fournisseurs et intervenants, ce sont globalement les mêmes. Les deux éleveurs se connaissent parfaitement puisque Mr Moné est le salarié de Mr Doubrère depuis 1996.

Mode d'emploi / Organisation

Moyens techniques et humains

Ce regroupement émane avant tout de la réflexion de deux éleveurs sur l'évolution de leurs ateliers laitiers respectifs. D'un côté, un accroissement important et une spécialisation laitière ont généré une demande de main d'œuvre. De l'autre, la viabilité économique incertaine hypothéquait l'avenir du lait. En outre, les deux hommes partagent une conception commune et moderne du métier de producteur, bien ancrée dans son temps, alliant performance et respect d'un rythme de travail proche de leurs concitoyens.

Messieurs Doubrère et Moné ont sollicité le réseau de leur laiterie afin de rencontrer des producteurs ayant adopté une telle formule de regroupement, ainsi qu'un encadrement juridique compétent en la matière. Ces rencontres se sont déroulées dans un département voisin, les deux éleveurs étant plutôt des précurseurs dans le Gers.

Facilitée par une collaboration de longue date, la démarche administrative fut rapide et peu compliquée. Cette dernière n'a nécessité en tout et pour tout que 5 demi-journées pour homologuer le regroupement : deux consultations chez un juriste, deux visites de ce spécialiste sur l'exploitation, un rendez-vous à la DDAF. Ces opérations se sont étalées sur deux mois.

Plusieurs facteurs ont favorisé un tel déroulement :

- l'intérêt commun des deux éleveurs : pérenniser l'activité laitière et faciliter le travail ;
- l'accord entre les deux éleveurs sur la manière et la forme à adopter ;
- la qualité de l'encadrement juridique.

L'utilisation de la SAU est la suivante :

- chez Mr Moné, toute la surface est dévolue aux cultures de vente (maïs, blé et tournesol) ;
- chez Mr Doubrère, 55 ha sont affectés aux troupeaux : 25 ha de maïs ensilé, 25 ha de prairie et 5 ha de blé transformé à la coopérative en aliment concentré. Le reste de la surface porte des cultures de vente (maïs, blé).

Liste

Solutions/Incidences

Synthèse

Carte Midi-Pyrénées

Règles de mise en œuvre

Le statut juridique du regroupement est simple : il n'existe pas de société entre les 2 exploitants ; ils partagent simplement un même site d'élevage et restent indépendants l'un de l'autre. Ils mettent en commun leur force de travail pour leurs ateliers laitiers.

Quelques précisions pour mieux comprendre :

- Il y a **deux troupeaux**, donc deux numéros d'élevage. Tous les animaux vivent sur le site de Mr Doubrère. Afin de faciliter au maximum leur conduite, l'alimentation et la reproduction sont identiques, la surveillance commune. Les animaux sont logés dans des stabulations libres en zéro pâturage, mais sont séparés par des barrières. Par exemple, les VL disposent de huit travées dans le bâtiment principal, et une et demie est réservée aux vaches de Mr Moné.
- Il y a **deux comptabilités**. Les achats de concentrés, de produits de traitement, mais aussi la paye du lait et la vente des réformes donnent lieu à des dépenses et des encaissements distincts.
- La **traite** s'effectue en deux temps, terminée généralement par les vaches de Mr Moné, moins nombreuses. La laiterie abrite **deux tanks**.
- L'autonomie des deux éleveurs n'est pas complète, restant toutefois dans le respect le plus strict de la réglementation. Par exemple, pour des raisons pratiques (proximité des silos, portance des parcelles), l'ensilage est récolté entièrement chez Mr Doubrère.

Le regroupement s'appuie sur deux contrats cosignés par les exploitants : un régissant les aspects juridiques, l'autre décrivant les modalités financières.

Ce dernier peut être négocié chaque année, ou lors d'événements particuliers, comme un changement patent de conjoncture laitière. Il tient compte :

- de l'occupation du site principal par Mr Moné (bâtiment des vaches, bâtiment des génisses, silos),
- de l'utilisation du matériel par Mr Moné (salle de traite, mélangeuse...),
- de la réalisation par Mr Doubrère de certains travaux et services (ensilage).

Ainsi, Mr Moné conserve un forfait au litre de lait produit par son troupeau. Le complément par rapport au prix est reversé à Mr Doubrère.

De plus, Mr Moné perçoit ses indemnités de salarié agricole, négociées indépendamment du forfait évoqué ci-dessus.

Conditions de réussite

L'entente entre les éleveurs reste bien évidemment le facteur de réussite numéro 1. Mais ce n'est pas la seule condition, comptent également :

- l'adoption d'un système d'élevage simple et efficace « en deux heures, toutes les tâches sont remplies, et en été, elles peuvent être effectuées par un seul d'entre nous » ;
- l'obtention de résultats économiques satisfaisants, garants de la rémunération des deux éleveurs. « Obtenir un prix du lait optimal est l'objectif prioritaire ».

Liste

Solutions/Incidences

Synthèse

Carte Midi-Pyrénées

Conséquences

Incidences zootecniques

Le troupeau de Mr Moné, géré jusqu'en 2001 par ses parents suivant un modèle plutôt extensif et traditionnel, est en train de « se mettre au niveau en terme de performances ». Il profite en effet aujourd'hui de techniques d'élevage favorables (reproduction, alimentation).

Risques évoqués

Si les modalités financières et juridiques sont enregistrées sur des contrats, il n'en va pas de même pour l'organisation au quotidien ou à l'année du travail sur le site principal.

Pour l'instant, les éleveurs n'en expriment pas la nécessité, puisque tout se passe bien. Ils s'accordent par contre à dire qu'il serait souhaitable dans l'avenir de constituer un tel document, par précaution au regard de l'administration et afin de parer à toute éventualité.

Difficultés rencontrées

L'entourage technique et professionnel s'est montré plutôt dubitatif à l'époque où les éleveurs ont annoncé leur projet de regroupement, même si cette formule est plutôt bien implantée dans les départements voisins. Cela les a contraint à chercher des contacts hors des frontières gersoises, ce qu'ils ne regrettent pas aujourd'hui.

Impact sur le travail

Le matin :

- en période de vèlages (août à octobre), la traite et les soins aux animaux s'effectuent à deux ;
- en période plus creuse (mai à juillet), l'un traite pendant que l'autre soigne.

Le soir :

- traite à deux en période pleine ;
- un seul trayeur pendant l'été, à tour de rôle ou selon les besoins de chacun.

Pour les congés, quelques règles de base sont respectées :

- Mr Moné dispose de cinq semaines de congés payés en tant qu'employé de Mr Doubrère.
- Mr Doubrère libère deux ou trois semaines par an de congés.
- Pour les deux, libération d'un week-end sur deux (traites de samedi matin, samedi soir, dimanche midi et dimanche soir), à quelques exceptions près en période très chargée (mises-bas, pics de travaux de saison).

L'organisation du travail s'appuie sur la flexibilité, la polyvalence et la confiance mutuelle : la répartition des tâches et le calendrier ne sont pas figés, et au contraire acceptent des aménagements en fonction des besoins. « C'est le travail qui commande avant tout, nous le répartissons naturellement et n'éprouvons pas le besoin d'établir un planning ».

Autres avantages

L'objectif premier de ce regroupement était une meilleure gestion du temps de travail accordé à l'atelier laitier, ce qui est chose faite selon les deux éleveurs et après un an et demi de recul.

Il a permis également de préserver l'activité laitière de Mr Moné. Chez lui, l'avenir du lait était plutôt incertain à cause d'un équipement vétuste et d'un quota trop modeste pour programmer des investissements.

Sous l'impulsion du regroupement, et surtout de sa réussite, le site d'élevage de Mr Doubrère a bénéficié d'un développement important, tant au niveau des bâtiments que du matériel de traite. Le travail à deux lui a permis d'envisager l'avenir avec plus de sérénité.

Liste

Solutions/Incidences

Synthèse

Carte Midi-Pyrénées

Modifications induites

Toujours dans le souci de concevoir un système d'élevage simple et efficace :

- préparation de la ration à la mélangeuse, un repas par jour distribué à la fois aux vaches et aux taries,
- élevage en zéro pâturage,
- automatisation du raclage, du décrochage,
- achat des intrants en gros, plus dans le cadre de la maîtrise des charges.

Aspects économiques

Coût de mise en oeuvre

Le coût du regroupement a été plutôt réduit :

Une prestation d'environ 800 Euros (5 250 francs) pour le conseil juridique.

Au cours des dernières années, sur le site de Monsieur Doubrère, un bâtiment pour les génisses a été construit, la mise aux normes réalisée. Ces étapes auraient été franchies de toutes façons, l'éleveur souhaitait en effet développer son activité laitière. Par contre, il a pu les accomplir avec plus de sérénité, le regroupement des deux ateliers lui assurant un potentiel de main d'œuvre pour l'avenir.

Autres aspects

Durabilité

Les deux éleveurs sont pleinement satisfaits du système qu'ils ont mis en place, et comptent le pérenniser. Ils souhaitent désormais atteindre un optimum économique, c'est-à-dire un équilibre entre les moyens de production dont ils disposent et leur niveau de production.

Technicité, facilité de mise en oeuvre

La faculté à partager un projet commun est indispensable.

L'apport extérieur en matière de conseil juridico-administratif permet de sécuriser la démarche.

Synergie possible avec...

Cette formule présente l'avantage de réunir une force de travail suffisante (2 UTH) au regard de la production totale annuelle de 460 000 litres (attention cette notion est très subjective et c'est bien l'opinion des éleveurs qui est retranscrite ici).

Les autres moyens de réduction du temps ayant une synergie avec cette solution touchent au travail du quotidien : équipement de traite, organisation de l'alimentation...

Pour en savoir plus ...

Contacts utiles

- Matthieu Abella (EDE du Gers)

Voir aussi ...

Fiches 2.46 et 2.65.

Liste

Solutions/Incidences

Synthèse

Carte Midi-Pyrénées

S'associer en GAEC partiel

Lot

Mise à jour 15/01/2004**Contributeurs** Carine Antheaume (EDE du Lot)**Cadre de réalisation** Opération "Travail en exploitation laitière" Midi-Pyrénées
Cette fiche a été réalisée avec le concours financier de l'ONILAIT.**Descriptif de la solution** S'associer en GAEC partiel permet de limiter la contrainte de travail en regroupant les ateliers lait dans un même lieu.

Contexte

Systemes d'exploitation concernés

Deux systèmes du Lot en GAEC partiels ont été étudiés pour créer cette fiche :

- Le premier existe depuis trois ans sous forme d'arrêt Ballman. Il comporte une exploitation comptant 120 000 litres de quota + un atelier spécialisé à un UTH et une exploitation comptant 360 000 litres de quota + des céréales pour trois UTH.
- Le second a commencé son regroupement d'atelier lait en août 2003, il comporte, une exploitation à 260 000 litres de quota + des céréales avec deux UTH et une exploitation comptant 160 000 litres de quota + tabac pour deux UTH.

Dans les systèmes étudiés, une des exploitations compte un atelier lait important (300 000 l), bien développé en terme de structure (bâtiments existants) où deux personnes travaillent. L'exploitation associée présente un atelier limité en terme de structure (bâtiments vétustes) et de personnel (un JA seul ou une future reprise par un JA).

Dès lors, le regroupement s'affiche clairement comme la solution pour maintenir une exploitation et diviser la contrainte de travail.

Environnement socio-économique

Ces systèmes s'inscrivent dans des zones où le tissu agricole est lâche : peu de services de remplacement, peu d'entraide. L'association est donc aussi une solution pour sécuriser les systèmes.

Mode d'emploi / Organisation

Moyens techniques et humains

Sur le plan humain, la mise en place d'un GAEC partiel nécessite avant tout **une bonne entente** entre associés, c'est-à-dire une bonne motivation pour établir des règles de travail en commun et pour les appliquer, et une bonne dose de souplesse pour accepter qu'un associé travaille à sa place.

Sur le plan économique, il est plus facile de s'associer si l'un des associés possède déjà une structure (bâtiment, salle de traite, stockage fourrages) pouvant accueillir le deuxième troupeau. La construction d'un agrandissement peut entraîner des coûts importants limitant l'intérêt de la mise en place d'une telle association.

Enfin, la proximité géographique facilite la communication entre associés et est un gage de durabilité.

Règles de mise en œuvre

L'association suppose d'abord une bonne entente. Au départ, si les associés n'ont jamais encore travaillé ensemble, elle peut être mise à l'épreuve. L'entraide dans les gros chantiers (ensilage, foin...) est, par exemple, une façon de « tester » la compatibilité des caractères.

Le GAEC partiel fonctionne bien **si et seulement si**, les tâches, les coûts de mise en œuvre, les temps de travail et de repos ainsi que les rémunérations sont bien répartis. La réflexion sur ces « règles du jeu » doit se faire dès le départ, et de façon approfondie afin qu'aucun des associés ne se sente lésé.

L'aide d'un tiers est souvent utile à ce niveau.

Conditions de réussite

Après 3 ans d'existence, le premier système étudié a constitué et vécu ses « règles du jeu », qui peuvent constituer une trame pour d'autres associations :

- Les temps de travaux ont été répartis au prorata du nombre d'UTH (et non de vaches par exemple...) ;
- Tous les associés se retrouvent chaque matin au petit déjeuner pour faire le point (importance d'un temps quotidien de communication pour ne pas laisser se cumuler les questions) ;
- Un calendrier est mis en place de façon à ce que chacun ait le même nombre de congés et week-ends ;
- Si un associé est malade ou indisposé, il ne rattrape pas le temps de travail lié à son absence ;
- Chaque associé a son domaine de prédilection dont il est responsable, mais tous les associés sont polyvalents et peuvent se remplacer ;
- Un contrat d'entraide a été mis en place entre les associés pour l'entraide sur les chantiers (moissons, fourrages...) ;
- Certaines tâches ne nécessitent pas la concertation des associés, la personne responsable la gère ;
Ex : Le responsable des vaches laitières fait inséminer les vaches de son associé quand il les voit en chaleur, ou appelle le vétérinaire si besoin.
- Les charges opérationnelles (alimentation, IA, véto...) sont réparties par troupeau ;
- Pour les charges de structure (matériels, bâtiments), la mise à disposition du bâtiment est gérée tel un fermage ;
- L'achat d'un matériel pour le troupeau est décidé en commun, son coût d'acquisition est également réparti.

Conséquences

Incidences zootecniques

Les conditions d'élevage peuvent évoluer en fonction des structures mises en commun : dans le premier cas les VL sont logées dans les bâtiments les plus adaptés, les bâtiments les plus vétustes sont laissés aux génisses et aux taries.

Dans le deuxième cas, il y a eu abandon d'un système libre service/DAC au profit d'une dessileuse/mélangeuse, et les vaches d'un des éleveurs sont passées du transfert à la salle de traite.

Risques évoqués

L'adaptation des animaux à de nouvelles conditions d'élevage peut s'avérer difficile.

Difficultés rencontrées

L'organisation du pâturage et la gestion de deux systèmes fourragers en un seul peuvent s'avérer délicates.

Impact sur le travail

Dans le premier cas où 4 associés travaillent, chaque associé dégage un week-end et trois dimanches tous les mois. Chaque associé peut également prendre 2 semaines de congés par an. Enfin les heures de travail quotidien sont mieux réparties et en particulier la traite du soir finit plus tôt.

Dans le deuxième élevage, l'organisation fonctionne en couple pour la traite, le couple qui traite le matin ne traite pas le soir et vice versa avec changement chaque semaine.

Autres avantages

Meilleur suivi du troupeau, car plus d'yeux et de temps disponible.

Possibilité de se remplacer très facilement en cas de problèmes ou de coups durs.

Modifications induites

Conduite d'élevage, d'alimentation, conditions de traite et de logement des animaux.

Réflexion sur le système fourrager.

Aspects économiques

Coût de mise en oeuvre

L'acquisition de nouveau matériel s'il y a lieu, en particulier matériel de traite (poste de traite supplémentaire par exemple) mais il faut éviter le plus possible les gros investissements dans ce type d'association qui est partielle et qui peut ne pas durer. Le but étant de mettre en commun des moyens de traite et de logement existants.

Les pertes de lait liées au stress des animaux au départ (un mois), mais qui peuvent être vite compensées : passage entravée / stabulation libre : + 800 kg/VL la première année.

Très peu d'économie d'échelle : un peu sur l'approvisionnement : commande en plus grande quantité.

Autres aspects

Durabilité

Tant que chacun y trouve son intérêt et que l'entente dure.

Synergie possible avec...

Dans le deuxième élevage, il y a eu gain de temps à la traite avec le passage du transfert à la salle de traite. D'autre part les élevages sont passés au lait yaourt pour les veaux avec un gain de temps significatif d'un quart d'heure à une demi-heure par jour et passage à zéro diarrhée sur les veaux.

Ils réfléchissent d'autre part à optimiser le parcellaire pour avoir un pâturage tournant avec point d'eau en place, pour un gain de temps et une optimisation du coût alimentaire.

Technicité, facilité de mise en oeuvre

Dès lors que l'entente et la motivation sont les mêmes sur le temps de travail et le temps libre, cette solution peut être mise en oeuvre.

Le fait que les bâtiments ne soient pas proches de l'habitation d'un des associés semble être important. Ainsi, aucun des associés ne se sent plus obligé que l'autre de participer aux travaux.

Pour en savoir plus ...

Contacts utiles

- Carine Antheaume (EDE du Lot)

Voir aussi ...

Fiches 2.32 et 2.65.

Liste

Solutions/Incidences

Synthèse

Carte Midi-Pyrénées

Regroupement de deux ateliers laitiers spécialisés

Hautes-Pyrénées

Mise à jour	26/02/2004
Contributeurs	Laurent Pene (EDE des Hautes-Pyrénées) Jean-Christophe Moreau (Institut de l'Élevage)
Cadre de réalisation	Opération "Travail en exploitation laitière" Midi-Pyrénées Cette fiche a été réalisée avec le concours financier de l'ONILAIT.

Descriptif de la solution	Regroupement de deux ateliers laitiers avec l'objectif de réduire le travail d'astreinte, notamment celui lié à la traite, et de diminuer les amortissements liés à la mise aux normes de l'exploitation. Regroupement de troupeaux réalisé sans investissements spécifiques, de type arrêt « Ballmann ».
---------------------------	--

Contexte

Systemes d'exploitation concernés	L'exploitation A dispose un quota de 450 000 litres et de 60 ha de SAU, dont 40 ha de maïs, 10 ha en prairies, et 10 ha en gel et parcours. L'exploitation B dispose d'un quota de 260 000 litres et de 50 ha de SAU répartis pour 20 ha en blé, 20 ha en maïs, 10 ha en prairies. Elle comprend également un atelier de canards « prêts à gaver ». Une vingtaine de kilomètres séparent les deux élevages.
Environnement socio-économique	Peu de possibilités d'agrandissement. Présence d'une CUMA dans le secteur. Pour l'exploitation A, présence de cinq exploitations laitières et de quatre exploitations bovines viande sur la même commune. Les deux exploitations livrent leur lait à la même laiterie.

Liste

Solutions/Incidences

Synthèse

Carte Midi-Pyrénées

Mode d'emploi / Organisation

Moyens techniques et humains

Un **encadrement juridique** est nécessaire, et tous les exploitants doivent faire preuve de motivation vis-à-vis de l'association. Dans l'exploitation A, les exploitants ont mûri leur décision pendant 18 mois et discuté avec plusieurs éleveurs avant d'opter pour ce type de regroupement.

Mise en œuvre

Ce regroupement repose sur l'élaboration d'un contrat d'une durée de quatre ans portant sur la répartition du travail : le propriétaire de l'exploitation B s'est engagé à traire et soigner les animaux (nettoyage des logettes, traitements sanitaires ...) deux jours par semaine.

Dans le cadre d'un arrêt BALLMANN, les deux troupeaux sont logés dans le même bâtiment, la répartition des travées est réalisée au prorata du nombre de vaches laitières des deux cheptels. Les animaux doivent être séparés physiquement (barrières, murs ...) et traits séparément ; la présence de deux tanks à lait est obligatoire.

Seule l'installation de traite est utilisée en commun, l'alimentation et les inséminations artificielles sont effectuées séparément.

Les conditions d'un rapprochement de deux exploitations sont la mise en place d'un contrat entre le propriétaire des équipements laitiers et les autres utilisateurs, et la gestion autonome de chacun des troupeaux laitiers. Il n'est pas effectué de transferts de quotas ou de foncier.

La répartition des tâches, des charges, ainsi que le temps de travail et les rémunérations doivent être équitables.

Dans l'exploitation A, la mise aux normes avait été prévue pour une structure plus importante avec l'objectif d'achat partiel de foncier à un voisin, et l'installation d'un associé. La reprise du foncier n'ayant pas eu lieu, alors que la mise aux normes et l'installation de l'associé étaient déjà effectuées, les éleveurs ont opté pour ce genre de regroupement, car les éleveurs laitiers voisins n'étaient pas intéressés par la création un GAEC partiel laitier. De plus la distance entre les deux exploitations concernées dépassait le kilométrage autorisé, et d'autres éléments ne permettaient pas de fonder ce GAEC partiel. Le regroupement s'est donc établi sur le site de l'exploitation A du fait de sa conformité aux normes et de l'utilisation partielle du bâtiment.

Dans le bâtiment des vaches en production, une cinquantaine de places est utilisée par le cheptel A et les 25 places restantes sont réservées au cheptel entrant (B). Les vaches en lactation sont conduites en zéro pâturage.

Les génisses des deux troupeaux restent dans les exploitations d'origine ainsi que les vaches tarées. Prochainement, les génisses en gestation vont être élevées sur le site de l'exploitation B.

L'exploitant B apporte les céréales (blé, maïs) produites sur son exploitation pour l'alimentation du cheptel B.

Conditions de réussite

Il faut avant tout qu'il y ait une bonne entente.

Pour ce système, le travail en groupe et la motivation des associés sont testés lors d'un remplacement par un associé travaillant de façon différente ou lors de travaux effectués collectivement.

Des réunions mensuelles sont fixées pour établir le planning des travaux liés à la traite.

Tous les documents sont regroupés sur le site de l'exploitation A (documents d'identification, documents sanitaires, bulletins d'IA, carnet de chèque...).

Conséquences

Incidences zootekniques

Pour le cheptel B, le regroupement n'a entraîné aucune modification sur le type d'alimentation des vaches laitières. Les surfaces en prairies de l'élevage B servent à l'élevage des génisses et à la production de foin.

Risques évoqués

Les éleveurs ont envisagé deux risques principaux :

- Cas où les exploitants ne s'entendraient plus sur le plan personnel, sur la répartition du temps de travail ou au niveau des modalités financières et juridiques.
- Cas où l'adaptation des animaux s'avèrerait difficile.

Difficultés rencontrées

Rien à signaler.

Impact sur le travail

Les associés de l'exploitation A ne traitent plus que cinq jours par semaine.

Autres avantages

Le regroupement est d'autant plus facile qu'un des deux exploitants possède déjà une structure complète (salle de traite, bâtiments aux normes).

Cette solution permet de gérer les problèmes de main d'œuvre en cas de maladie ou d'accident d'un des exploitants.

Aspects économiques

Coût de mise en oeuvre

En général, les coûts à prendre en compte concernent les prestations de montage du dossier et les visites pour le conseil, auxquelles peuvent se rajouter les coûts engendrés par une mise aux normes ou une modification de certains équipements (salle de traite, agrandissement des bâtiments).

Dans le cas présent, les seuls coûts à prendre en compte étaient les prestations liées aux visites de conseils et de suivi.

Autres aspects

Durabilité

Elle est fonction de l'entente entre les producteurs et du respect des règles établies. Dans le cas présent, les deux parties sont liées par contrat pour quatre ans.

Technicité, facilité de mise en oeuvre

Il faut un apport extérieur aux niveaux des conseils juridique et administratif.

Chacun reste maître de la gestion de son troupeau.

Un juriste vient tous les deux mois pour des visites de conseils.

La mise en commun de bâtiments répond dans certains cas à l'obligation de mise aux normes.

Pour en savoir plus ...

Contacts utiles

- Service juridique de la Chambre d'Agriculture des Hautes-Pyrénées
- Cabinets de juristes privés
- Caroline Nollet (EDE Hautes Pyrénées)

Voir aussi ...

Fiches 2.32 et 2.46.

Liste

Solutions/Incidences

Synthèse

Carte Midi-Pyrénées

Un groupement d'employeurs départemental

Lot

Mise à jour	15/09/2005
Contributeurs	Carine Antheaume (EDE du Lot)
Cadre de réalisation	Opération "Travail en exploitation laitière" Midi Pyrénées Cette fiche a été réalisée avec le concours financier de l'ONILAIT.

Descriptif de la solution **Déléguer le travail saisonnier et/ou d'astreinte en embauchant un salarié qui partage son travail entre plusieurs exploitations ; et déléguer également les charges administratives s'y référant.**

Filière support
Filière concernée Multi-filière

Contexte

Systèmes d'exploitation concernés Dans le Lot, il existe une association, AgriSaisons, qui s'occupe de mutualiser les besoins en main-d'œuvre. Elle a pour but de mettre à disposition de ses adhérents un ou plusieurs salariés liés au groupement par un contrat de travail. Elle regroupe 260 utilisateurs dont 180 utilisateurs réguliers qu'elle met en contact avec 160 salariés. Elle pioche aussi parmi les fichiers service de remplacement qu'elle gère en partie. Le tout permet de remplacer rapidement un salarié absent et de mettre en rapport une offre et une demande importante. Les systèmes d'exploitation concernés sont très divers.

Environnement socio-économique Le Lot se distingue par la pluralité de ses cultures. Ce département dispose d'activités agricoles saisonnières (cueillette, tri du tabac... etc.), et d'activités régulières (par exemple, dans l'élevage laitier : traite, alimentation...). La pluralité des tâches permet d'attirer des salariés « vrais saisonniers » (sans emplois, étudiants...) aussi bien que des salariés agricoles plus expérimentés (anciens agriculteurs, futurs installés notamment). Les structures agricoles sont de taille familiale ce qui facilite le contact entre employeurs et employés.

Mode d'emploi / Organisation

Moyens techniques et humains

Le groupement est géré en association avec 2 animateurs.

Règles de mise en œuvre

L'adhésion de l'agriculteur aux services d'AgriSaisons se fait, après décision du Conseil d'administration, lors de la première demande de mise à disposition par la signature d'une fiche d'adhésion et le paiement d'une cotisation annuelle de 8 euros. AgriSaisons adresse alors les statuts et le règlement intérieur à l'exploitant.

AgriSaisons se charge de tous les aspects administratifs se référant à l'embauche du salarié (contrat de travail, assurances, gestion des arrêts de travail...).

- Pour un besoin en main-d'œuvre ponctuel, l'exploitant s'engage pour une durée minimale qu'il doit respecter. Au terme de la mission, Agrisaisons paie le salarié et facture l'adhérent sur la base du nombre d'heures effectués (document signé en accord avec le salarié).
- Pour un besoin régulier, l'adhérent ou AgriSaisons cherche à regrouper plusieurs exploitants pour permettre au salarié de disposer d'un nombre d'heures suffisant, en créant un « groupe emploi ». Les adhérents doivent avoir des besoins en main-d'œuvre complémentaires. Ils déterminent par avance leur engagement annuel à utiliser le salarié en terme d'heures. Ils garantissent le risque pris par Agrisaisons en versant une « caution » de 100 euros, et en demandant aux banques de se porter garant.

Le salarié est recruté après décision d'une commission d'embauche composée de l'ensemble des membres du « groupe travail ». Il est embauché en CDI par AgriSaisons et sera payé mensuellement.

Le suivi du groupe, le règlement des litiges, et les médiations se font par les deux animateurs de Agrisaisons. Ces animateurs peuvent également conseiller les éleveurs sur l'organisation des plannings, la mise à disposition de panneaux sur les exploitations, la gestion des risques (remplissage des classeurs MSA)...etc.

Le travail est fixé à 35 h avec possibilité d'effectuer des heures supplémentaires.

Le coût du service est variable selon la tâche et les responsabilités demandées. Il est indexé sur la convention collective des salariés agricoles, et est en moyenne de 12 euros par heure, toutes taxes incluses.

Dans le cadre de son action, AgriSaisons permet aux salariés de bénéficier d'une subvention régionale (Fond Régional Initiative Emploi), qui lui permet d'équiper ses employés (matériel de bûcheronnage par exemple). Elle informe les adhérents des groupes emplois sur les possibilités d'être exonérés de charges patronales et MSA pendant 12 mois.

Conditions de réussite

Les agriculteurs doivent s'entendre. Il est important que le salarié se sente bien considéré dans son travail. AgriSaisons insiste auprès de ses adhérents sur la qualité du relationnel.

Afin qu'il ne privilégie pas telle ou telle exploitation, il est demandé aux exploitants de s'entendre sur les cadeaux « en nature » qui lui sont attribués.

Liste

Solutions/Incidences

Synthèse

Carte Midi-Pyrénées

Conséquences

Incidences zotechniques

Risques évoqués

Mésentente.

Difficultés rencontrées

L'agriculteur doit faire preuve de patience et de pédagogie pour expliquer précisément la tâche à réaliser, mais après formation du salarié, il ne semble plus y avoir de souci.

La traite semble être une des tâches demandant le plus de qualification, et il n'est pas facile de trouver des personnes déjà formées à cette tâche.

Impact sur le travail

Economie de temps sur le travail et sur l'aspect administratif de l'emploi qui est très souvent rebutant. L'évolution de la législation est gérée.

Par contre, pas de partage de l'aspect « charge mentale » du travail.

Autres avantages

L'agriculteur a quelqu'un sur qui compter. En cas de coup dur, les exploitations concernées s'arrangent pour laisser leur tour au voisin dans l'embarras.

Plus grande liberté, partage du temps de travail.

A l'avenir, AgriSaisons souhaiterait employer des salariés « cantonaux » afin de remplacer les agriculteurs en cas de coup dur.

Elle voudrait attirer plus de jeunes vers ces emplois.

Aspects économiques

Coût de mise en oeuvre

A partir de 12 euros de l'heure, suivant les responsabilités et les qualifications demandées (hors coût d'adhésion ci-dessus).

Autres aspects

Durabilité

Agrisaisons existe depuis l'an 2000. Fortes de cette expérience, des structures analogues se développent dans plusieurs départements de Midi-Pyrénées.

Synergies possibles

Tous.

Pour en savoir plus ...

Contacts utiles

- AgriSaisons – Cahors - 05.65.23.22.68 ou 05.65.34.88.06
- Carine Antheaume (EDE Lot)

Voir aussi ...

- **Fiche 3.65.**

Liste

Solutions/Incidences

Synthèse

Carte Midi-Pyrénées

Un groupement d'employeurs entre 3 éleveurs

Hautes-Pyrénées

Mise à jour 26/02/2004**Contributeurs** **Laurent Pene** (EDE Hautes-Pyrénées)
Jean-Christophe Moreau (Institut de l'Élevage)**Cadre de réalisation** **Opération "Travail en exploitation laitière" Midi-Pyrénées**
Cette fiche a été réalisée avec le concours financier de l'ONILAIT.**Descriptif de la solution** **Disposer d'un salarié pour les travaux en période de pointe, ou en cas d'imprévus.**

Contexte

Systemes d'exploitation concernés

Le groupement est composé de l'exploitation de :

- Monsieur DOLEAC Guy (EARL de la Télazière), installé avec un quota de 180 000 litres de lait sur 34 ha en maïs irrigué, 6 ha en prairies, de la jachère et des parcours autour de ces 800 m² de bâtiment volaille Label ;
- Monsieur SANS Robert, possédant un quota de 240 000 litres de lait pour un assolement de 40 ha en maïs (dont 25 ha irrigués), des prairies et de la jachère ;
- Monsieur CASTAY Gabriel, avec un élevage porcin de 100 truies naisseurs - engraisseurs sur une sole de 35 ha de maïs (dont 22 ha irrigués), des céréales, du colza et de la jachère.

Environnement socio-économique

Le département des Hautes-Pyrénées compte seize groupements d'employeurs dont quatre qui sont composés d'éleveurs laitiers.

Présence de terres en majorité argileuse sur la zone où sont situées les exploitations.

Les exploitations sont situées dans une zone céréalière où se cultive principalement du maïs, avec quelques élevages de palmipèdes.

Les trois éleveurs sont adhérents à une CUMA Tracteur, ainsi que pour les outils de labour, de préparation du sol et de semis, et d'épandage.

Mode d'emploi / Organisation

Moyens techniques et humains

Les trois élevages regroupent 6 UTH dont 1.5 UTH pour l'EARL de la Télazière, 2,5 UTH pour l'exploitation de Monsieur SANS, et 2 UTH sur l'élevage de Monsieur CASTAY.

Les trois chefs d'exploitation ont l'habitude de travailler ensemble et s'entraident pour la préparation et le semis du maïs depuis neuf ans.

De plus, avant la création de ce groupement, les trois exploitants employaient aussi occasionnellement un salarié pour les grands travaux (labour, semis, ensilage).

Règles de mise en œuvre

Depuis 1998, le groupement d'employeurs emploie 1 salarié à temps plein, au régime des 35 heures avec 2 heures 30 de travail supplémentaire.

Le planning est élaboré toutes les semaines, avec les travaux liés à l'élevage porcin à fixer en priorité.

Le relevé quotidien des heures est fait par le salarié et les employeurs, pour établir un bulletin de salaire avec des facturations mensuelles aux adhérents.

En fin d'année, une régularisation est faite pour chacun des adhérents.

Les tâches administratives (déclaration MSA, bulletin de salaire...) affectées au groupement d'employeurs représentent environ 1 heure à 1 heure 30 de travail par mois pour un des co-employeurs, en l'occurrence Monsieur Guy DOLEAC.

Dispositions générales :

Le groupement d'employeurs est une association constituée d'exploitants agricoles ou d'exploitations sociétaires qui met à disposition de ses adhérents un ou plusieurs salariés, dans le but de satisfaire les besoins en main d'œuvre des exploitations agricoles n'ayant pas la possibilité d'employer seules un ouvrier à temps plein.

Pour fonder le groupement d'employeurs, les éleveurs doivent :

- être rattachés à la même convention collective,
- créer une association « loi 1901 »,
- déposer les statuts juridiques (dénomination, objet, siège social, composition, ressources, règlement intérieur, pouvoir du président, modifications de statuts et dissolutions) à la Préfecture, et procéder à l'insertion au Journal Officiel,
- en informer l'ITEPSA (Inspection du Travail, de l'Emploi et de la Politique Sociale Agricole) par lettre recommandée,
- le déclarer au centre des impôts départemental,
- ouvrir un compte bancaire au nom de ce groupement.

Ils doivent aussi rédiger un règlement intérieur où sont mentionnées les principales dispositions de l'organisation (constitution du groupement d'employeurs, définition des travaux prioritaires, les cas d'intempéries, la gestion de l'association et du personnel, les registres horaires, les congés payés, les litiges et les démissions...).

Après ces étapes, les éleveurs n'ont plus qu'à procéder au recrutement du salarié avec l'établissement du profil du candidat, les missions à effectuer, la rédaction d'un contrat de travail, sa signature, et la transmission de la Déclaration Unique d'Embauche à la Mutualité Sociale Agricole.

La gestion administrative (bulletin de paie, déclaration MSA, évolution du droit du travail, comptabilité...) peut être traitée par une structure spécialisée (ADEFA, centre de gestion), prestataire de service.

Conditions de réussite

Il faut s'organiser en fonction des travaux prioritaires, et surtout des besoins de chacun. Pour de meilleures conditions de travail, de pérennité, les exploitations doivent être proches les unes des autres, ainsi que l'employé.

Conséquences

Risques évoqués

Mésentente entre les adhérents, avec le salarié.

Mauvaise adaptation de l'employé, manque de pratique ou de technicité.

Les risques encourus peuvent être la maladie ou l'accident du salarié, à n'importe quel moment de l'année et surtout en période de pointe, ainsi que des imprévus aux mêmes moments pour plusieurs exploitations.

Difficultés rencontrées

La difficulté se trouve dans la recherche d'un employé dans le secteur agricole, et surtout d'un ouvrier polyvalent pour les divers travaux demandés (labour, préparation, épandages, nettoyage des bâtiments, traite et soins aux animaux, entretien des matériels).

Les problèmes de main d'œuvre se posent peu pour ces différentes exploitations de par la présence de plusieurs personnes.

Impact sur le travail

L'avantage se traduit essentiellement par une plus grande souplesse dans la gestion du temps du fait de la diminution du travail de saison, et par une plus importante libération de temps libre.

La souplesse de l'association est bénéfique pour les éleveurs en cas de coups durs.

Autres avantages

Plus de temps pour s'occuper des autres responsabilités professionnelles.

Meilleure efficacité du salarié quand il a une bonne connaissance des exploitations.

Le salarié participe à des formations, ainsi que les employeurs.

Il bénéficie d'un emploi stable.

Modifications induites

Pour les adhérents, l'emploi d'un salarié amène à réfléchir sur l'organisation du travail car celui-ci est présent toute l'année, il faut donc fixer un planning avec les travaux réguliers à effectuer en priorité.

Liste

Solutions/Incidences

Synthèse

Carte Midi-Pyrénées

Aspects économiques

Coût de mise en oeuvre

La rémunération de l'employé est fixe et correspond à la convention des salariés d'exploitation des Hautes-Pyrénées (niveau 3 - échelon 1), avec une rémunération de l'ordre de 10 € de l'heure effectuée.

Le salaire est payé par le groupement qui procède à des re-facturations aux adhérents.

Le coût net réel est difficile à chiffrer car le salarié a été employé d'une part suite à un besoin de main d'œuvre pour effectuer une partie des travaux en période de pointe, et afin que les employeurs participent à l'organisation et au développement des structures professionnelles auxquelles ils sont adhérents.

D'autre part, ce groupement d'employeurs a été surtout fondé pour qu'il y ait une personne capable d'assurer le fonctionnement des exploitations en cas d'imprévu (accident ou maladie d'un des employeurs) et pour améliorer la qualité de vie.

Du point de vue de l'éleveur, il est aussi difficile d'estimer la plus-value apportée par le salarié et de la comparer à la charge salariale brute.

Les adhérents du groupement d'employeurs ne s'étaient pas donnés l'objectif de mieux valoriser leurs différentes productions avant de créer cette association.

Dispositions générales :

Le groupement d'employeurs peut bénéficier d'exonérations sur les cotisations patronales, d'aides pour l'emploi d'un salarié (dans le cadre des lois AUBRY 1 et 2 pour les 35 heures : 300€/mois/salarié), de subventions de la région et de l'Europe dans le cadre d'une charte qualité régionale (aide fixée à 3 060 € par salarié).

Les aides de cette charte ne sont accordées au groupement que sous certaines conditions (nombre d'employés limités à 5, embauche dans le cadre d'un CDI avec un montant de rémunération supérieur au SMIC horaire, une durée de travail => 50%...) et après la validation du dossier de constitution par un comité.

De plus, tous les groupements d'employeurs peuvent bénéficier d'abattements sur les cotisations patronales et salariales avec la mesure concernant l'exonération sur le « travailleur occasionnel » (réductions des charges s'effectuant sur les 100 premiers jours de travail, ce nombre est multipliable par le nombre d'associés).

Autres aspects

Durabilité

Elle dépend de l'ambiance de travail et du respect mutuel du règlement intérieur.

Technicité, facilité de mise en oeuvre

La facilité de mise en oeuvre du GE dépend aussi de la nécessaire complémentarité des besoins des éleveurs.

De plus, ces besoins ne doivent pas être si possible les mêmes au même moment, d'où l'obligation d'établir un règlement intérieur avec un planning des tâches et la nécessité d'une bonne entente.

Pour en savoir plus ...

Contacts utiles

Apports de conseils juridiques par :

- l'ADEF 65 : Valérie LASBATS
- la Mutualité Sociale Agricole
- Caroline Nollet (EDE Hautes Pyrénées)
- l'Inspection du travail

Voir aussi

Fiche 3.46.

Liste

Solutions/Incidences

Synthèse

Carte Midi-Pyrénées

Le groupement d'employeurs de vachers de remplacement "Jeune Montagne" Aveyron

Mise à jour	02/03/2004
Contributeurs	Michel Weber (Contrôle Laitier de l'Aveyron)
Cadre de réalisation	Opération "Travail en exploitation laitière" Midi-Pyrénées Cette fiche a été réalisée avec le concours financier de l' ONILAIT .

Descriptif de la solution	<p>Le groupement d'employeurs de la coopérative Jeune Montagne à Laguiole (12) a été créé en septembre 1995 pour répondre à une demande forte des adhérents en matière de remplacement.</p> <p>Les besoins des adhérents sont satisfaits selon des priorités bien définies :</p> <ul style="list-style-type: none">• En cas de maladie ou d'accident,• Pour congé ou événement familial,• Pour un déplacement à caractère professionnel. <p>Pour assurer le plein emploi, le salarié peut être utilisé en complément de main d'œuvre.</p>
----------------------------------	---

Contexte

Systemes d'exploitation concernés	Tous les adhérents de la coopérative qui adhèrent au groupement d'employeurs peuvent bénéficier de l'intervention du salarié.
Environnement socio-économique	Le groupement d'employeurs est aidé financièrement par la coopérative, ce qui permet de diminuer les coûts journaliers. Il a embauché un premier vacher qualifié en novembre 1995, un second fin 1996, un troisième en mars 2003 et un quatrième à l'automne 2003.

Mode d'emploi / Organisation

Moyens techniques et humains

Les quatre vachers sont à la disposition des adhérents. Pour réserver une journée, il faut téléphoner à la coopérative 7 jours avant la journée prévue. Un technicien de la coopérative gère le planning et assure la comptabilité et la facturation.

Règles de mise en œuvre

Les conditions pour bénéficier d'un salarié sont les suivantes :

- Etre adhérent à la coopérative Jeune Montagne.
- Prendre un engagement obligatoire de 2 jours par an d'utilisation du salarié, payables d'avance (2 x 45 €).
- Payer une cotisation annuelle de 15,24 euros ainsi qu'une contribution au capital du groupement de 30,48 € à l'adhésion.
- Suite à l'adhésion, chaque adhérent bénéficie d'un crédit de 20 journées maximum par an. Chaque journée est facturée 45 €
- Au-delà des 20 journées, la journée supplémentaire est possible si les salariés sont disponibles. Elle est facturée 87 €.
- La journée de travail est de 8 heures.

Conditions de réussite

Respecter le règlement intérieur du groupement.

En cas d'accident ou de maladie, les journées sont facturées à tarif réduit et ne sont pas déduites des 20 journées déjà attribuées.

Remplir et signer le formulaire d'engagement et d'adhésion.

Mettre en place un système d'identification des animaux à la traite :

- Utilisation de rubans à la queue ou de velcros à la patte (Rouge = séparation du lait, Noir = vache à ne pas traire, Bleu = manque 1 ou 2 quartiers, Jaune = vache longue à traire, Jaune/Vert = injection d'ocytocine).
- Mise en place d'un panneau d'affichage (nombre de vaches à traire, nombre de vaches à mettre hors tank, vaches en traitement, autres informations ...).

Remplir et mettre à disposition du salarié une fiche technique avec :

- Un plan succinct du bloc traite et un schéma de la machine à traire.
- Une description générale du bloc traite (position du compteur électrique, alimentation en eau, matériel de traite et de lavage, stockage du lait, numéro de téléphone utiles pour le dépannage).
- Un descriptif des interventions sur la machine avant la traite et des procédures de démarrage.
- Un descriptif de la technique de traite.

Ces deux derniers points ne sont pas évidents à faire admettre aux adhérents. Il faut une relance constante des salariés et du groupement.

Concrètement, aujourd'hui ce sont plutôt les salariés qui tiennent à jour des notes sur les élevages. Ils sont fortement incités à le faire.

Liste

Solutions/Incidences

Synthèse

Carte Midi-Pyrénées

Conséquences

Incidences zootechniques

Aucune incidence zootechnique n'est évoquée par les utilisateurs du service.

Difficultés rencontrées

Au début du groupement, le salarié était considéré davantage comme un complément de main d'œuvre que comme un vacher qualifié, capable de gérer un troupeau laitier. Ce n'est plus le cas aujourd'hui.

Sur l'activité totale des salariés, 41 % est sur du complément de main d'œuvre (en diminution constante), 33 % sur des remplacements pour des congés (en hausse constante), 23 % sur des remplacements accident ou maladie et 3 % pour des déplacements professionnels.

Avec un seul salarié (au début), il était parfois difficile de disposer du salarié à la période souhaitée. Ce n'est plus le cas aujourd'hui avec 4 ETP pour 51 adhérents.

Attention, il faut du temps pour gérer le planning (périodes de pointe et périodes de moindre activité), les salariés : cela entraîne beaucoup de temps au téléphone.

Impact sur le travail

Possibilité de se libérer pour des vacances ou les week-ends.

NB : En cas d'intervention le week-end, le salarié récupère un jour pour le samedi et 1,5 jour pour le dimanche.

Autres avantages

Meilleure identification des animaux.

Reconnaissance du professionnalisme des vachers.

Aspects économiques

Coût de mise en oeuvre

En 2003, les salariés ont réalisé 706 journées auprès des adhérents (13,8 jours en moy).

Le coût moyen est donc de $13,8 \times 45 \text{ €} = 621 \text{ €} + 15 \text{ €}$ (cotisation annuelle) = 636 €

Soit par mille litres produits en moyenne par adhérent : 3,7 € (2,4 centimes de F/litre).

Autres aspects

Durabilité

La durabilité de l'entreprise tient à trois points :

- La qualité des salariés : chaque vacher est formé en interne en passant 4 jours dans 9 exploitations (2 mois).
- Une gestion rigoureuse du planning, facilitée par un règlement intérieur très complet et strict.
- Une rémunération correcte des salariés après 1 période probatoire d'1 an au SMIC.

Pour en savoir plus ...

Contacts utiles

- Jean Salelles – Président du groupement d'employeurs
- Christian Miquel – Technicien de la coopérative Jeune Montagne
- Michel Weber – Contrôle laitier 12

Voir aussi ...

- **Fiches 4.32 et 4.65.**

Liste

Solutions/Incidences

Synthèse

Carte Midi-Pyrénées

Le service de remplacement départemental spécialisé bovins lait

Gers

Mise à jour	15/01/2004
Contributeurs	Matthieu Abella (EDE du Gers)
Cadre de réalisation	Opération "Travail en exploitation laitière" Midi-Pyrénées Cette fiche a été réalisée avec le concours financier de l'ONILAIT.

Descriptif de la solution Afin de répondre au besoin spécifique des producteurs laitiers en matière de remplacement, le service gersois de remplacement s'est enrichi d'une « section lait », autonome dans son fonctionnement.

Contexte

Systemes d'exploitation concernés Les vachers sont employés par le service de remplacement départemental et mis à disposition d'îlots de producteurs engagés dans la section lait. Les îlots comptent entre 7 et 10 membres, situés sur une aire géographique peu étendue (2 ou 3 communes, 1 canton au maximum).

Exemple de l'îlot d'Aignan : 7 producteurs, quotas de 100 000 à 350 000 litres de lait, exploitations de type polyélevage (bovins et aviculture) ou spécialisées en bovins lait, situées sur 2 communes (Aignan et Lupiac), dans une zone dynamique du département.

Environnement socio-économique L'entraide, la gestion commune de projets sont bien ancrées dans les habitudes des éleveurs de cette zone, ce qui a certainement facilité le déploiement d'une telle organisation.

Liste

Solutions/Incidences

Synthèse

Carte Midi-Pyrénées

Mode d'emploi / Organisation

Moyens techniques et humains

Sous l'impulsion des professionnels départementaux, le service de remplacement général gersois a été renforcé d'une section spécifique à la filière lait.

La section lait bénéficie du travail d'une animatrice et d'une secrétaire, chargées de l'appui aux îlots : recrutement des salariés, lancement et animation des îlots, élaboration des plannings. Elles assurent également la gestion administrative des salariés (contrat de travail, paye, comptabilité).

La section lait organise chaque trimestre un Comité de Suivi réunissant les partenaires financiers et les responsables d'îlots afin de valider les journées remplacées et d'assurer le bon fonctionnement du service.

Les membres des différents îlots désignent leur responsable, chargé de participer au Comité de Suivi, ainsi qu'à la phase d'embauche du vacher.

Le responsable veille de surcroît au respect du planning de répartition des journées de travail du vacher dans chacune des exploitations de l'îlot. Mais la pérennité du service réclame l'implication et l'assiduité de tous les adhérents.

Règles de mise en œuvre

Les adhérents de l'îlot se conforment au règlement intérieur du service, qui précise :

L'engagement du producteur : minimum 1 an, emploi du vacher de 10 à 35 jours dans l'année ;

Les priorités de remplacement du service :

- 1- Accident, maladie, maternité ;
- 2- Vacances ;
- 3- Responsabilités professionnelles ;
- 4- Formation ;

Les modalités d'élaboration du planning ;

Les horaires de travail du vacher : chaque îlot détermine ses horaires, incluses dans l'amplitude 6 - 20 heures, avec respect des 35 heures hebdomadaires ;

Les méthodes de travail à respecter par l'exploitant : respect de la convention collective agricole du Gers, fourniture d'une combinaison de travail, tenue d'un cahier de suivi et de liaison, identification sanitaire des animaux selon un code couleur universel ;

Les tarifs (voir « Coût ») ;

Les conditions de démission.

Conditions de réussite

Au sein de l'îlot, l'écoute, l'échange et la recherche du compromis apparaissent comme des notions primordiales au fonctionnement du service collectif.

En plus de ces valeurs humaines, la présence régulière aux réunions de l'îlot, se tenant à Aignan tous les 2 ou 3 mois en présence du vacher, revêt une grande importance. Elle garantit en effet la légitimité du planning élaboré à cette occasion, qui constitue la véritable clef de voûte du système et qui peut être adapté entre deux réunions en fonction des besoins ou impératifs.

La relation remplaçant – éleveur occupe également une place prépondérante dans la réussite d'un îlot. Il ne faut pas perdre de vue que le vacher accomplit une tâche spécifique (pas question de l'astreindre à des tâches ingrates), et technique (la traite est une opération complexe).

La phase d'adaptation et de formation du vacher concourt également à la réussite du service, toujours vis-à-vis de la technicité du métier et de la diversité des systèmes de production. Les membres de l'îlot lui accordent une à deux journées, et idéalement, le responsable de l'îlot ou un autre membre assure une période de formation.

Conséquences

Incidences zootecniques

Ce sont plus des habitudes à prendre, non spectaculaires en soit mais pouvant se révéler bénéfiques sur le plan économique et organisationnel :

- tableau, cahier, ou autre outil pour communiquer ;
- rigueur dans la signalisation des événements relatifs au troupeau, notamment sanitaires (bracelets) ;
- organisation, rangement du bloc traite.

Lors des premiers remplacements, la découverte de l'élevage par le vacher peut nécessiter quelques mises au point ; en d'autres termes, il ne faut pas s'attendre à engager un remplaçant opérationnel dès le premier jour : diplomatie et pédagogie sont alors de rigueur. Malgré tout, de légères pertes de production peuvent être enregistrées, dues au stress occasionné chez les animaux à cause du changement de traieur.

Risques évoqués

Les risques évoqués sont ceux que l'on retrouve dans les relations de type employeur/salarié :

- le courant ne passe pas ;
- le manque de confiance en son remplaçant ; de l'avis des éleveurs, il semble qu'il faille franchir le pas, c'est-à-dire s'éloigner de l'exploitation pendant toute la journée de remplacement (c'est l'objectif et l'intérêt premier du service), afin de constater que tout peut bien se passer même en son absence...

Difficultés rencontrées

- Tous les membres de l'îlot ne sont pas assidus aux réunions trimestrielles. Pour l'instant, cela ne pose pas de problème particulier mais pourrait devenir pénalisant pour les éleveurs si une décision collective, par exemple, est à prendre.
- L'embauche des salariés pose problème actuellement. La main d'œuvre répondant aux critères recherchés est plutôt rare. Dans le département du Gers, 6 îlots sont formés mais seulement 4 d'entre eux fonctionnaient en septembre 2003 faute de remplaçant.
- Désigner un responsable d'îlot peut s'avérer difficile, car tous les adhérents ont un emploi du temps bien rempli. Cependant, c'est un rôle essentiel à l'équilibre et au bon fonctionnement du groupe.

Impact sur le travail

L'éleveur peut consacrer le temps libéré grâce au remplacement à une activité qu'il n'aurait pas pu réaliser en période normale, que ce soit pour sa vie professionnelle ou sa vie privée : il peut s'agir de chantiers saisonniers, d'entretien du matériel, ou mieux de temps libre.

Modifications induites

Les éleveurs ont tout intérêt à mettre en œuvre des dispositifs concourant à l'amélioration de leur outil de travail (mécanisation, automatisation des opérations de traite, exemple : décrochage automatique). Le remplaçant pourra intervenir de manière plus aisée et n'oublions pas que sa journée de travail ne doit pas dépasser 7 heures.

Aspects économiques

Coût de mise en oeuvre

Plusieurs partenaires économiques (Conseil Général, Crédit Agricole, entreprises laitières, MSA, Chambre d'Agriculture) participent au financement des journées de remplacement. Le plein tarif d'une journée s'élève à **120 €**

La prise en charge du coût de la journée s'applique dans la limite de 2 jours par mois, soit **24 jours par an**. Son niveau, fluctuant entre 30 et 45 % du coût journalier est corrélé à la situation de l'élevage :

- éleveur ayant instruit ou en train d'instruire un CTE,
- éleveur jeune agriculteur,
- autres éleveurs.

Au-delà de 24 jours annuels, l'éleveur sollicitant le service est redevable du plein tarif.

Autres aspects

Durabilité

La pérennité d'un îlot de service de remplacement semble lié à 2 facteurs principaux :

- la cohésion des membres de l'îlot qui est favorisée dans le cas de l'îlot d'Aignan par l'existence d'une dynamique locale ;
- l'intervention de partenaires financiers, qui rend plus abordable le coût de ce service.

Synergie possible avec...

Encore une fois, tous les moyens qui permettent de faciliter et limiter le travail quotidien sont favorables à l'adhésion au service de remplacement :

- pour les membres de l'exploitation,
- pour la personne extérieure qui intervient une vingtaine de jours par an.

Pour en savoir plus ...

Contacts utiles

- Service de remplacement section lait du Gers : 05-62-61-77-90
- Maison de l'Elevage du Gers : 05-62-61-79-60

Voir aussi ...

- **Fiches 4.12 et 4.65.**

Liste

Solutions/Incidences

Synthèse

Carte Midi-Pyrénées

Service de remplacement spécialisé : laiterie Danone

Hautes-Pyrénées

Mise à jour	15/01/2004
Contributeurs	André Pouchou (Laiterie Villecomtal) Laurent Pene (EDE des Hautes-Pyrénées)
Cadre de réalisation	Opération "Travail en exploitation laitière" Midi-Pyrénées Cette fiche a été réalisée avec le concours financier de l'ONILAIT.

Descriptif de la solution Utilisation d'un service de vachers spécialisés mis à disposition par un groupement de producteurs d'une laiterie.

Contexte

Systèmes d'exploitation concernés Tous les producteurs laitiers livrant à la laiterie DANONE-Villecomtal. Ils sont situés sur toutes les zones (piémont, coteaux, plaine), sur des exploitations individuelles et sociétaires.

Environnement socio-économique Présence de deux points de collecte, dont un dans le département du Gers et l'autre dans le département des Pyrénées-Atlantiques.
150 producteurs hauts-pyrénéens livrent leur lait à cette laiterie.
Ils sont surtout présents dans le nord et l'ouest du département.

Liste

Solutions/Incidences

Synthèse

Carte Midi-Pyrénées

Mode d'emploi / Organisation

Moyens techniques et humains

Pour le département des Hautes-Pyrénées, 3 vachers sont disponibles.

25 à 30 (avec la liste d'attente) éleveurs adhèrent à ce service de remplacement, répartis en deux îlots.

Règles de mise en œuvre

Ces trois salariés sont au régime des 35 heures depuis 2 ans, soit 225 jours environ de travail dans l'année.

Un planning est effectué tous les deux mois, avec la possibilité de positionner à l'avance les congés, donc de réserver le vacher pour cette période.

Une période de remplacement maximale de 19 jours peut être affectée à chaque adhérent.

Le salarié ne peut travailler plus de 7 jours consécutifs et plus de 2 week-ends par an et par adhérent.

Une convention a été établie entre les départements concernés et le groupement de producteurs de la laiterie, avec un règlement intérieur et une répartition de la gestion administrative et des litiges entre les divers îlots d'employeurs et le technicien de laiterie.

Dans un groupement d'employeurs, chaque adhérent peut mettre à disposition des autres, un jour de remplacement à cause d'un imprévu, ce service est facultatif.

Les producteurs souhaitant adhérer à ce service sont inscrits dans une liste d'attente en attendant la libération d'une place dans un groupe.

L'adhésion annuelle peut se prolonger par tacite reconduction ou s'annuler par la décision d'une ou l'autre des parties.

Un préavis de 90 jours est fixé en cas de démission.

Conditions de réussite

Les horaires de travail fixés à 7 heures de travail quotidiennes sont répartis sur le matin et l'après-midi. Les horaires sont convenus avec le producteur.

Lors d'un remplacement, le vacher n'effectue que les tâches liées à l'élevage laitier (traite, alimentation, traitement sanitaire, paillage, raclage, déplacement et surveillance des animaux) et doit se référer à un tableau où sont inscrits les travaux à réaliser le soir et le matin.

Il doit aussi regarder l'ordonnancier d'étable où figurent les traitements sanitaires exécutés, ou à exécuter, pour les séparations de lait.

Une liste de numéros téléphoniques composée des numéros de l'inséminateur, du vétérinaire, du technicien de laiterie, du concessionnaire de la machine à traire et du tank à lait sont à sa disposition.

Les problèmes qui peuvent intervenir sont sous la responsabilité de l'employeur.

Un médiateur désigné par le groupement a pour mission d'arbitrer les conflits.

Une commission composée d'éleveurs et du technicien animateur DANONE fixe les règles et décide en dernier lieu.

Conséquences

Risques évoqués

Mésentente entre le vacher et un ou plusieurs producteurs (producteurs trop exigeants, vacher peu soigneux).

Le temps d'adaptation du salarié au travail sur l'exploitation peut être un frein.

Difficultés rencontrées

Ces risques et les difficultés rencontrées sont solutionnés par le médiateur et la commission.

Impact sur le travail

La réduction du travail d'astreinte, le complément de main d'œuvre sont les avantages de ce système.

La possibilité de bénéficier d'une journée « coups durs », suite à une modification du planning collectif.

Le salarié peut être aussi un vecteur d'échange des diverses méthodes améliorant le travail.

Autres avantages

Possibilité de prendre des vacances, de s'occuper de ses mandats professionnels, d'être remplacé en cas d'accident ou de maladie.

Les réunions bimestrielles servent aussi de lieu d'échange sur les méthodes de travail (conduite des troupeaux, système de repérage des problèmes) entre les différents producteurs, sur les problèmes rencontrés, les modifications à apporter.

Modifications induites

Aucune concernant la conduite des animaux ou l'achat de matériels spécifiques.

Liste

Solutions/Incidences

Synthèse

Carte Midi-Pyrénées

Aspects économiques

Coût de mise en oeuvre

Le salaire est payé pour 60 % par l'éleveur bénéficiaire, 40 % par la laiterie, et selon sa qualification.

Le coût de revient est de 60 € par jour pour l'éleveur, pour un coût total de 105 €

Lors des travaux, les dimanches et les jours fériés, la majoration de 25 % de la rémunération est appliquée.

La laiterie paye en totalité le salarié mais récupère la différence sur la paie du lait.

Les employés comptabilisent les heures de travail afin d'avoir des tarifs horaires mensualisés.

Le travail du dimanche et des jours fériés est majoré.

Pour l'élaboration du planning, le vacher fait partie du groupe d'éleveurs car ses jours de récupération et de congés sont prioritaires sur ceux des producteurs laitiers.

Autres aspects

Durabilité

Tant qu'il n'y aura pas de dérives du système établi, et tant que les producteurs seront satisfaits des vachers.

Si la fidélisation du salarié est réussie et si ses intérêts sont préservés.

Technicité, facilité de mise en oeuvre

Ce service repose sur l'élaboration d'un règlement intérieur, régulièrement modifié, définissant :

- les missions des vachers du groupement (dans le cas d'un remplacement ou d'une assistance aux éleveurs laitiers),
- la présence d'un cahier d'étable mentionnant les travaux à effectuer de façon chronologique,
- une période minimale de remplacement,
- la mise en place d'un planning concernant les congés en fonction des congés du vacher, de ses jours de récupération et des souhaits des éleveurs,
- les personnes à appeler en cas de litiges,
- les modalités d'adhésion, de reconduction, de démission, de présence aux réunions des plannings,
- la durée hebdomadaire de travail et les rémunérations des week-ends et jours fériés,

De plus, la désignation d'un médiateur ou d'une commission pour régler les problèmes renforce la pérennité de ce service.

Synergie possible avec...

Tous les moyens réduisant le travail d'astreinte.

L'adhésion à un service de remplacement départemental pour les remplacements de longue durée.

Pour en savoir plus ...

Contacts utiles

- Monsieur André Pouchou, technicien de laiterie Villecomtal-Danone
- Service de remplacement départemental 65

Voir aussi ...

- **Fiches 4.12 et 4.32.**

Externalisation du travail de saison par une entreprise de travaux agricole ou une CUMA

Lot

Mise à jour 15/09/2005

Contributeurs **Jean-François Rauffet (Contrôle laitier du Lot)**

Cadre de réalisation **Opération "Travail en exploitation laitière" Midi Pyrénées**
Cette fiche a été réalisée avec le concours financier de l'ONILAIT.

Descriptif de la solution **Déléguer certains travaux de saison pour limiter le travail sur les cultures et optimiser les charges liées à la mécanisation. Ce travail est réalisé soit par des Entreprises de Travaux Agricoles ou une CUMA départementale.**

Filière support
Filière concernée

Contexte

Systemes d'exploitation concernés La CUMA rayonne sur une grande partie du département, les ETA sont plutôt des entreprises de proximité.
Les exploitations concernées sont de tailles moyennes à grandes (60 à 100 Ha), avec un GAEC père fils, l'autre est une EARL (couple).
Le parc matériel est réduit dans les deux cas, un tracteur chargeur de 75 cv et un tracteur de 90 cv ancien pour les quelques gros travaux (200 heures/an). Le matériel est présent sur les exploitations, au fur et à mesure il n'est pas renouvelé, un des deux est adhérent à une CUMA communale.

Environnement socio-économique Dans le SEGALA lotois, pratiquement chaque commune possède sa CUMA, mais tous les éleveurs ont le matériel de traction en propriété avec souvent des salariés embauchés en groupement d'employeurs.
La densité agricole est forte, la part du bénévolat dans les exploitations est importante, ceci ne facilite pas l'évolution vers ces pratiques.

Liste

Solutions/Incidences

Synthèse

Carte Midi-Pyrénées

Mode d'emploi / Organisation

Moyens techniques et humains

Deux ETA travaillent sur le secteur, l'une possède des ensileuses, des bennes, des tracteurs et des chauffeurs et réalise du rendu silo sur demande. Cette entreprise a un tracteur de 160 cv, des charrues, des presses. L'autre réalise les semis de prairies, de céréales, les épandages de fumiers. LA CUMA quant à elle opère sur les épandages de lisier, de chaux, du compostage, des semis de prairies, de décompactage, de traitements, de reprise de labours.

Le tracteur et le chauffeur sont mis à disposition par la CUMA.

Règles de mise en œuvre

Les éleveurs doivent être rigoureux dans l'organisation de leurs chantiers, les entreprises essaient de respecter un planning de passage. La météo est le principal facteur qui conditionne la réussite de l'organisation des chantiers.

Conditions de réussite

Les éleveurs s'obligent à être plus tolérants, certaines périodes difficiles peuvent retarder les ETA.

La CUMA doit traiter tous les éleveurs avec la même règle (pas de favoritisme).

Les ETA doivent respecter leurs délais, avoir de très bons chauffeurs et du matériel performant.

Conséquences

Incidences zootechniques

Risques évoqués

Problèmes d'entente entre éleveurs surtout pour la CUMA.

Manque d'ETA pour faire face à la demande dans certaines régions très individualistes.

Difficultés rencontrées

Pas de problèmes rencontrés chez ces deux éleveurs qui ont parfaitement intégré le système.

Impact sur le travail

Cette démarche a permis de ne pas faire appel au service de remplacement ou à un groupement d'employeurs. Pour les maïs, les semis sont plus rapides, les levées sont souvent meilleures (intervalle labour/semis plus court).

La diminution de la charge de travail permet à l'éleveur de se concentrer sur d'autres tâches (troupeau).

Autres avantages

Les travaux sont effectués avec du matériel très performant renouvelé régulièrement.

La charge mécanisation est réduite, elle permet de limiter le capital investi. Dans certaines situations (installation), elle aide à la faisabilité du projet.

L'ETA ou la CUMA avec chauffeur connaît mieux son matériel donc :

- Moins de casse sur le matériel,
- Moins de temps passé (meilleure optimisation du matériel),
- Pas de temps d'apprentissage.

L'éleveur n'a pas à gérer du personnel, et moins de maintenance à assurer.

Aspects économiques

Coût de mise en oeuvre

Une des deux exploitations était en phase d'agrandissement, donc les chiffres comptables ne sont pas exploitables sur cet exercice.

Pour la deuxième, les chiffres sont les suivants :

100 Ha SAU, 280000 L de quota et 25 VA avec un 1 UGB/Ha

Travaux par tiers :58 €/ha

Carburants :18 €/ha

Amortissements : 240 €/ha

Référence lait autres herbivores quota moyen

W/Tiers :58 €/ Ha

Carburants : 35 €/ Ha

Amortissements : 326 €/Ha

Autres aspects

Durabilité

Synergies possibles

Certains éleveurs se posent la question de l'alimentation des troupeaux avec pourquoi pas la dessileuse automotrice avec chauffeur ?

Pour en savoir plus ...

Contacts utiles

- Gaec du Mispouille, Mrs ROLS, Polzes 46100 LENTILLAC ST BLAIZE
- EARL des Chênes, M. RAUFFET Denis 46270 BAGNAC / CELE
- Jean-François RAUFFET (Contrôle laitier du Lot)
- Carine Antheaume (EDE du Lot)

Voir aussi ...

- **Fiche 6.65.a et 6.65.b**

Liste

Solutions/Incidences

Synthèse

Carte Midi-Pyrénées

Externaliser le travail de saison via une CUMA

Hautes-Pyrénées

Mise à jour	26/02/2004
Contributeurs	Laurent Pene (EDE Hautes-Pyrénées) Michel Hautenaue (Chambre d'Agriculture Hautes-Pyrénées)
Cadre de réalisation	Opération "Travail en exploitation laitière" Midi-Pyrénées Cette fiche a été réalisée avec le concours financier de l' ONILAIT

Descriptif de la solution	Expérience d'un GAEC sociétaire (2 associés) ayant recours à une CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole) pour réaliser les travaux saisonniers liés aux cultures. L'objectif est de réduire le temps de travail lié aux cultures et les coûts de mécanisation.
---------------------------	---

Contexte

Systèmes d'exploitation concernés	<p>La coopérative d'utilisation de matériel agricole regroupe les exploitations présentes sur 5 communes : Aast, Gardères, Luquet, Oroix et Séron.</p> <p>Les systèmes de production rencontrés sont des élevages bovins viande (40 vaches allaitantes en moyenne), bovins lait (de 100 000 litres à 800 000 litres), des maïsiculteurs, ainsi que la culture du maïs doux.</p> <p>La surface agricole utile moyenne par exploitant se situe autour de 20-25 hectares.</p> <p>L'exploitation concernée est de forme sociétaire (GAEC à 2 associés) : 2 UTH de main d'œuvre, quota de 450 000 litres, 70 ha de SAU dont 56 ha de maïs (dont 28 ha ensilés), 8 ha de jachère, 6 ha de céréales.</p> <p>Le GAEC dispose d'un tracteur de 85 chevaux, d'un télescopique et d'un pulvérisateur d'une capacité de 800 litres.</p>
Environnement socio-économique	<p>Dans les Hautes-Pyrénées, on dénombre pas moins de 106 CUMA, réparties sur tout le département, et environ 2600 adhérents.</p> <p>La CUMA dont il est question ici rassemble 130 adhérents situés dans une zone favorable à la culture du maïs (présence de terre noire : 80 %, avec peu d'argile), mais souffrant d'un manque de main d'œuvre, surtout en élevage laitier.</p> <p>La zone présente peu de possibilités d'agrandissement du fait d'une forte pression foncière, les exploitants retraités gardant leurs terres.</p> <p>Deux laiteries et une fromagerie sont présentes sur ce secteur.</p> <p>A signaler aussi des activités touristiques : gîtes, chambres et tables d'hôtes.</p>

Mode d'emploi / Organisation

Moyens techniques et humains

La CUMA du Plateau de GER a été créée en 1975 par un groupe d'agriculteurs pour effectuer les travaux d'ensilage de maïs et d'herbe, car aucune entreprise n'était présente pour proposer ce service.

Depuis quelques années, la CUMA emploie une personne pour l'entretien du parc matériel et la conduite de l'automotrice de récolte.

Le parc matériel est composé d'un tracteur de grande puissance (150 chevaux), de matériel de labour (charrue), de préparation du sol (combiné, pulvériseur), de semis et de matériels spécifiques (fendeuse, planteuse...), ainsi que d'une automotrice de récolte travaillant sur 420 ha dont 370 ha de maïs.

Les matériels de préparation et de semis (sur 130 ha) sont utilisés par le GAEC et deux autres exploitations : l'une sociétaire et l'autre individuelle (soit 7 personnes) ; pour l'utilisation de la charrue (sur 200 ha) s'ajoutent 2 autres exploitations individuelles (soit 9 personnes).

Règles de mise en œuvre

Le salarié gère ce parc, sauf l'utilisation du tracteur qui est sous la responsabilité d'un adhérent, ainsi que l'ensileuse qu'il faut réserver 10 jours avant le chantier. L'ouvrier ne conduit que l'ensileuse.

Les éleveurs appellent le salarié ou un des responsables quand ils veulent utiliser un outil.

Conditions de réussite

Une relation de confiance doit s'établir entre tous les adhérents.

Aucun privilège ne doit être accordé à certains adhérents par le salarié ou par certains membres.

Les travaux de gestion et d'entretien des matériels doivent être effectués correctement par le salarié.

Conséquences

Risques évoqués

Cas d'une mésentente entre certains adhérents.

Cas où un adhérent n'accepterait pas ne pas être servi en premier, ou au moment où il le souhaiterait.

Difficultés rencontrées

Aucune

Impact sur le travail

Pour les exploitants, les conditions de travail sont meilleures du fait du gain de temps permis par un matériel plus performant (en heures de travail par hectare).

D'après des études menées sur la gestion des exploitations, la réduction du temps de travail est évaluée à 35 % pour les travaux périodiques (semis, fenaison, récolte).

Ce système permet une meilleure gestion du travail d'astreinte et allège les travaux en période de pointe.

Autres avantages

Le matériel est renouvelé régulièrement grâce aux capacités d'amortissement permises par la CUMA.

Les économies sur les charges (amortissements, entretien, frais financiers, ...) sont estimées à 30 % par comparaison aux références sur les coûts de mécanisation.

Modifications induites

Selon les éleveurs, la CUMA a provoqué une responsabilisation des adhérents.

En outre, un système d'entraide a été mis en place pour les travaux d'ensilage après la création de la CUMA. Depuis 1980, ce système fonctionne sous la forme d'une banque de travail rémunérée, de façon à gérer les déséquilibres de temps de travail fournis entre les divers exploitants (la différence de temps entre deux chantiers est payée).

Au fur et à mesure, des matériels de labour, de préparation du sol, de semis ont été achetés, car la culture du maïs s'est développée à la place de la production d'herbe.

Aspects économiques

Coût de mise en oeuvre

La facturation du service se fait en fonction du nombre d'heures de travail ou du nombre d'hectares engagés par les adhérents.

Les amortissements des matériels sont intégrés dans les coûts horaires pour le tracteur et l'ensileuse, et dans les coûts à l'hectare pour les outils de préparation et de semis.

Un forfait à la demi-journée ou journée est appliqué aux petits matériels.

La rémunération de la banque de travail s'applique à chaque personne et est différente suivant les outils utilisés.

Economie sur les charges (amortissements, entretien, frais financiers) évaluée à 30 % sur une utilisation de matériel par plus de deux agriculteurs.

Economie annuelle de temps équivalente à 35 % sur le travail de saison (semis culturaux, chantiers de fenaison, de récolte...) dans le cas d'une CUMA Tracteur + chauffeur.

L'amortissement du hangar créé en 1987 se fait au prorata du chiffre d'affaires réalisé par chaque matériel.

Pour le GAEC pris en exemple, les charges de mécanisation s'élevaient à 19 345 € en 2002, dont 12 440 € de travaux réalisés principalement par le biais de la CUMA, et 5 045 € pour les travaux confiés à une entreprise de travaux agricoles (épandage du fumier, récoltes de céréales). Les charges de mécanisation s'élevaient ainsi à 346 € par ha de SAU.

Une étude comparative entre utilisation collective ou individuelle du matériel a été réalisée à l'aide des références FDCUMA 65 et 64 (Cf. ci-après).

Autres aspects

Durabilité

Pour les éleveurs, elle dépend surtout de l'entente entre les divers adhérents et de la qualité du service rendu. Selon eux, les divers systèmes mis en place (entraide, banque de travail) ont permis la pérennité de la CUMA.

De plus, la création du hangar à matériel a permis d'augmenter le nombre d'adhérents.

Technicité, facilité de mise en oeuvre

Ne pas être individualiste.

Les éleveurs qui adhèrent à ce genre de structure pratiquent déjà l'entraide ou sont de gros consommateurs de ces services pour des raisons d'organisation de travail, à cause de journées disponibles courtes comme par exemple celles des éleveurs laitiers qui ont des temps de travail d'astreinte plus importants que les autres agriculteurs.

En outre, la création de hangars pour le logement des outils, la désignation d'un ou plusieurs responsables pour les divers matériels peuvent faciliter le fonctionnement et le développement d'une CUMA.

Synergie possible avec...

La mise en place future du système « rendu silos » pour les travaux d'ensilage à la demande des jeunes agriculteurs, afin de réduire le temps de travail de saison.

Pour en savoir plus ...

Contacts utiles

- CUMA du Plateau de GER (Gardères) : Monsieur Minvielle
- FDCUMA 65
- Caroline Nollet (EDE 65)

Voir aussi

- **Fiche 6.46. et 6.65.b**

Liste

Solutions/Incidences

Synthèse

Carte Midi-Pyrénées

Coût de l'externalisation du travail de saison via une CUMA

Annexe à la fiche n° 6.65 (Hautes-Pyrénées)

Mise à jour 26/02/2004

Contributeurs **Laurent Pene** (EDE Hautes-Pyrénées)
Michel Hautenaue (Chambre d'Agriculture Hautes-Pyrénées)

Cadre de réalisation **Opération "Travail en exploitation laitière" Midi-Pyrénées**
Cette fiche a été réalisée avec le concours financier de l'ONILAIT

Objet Face à l'évolution de leurs charges de mécanisation, de nombreux éleveurs se posent des questions sur l'avenir de leur parc de matériel. D'après les résultats technico-économiques du réseau de référence Bovin Lait, des écarts de charges apparaissent entre les exploitations ayant recours à une CUMA et celles qui font appel à leur propre matériel.

Cette étude vise à comparer une situation où les travaux culturaux sont réalisés par l'exploitant (avec son propre matériel) et une situation où ces travaux sont réalisés via une CUMA.

Méthodologie

Exploitation de référence L'exploitation type retenue pour cette étude correspond à un cas type des Réseaux d'Elevage bovins lait, fonctionnant avec un troupeau de 35 vaches laitières et leur suite, sur 50 ha de SAU, dont 22 ha de SFP (12 ha de maïs ensilage, 10 ha de prairies) et 28 ha de maïs grain non irrigué.

Matériel pris en compte Les coûts comparatifs se rapportent essentiellement au matériel servant à l'implantation des cultures et principalement du maïs (culture la plus répandue sur le département), et au gros matériel utilisé pour les surfaces fourragères. Il a été tenu compte du fait que le matériel utilisé par une exploitation travaillant avec son propre parc matériel est normalement moins performant que celui utilisé par les adhérents d'une CUMA.

Situation A : travaux culturaux réalisés par l'exploitant avec son propre matériel

Tracteur de 100 ch, charrue 4 corps, vibroculteur combiné 4 m, semoir 4 rangs

Situation B : travaux culturaux réalisés avec du matériel en CUMA

Tracteur de 140 ch, charrue 6-7 corps, vibroculteur 6 m, semoir 6 rangs

Autres hypothèses économiques Le coût de récolte du maïs grain est fixé au même niveau pour les deux situations (tarif entreprise), contrairement à celui de la récolte du maïs ensilage qui est plus élevé avec une entreprise agricole qu'en CUMA.

En CUMA, les épandages du fumier et du lisier, et les opérations de récolte sont réalisés avec un matériel plus important et sur plus de surfaces, d'où un coût moindre.

Les références sur le coût d'utilisation du matériel en CUMA proviennent des FDCUMA 65 et 64.

Liste

Solutions/Incidences

Synthèse

Carte Midi-Pyrénées

Résultats

En bref ...

Le tableau comparatif montre que l'utilisation de matériel en CUMA réduit très nettement le coût des travaux culturaux par rapport à une utilisation à titre individuel. Pour cette exploitation de 50 ha avec 35 vaches et leur suite, l'économie réalisée est de plus de 5000 € (soit 106 €/ha de SAU), ce qui représente près du tiers du revenu dégagé en moyenne dans ce type d'exploitation.

Situation A	Situation B
utilisation de son propre matériel	utilisation de matériel en CUMA

Travaux sur les cultures	Matériel : coût unitaire	Total	Matériel : coût unitaire	Total	Ecart
Epandage d'engrais	Distributeur 1200L : 6 €/ ha	240 €	Distributeur 1200L : 3.5 €/ ha	140 €	100 €
Labour	Charrue 4 corps : 34 €/ ha	1 360 €	Charrue 6 corps : 19 €/ ha	760 €	600 €
Préparation du sol	Combiné 4 m : 35 €/ ha	1 400 €	Combiné 6 m : 26 €/ ha	1 040 €	360 €
Traitements	Pulvérisateur 800L : 13 €/ ha	520 €	Pulvérisateur 1500L : 13 €/ ha	520 €	
Semis	Semoir 4 rangs : 30 €/ ha	1 200 €	Semoir 6 rangs : 22 €/ ha	880 €	320 €
Récolte maïs grain	Tarif entreprise : 90 €/ ha	2 520 €	Tarif entreprise : 90 €/ ha	2 520 €	
Récolte ensilage maïs	130 €/ ha	1 560 €	10 €/ ha	1 200 €	360 €
Transport ensilage maïs	15 €/ ha	180 €	100 €/ ha	120 €	60 €

Coût mise en culture (40 ha)		118 €/ ha		84 €/ ha	34 €
Coût récolte maïs grain (28 ha)		90 €/ ha		90 €/ ha	0 €
Coût récolte ensilage (12 ha)		145 €/ ha		110 €/ ha	35 €
Coût de mécanisation :	Maïs grain	208 €/ ha	Maïs grain	174 €/ ha	34 €
	Maïs ensilage	263 €/ ha	Maïs ensilage	194 €/ ha	69 €

Travaux sur les prairies	Matériel : coût unitaire	Total	Matériel : coût unitaire	Total	Ecart
Epandage fumier (300 t)	Epandeur 6T : 6.7 €/ t	2 000 €	Epandeur 8T : 3.5 €/ t	1 050 €	950 €
Epandage lisier (300 m³)	Tonne 8000L : 35 €/ voyage	2 100 €	Tonne 10000L : 10 €/ voyage	600 €	1 500 €
Récolte (150 balles)	Round baller 120x120 : 10 €/ b.	1 500 €	Round baller 120x180 : 3 €/ b.	450 €	1 050 €

Total général	Travaux sur cultures	8 980 €	Travaux sur cultures	7 180 €	1 800 €
	Travaux sur prairies	5 600 €	Travaux sur prairies	2 100 €	3 500 €
	TOTAL	14 580 €	TOTAL	9 280 €	5 300 €
Soit par / ha		292 €		186 €	106 €

Liste

Solutions/Incidences

Synthèse

Carte Midi-Pyrénées

Faire appel à un entrepreneur pour les cultures

Hautes-Pyrénées

Mise à jour	19/11/2004
Contributeurs	Cédric Abadia (EDE Hautes-Pyrénées) Caroline Nollet (EDE Hautes-Pyrénées)
Cadre de réalisation	Opération "Travail en exploitation laitière" Midi-Pyrénées Cette fiche a été réalisée avec le concours financier de l'ONILAIT.
Descriptif de la solution	Après avoir effectué la préparation des parcelles, l'exploitant fait appel à deux entreprises de travaux agricoles ; des semis jusqu'à la mise en silo du maïs ensilage.
Filière support	Filière laitière avec ensilage de maïs
Filière concernée	Toutes les exploitations agricoles comprenant des cultures

Contexte

Systemes d'exploitation concernés	L'exploitation de 12 Ha, avec 130 000 L de quota, compte 8 Ha de maïs ensilage, destiné aux vaches laitières. Le travail de la terre est réalisé par l'exploitant, avec le matériel de la CUMA : un tracteur et un cover crop. Ensuite, il utilise son matériel : tracteur et culti labour. Le reste des travaux à effectuer sur les cultures est réalisé par deux entreprises de travaux agricoles auxquelles fait appel l'exploitant. La première s'occupe des semis, de l'apport d'engrais et du désherbage. La seconde entreprend les travaux d'ensilage : de la récolte à la confection du silo (« maïs rendu silo »).
Environnement socio-économique	La famille installée sur l'exploitation ne consacre qu'une UTH aux travaux liés à celle-ci : en effet, le mari travaille à l'extérieur toute la semaine. Il ne peut participer aux travaux agricoles que pendant son temps libre, le reste est effectué par sa femme.

Mode d'emploi / Organisation

Moyens techniques et humains	Pour les semis, la première entreprise intervient avec un chauffeur et le matériel adapté. Ensuite, le désherbage est réalisé en temps voulu. Pour les travaux d'ensilage, la seconde entreprise vient deux fois sur l'exploitation ; mise en place de deux silos. Elle met à la disposition de l'éleveur : <ul style="list-style-type: none"> • Une ensileuse avec chauffeur • Trois tracteurs + bennes, avec chauffeurs • Un tracteur avec chauffeur pour la mise en place du silo.
Règles de mise en œuvre	Faire appel aux entrepreneurs pour la définition préalable et l'organisation des travaux à effectuer. Préparation des sols avant l'arrivée de l'entrepreneur. Achat des doses de semences par l'éleveur. Préparation des zones de stockage de l'ensilage : nettoyage de l'aire bétonnée, préparation des bâches et boudins pour la fermeture des silos.
Conditions de réussite	Bonne entente entre l'exploitant et les entreprises. Les entreprises doivent intervenir avec du matériel adapté aux travaux demandés. Les chauffeurs ont une bonne connaissance des tâches qui leur sont confiées.

Liste

Solutions/Incidences

Synthèse

Carte Midi-Pyrénées

Conséquences

Incidences zootechniques

Aucune incidence zootechnique, à moins que l'ensilage soit de mauvaise qualité, car récolté trop tard, dans de mauvaises conditions, silo mal tassé ou fortement contaminé en butyrique,... Ces problèmes ne sont jamais arrivés chez cet éleveur.

Risques évoqués

Risques liés à toutes les cultures : mauvaise météo, panne matérielle,... Ces risques n'ont jamais eu de conséquence sur la qualité de l'ensilage dans cet élevage.

Difficultés rencontrées

Aucune difficulté, c'est pourquoi l'éleveur continue à faire appel aux entrepreneurs.

Impact sur le travail

Tout le temps passé sur l'exploitation est consacré au troupeau, sans se soucier des cultures.

L'entreprise effectue environ 6h de travail sur les parcelles pour les semis, sans compter la préparation du matériel et le transport.

La récolte est faite en deux fois : un peu moins d'une demi-journée à chaque fois avec 5 chauffeurs. Le soir, l'éleveur n'a plus qu'à fermer le silo.

Autres avantages

Pas d'achat de matériel nécessaire aux cultures. Seul un culti labour sert à travailler le sol en surface, en raison du grand nombre de cailloux qui ressortent lors du labour.

On peut également voir comme un avantage le fait que l'éleveur n'a pas besoin de faire appel à d'autres agriculteurs pour la période d'ensilage ; service d'autant plus difficile à rendre ensuite lorsqu'on travaille à l'extérieur.

Aspects économiques

Coût de mise en œuvre

L'entrepreneur facture son travail à l'hectare :

- Semis/désherbage = 45 Euros/Ha
- Récolte = 260 Euros/Ha

Pour les 8 Ha, le coût est estimé à environ 2 440 Euros/an.

Autres aspects

Durabilité

Ce système s'adapte parfaitement aux contraintes de l'élevage et permet de palier au manque de main-d'œuvre et limite les investissements en matériel.

Pour le moment, la culture du maïs sur l'exploitation n'est pas envisagée autrement.

Synergies possibles

Préparation des surfaces avant les semis également réalisée par une entreprise de travaux agricoles.

Un seul entrepreneur pour toutes les tâches.

Technicité, facilité de mise en œuvre

Cette solution est applicable chez tous les éleveurs, sans restriction.

Pour en savoir plus ...

Contacts utiles

- Caroline Nollet (EDE des Hautes-Pyrénées)

Voir aussi ...

- **Fiche 6.65.a et 6.46.**

Liste

Solutions/Incidences

Synthèse

Carte Midi-Pyrénées

Mise en pension des génisses de renouvellement

Gers

Mise à jour 15/01/2004

Contributeurs **Matthieu Abella** (EDE du Gers)

Cadre de réalisation **Opération "Travail en exploitation laitière" Midi-Pyrénées**
Cette fiche a été réalisée avec le concours financier de l'ONILAIT.

Descriptif de la solution Confier à un éleveur spécialisé la phase d'élevage des génisses de renouvellement, de 8 jours jusqu'à 2 mois avant le vêlage.

Contexte

Systemes d'exploitation concernés Le GAEC de l'Armuré compte 50 vaches laitières, pour un quota de 300 000 litres de lait, et 120 ha de SAU. Mr Marchesing gère l'atelier laitier dans son ensemble. Son oncle, à 2 ans de la retraite, s'occupe quant à lui des cultures.

Environnement socio-économique Mr Marchesing s'installe en production laitière en 1988, avec construction d'une stabulation et d'une salle de traite, dans une zone laitière dense du département sur laquelle subsistent des structures individuelles de taille moyenne. En 1990, son projet lui vaut l'attribution de 100 000 litres de quota, induisant un remplissage maximal des bâtiments et une augmentation très significative de la charge de travail (le GAEC n'était déjà qu'à 2 UTH, Mr Marchesing assurant la plus grande partie de la gestion de l'atelier laitier).

Cette situation nouvelle a fait s'exprimer avec acuité la problématique travail, l'obligeant à chercher et mettre en œuvre des solutions.

Liste

Solutions/Incidences

Synthèse

Carte Midi-Pyrénées

Mode d'emploi / Organisation

Moyens techniques et humains

La mise en pension des génisses a été instaurée immédiatement après l'attribution du quota car elle permettait de ne pas investir dans un bâtiment, rendu alors nécessaire à cause de l'augmentation du nombre d'animaux. Il s'agissait également d'équilibrer charge de travail et main d'œuvre disponible.

L'éleveur fait appel à l'insémination artificielle pour l'ensemble des vaches, 1/3 en croisement industriel et 2/3 en race pure, de manière à atteindre 20 % de renouvellement annuel du troupeau. Les 15 génisses gardées partent toutes en pension à 8 jours.

10 de ces 15 bêtes ne reviendront sur l'exploitation que 2 mois avant de vêler. Les 5 autres font leur retour à 6 mois, pour des raisons économiques certes, mais essentiellement de souplesse et d'utilisation de certaines surfaces (voir ci-dessous).

Règles de mise en œuvre

L'éleveur est adhérent à la FEG 31 (Fédération d'Élevage des Génisses de Haute-Garonne). Situé à St-Gaudens, cet organisme met en relation les élevages sollicitant une mise en pension comme le GAEC de l'Armuré, et des élevages tuteurs de génisses, eux-mêmes adhérents.

La pension est scindée en deux phases, chaque phase étant assurée par un éleveur spécialisé : de 8 jours à 6 mois (dans des élevages dits « sevrés »), et de 6 mois à 2 ans environ. Plutôt que d'âge, c'est un objectif de poids qui marque la fin d'une phase : 200 kg pour la 1^{ère} phase et 600 kg pour la 2^{ème} phase ; dans certains cas les génisses peuvent prendre un peu de retard et faire leur retour à plus de 2 ans.

Mr Marchesing est libre de rapatrier ses génisses à la fin de la 1^{ère} phase, de les laisser pendant 2 ans, ou même de les confier à 6 mois. De plus, la FEG 31 n'impose pas de condition sur le nombre minimal de génisses à engager, ni de respect d'un équilibre entre les deux phases.

Mr Marchesing vend les génisses à l'élevage sevré et les rachète 2 ans plus tard à l'élevage responsable de la 2^{ème} phase. Pendant le laps de temps où elles quittent l'élevage, les génisses sont sous la responsabilité de leur nouveau propriétaire : alimentation, reproduction, traitements vétérinaires et sanitaires, gestion administrative lui sont dévolus. Pour la reproduction, Mr Marchesing décide bien entendu des semences de taureaux à implanter sur ses génisses. Il doit seulement respecter les conditions du centre d'insémination local.

La croissance et l'état sanitaire des pensionnaires sont suivis de près par des pesées et des contrôles réguliers, résultats dont Mr Marchesing est tenu informé. Le tuteur est rémunéré à la qualité de son travail, selon une grille de paiement fonction du poids et de l'âge au vêlage (dont l'objectif est 24 mois). A chaque transfert d'exploitation, les tests de dépistage des maladies obligatoires sont satisfaits et une importance prépondérante est accordée au suivi des documents d'identification (passeport et surtout carte verte).

Le ramassage et le retour des animaux dépend d'un transporteur mandaté par la FEG 31 qui, détail important, dispose d'une bétailière réservée au seul transport des génisses. Le transporteur tente autant que faire ce peu de grouper les animaux, ce qui fait que certaines jeunes quittent le GAEC de l'Armuré à plus de 8 jours, mais au maximum à 15 jours.

Conditions de réussite

La condition principale de réussite est la qualité du service rendu : cela fait maintenant 10 ans que Mr Marchesing met en pension ses génisses, au démarrage grâce aux conseils de son ancien technicien de Contrôle Laitier. Il est satisfait par le sérieux de la FEG 31, et par la même des éleveurs qui prennent en charge ses génisses, tant sur le plan de la rigueur sanitaire que celui de la régularité technique.

Conséquences

Incidences zootechniques

D'après l'éleveur, ce sont des génisses d'une qualité très correcte qui reviennent à 2 ans. C'est certainement dû au suivi technique rigoureux de la FEG et au fait que les tuteurs, par le système de rémunération évoqué plus haut, soient poussés à bien travailler. Mr Marchesing n'aurait, sans ce système, que peu de temps à consacrer aux jeunes. Il estime donc qu'il n'obtiendrait pas des animaux de renouvellement de facture supérieure. Selon lui, la mise en pension évite que « les génisses ne soient les parents pauvres de l'élevage ».

Cette garantie d'obtention d'animaux de renouvellement bien menés et en condition pour assurer une bonne lactation constitue sans nul doute un avantage à prendre en compte sur le plan économique.

Risques évoqués

On craint naturellement les risques sanitaires classiques de groupements de plusieurs troupeaux. Mais ce risque est bien maîtrisé grâce aux règles établies par la FEG 31. De plus, si un problème sanitaire se déclare chez le tuteur, ce dernier garde la ou les animaux incriminés jusqu'à leur guérison.

L'acclimatation des génisses à leur retour dans leur élevage natal peut également faire l'objet d'inquiétudes. Encore une fois, le risque est écarté car les éleveurs tuteurs mènent leur animaux en conditions intensives, assurant une présence humaine et une accoutumance à l'environnement de l'élevage (électricité...).

Un des tuteurs n'a pas de pâture, les génisses mettent donc quelques jours pour s'habituer aux clôtures à leur retour.

Difficultés rencontrées

L'éleveur s'est exposé au problème de la valorisation de certaines parcelles situées dans des coteaux en prairie naturelle, difficilement mécanisables, sur lesquels pâturent traditionnellement les génisses de 2 ans. Notons que c'est la raison principale l'ayant amené à récupérer 1/3 des génisses à 6 mois.

En 10 ans, Mr Marchesing n'a relevé que très peu d'échecs d'élevage. Seules 2 ou 3 bêtes sont revenues vides au GAEC de l'Armuré, quelques unes diminuées, donnant lieu à chaque fois à un dédommagement.

L'épisode fièvre aphteuse fut par contre sensible, puisque tout déplacement était prohibé. Ceci dit, c'est l'ensemble des éleveurs qui a souffert de cette période de paralysie.

Impact sur le travail

Deux pôles principaux sont concernés par la réduction de temps de travail :

- les soins conférés aux plus jeunes animaux (tétée, paillage),
- la gestion du troupeau des génisses (alimentation, surveillance, paillage).

L'éleveur estime de 1 h (période creuse) à **2 heures par jour**, le temps économisé grâce à la mise en pension des génisses.

Pour schématiser, l'exploitation ne comptant aucune jeune génisse (de 8 jours à 6 mois) et seulement 1/3 des « grandes », cela permet une économie de $\frac{3}{4}$ du temps dont il aurait besoin s'il gardait tout.

Autres avantages

Pour être complet sur l'aspect travail, il faut également soustraire certains travaux saisonniers ou ponctuels tels que le déplacement des barrières à la pâture (d'autant plus que les parcelles sur lesquelles pâturent les génisses sont éloignées), l'écornage ou encore la prophylaxie.

Modifications induites

Pas vraiment de modifications induites, plutôt l'inverse d'ailleurs : pas besoin d'un bâtiment pour loger les génisses.

Aspects économiques

Coût de mise en oeuvre

S'il est facile de calculer précisément, factures à l'appui, le coût de la mise en pension d'une génisse, il est plus délicat d'estimer la réduction de charges induite par cette solution.

On peut néanmoins citer :

- le plus visible : compression du prix de revient de la génisse : moins de poudre de lait, de concentrés, de traitements, pas d'IA, de suivi du poids...
- les coûts induits, particulièrement la surface couverte : tous les bâtiments actuels sont occupés de manière optimale, et le rapatriement des génisses rendrait inévitable la construction d'un bâtiment d'élevage, supposant donc un investissement initial, suivi d'annuités élevées.
- citons également la SFP, minorée des besoins alimentaires des génisses, surface dévolue par conséquent aux cultures de vente.

A ces charges de structure, il convient d'ajouter le temps économisé, (2 heures par jour), l'équivalent d'1/4 de SMIC.

En ce qui concerne les coûts, l'adhésion annuelle à la FEG 31 s'élève à 50 Euros.

Le paiement de la pension est étalé sur les 2 ans, évitant ainsi l'émission de chèques trop importants ; chaque étape donne lieu à l'envoi d'une facture par le secrétariat de la FEG 31 :

- 1^{ère} phase, **514 Euros** facturés à la fin de la phase.
- 2^{ème} phase, payable en 2 fois :
 - acompte de **335 Euros** à l'insémination artificielle
 - complément de **675 Euros** à la fin de la 2^{ème} phase.

Au total, 1 524 Euros sont facturés par génisse, auxquels il convient de retrancher le prix d'achat des génisses à 8 jours, forfait de 213 Euros.

Soit un montant global de **1 311 Euros** pour la mise en pension de 8 jours à 2 ans d'une génisse.

Cette somme suppose de bénéficier d'une trésorerie solide, même si ce prix n'est pas très éloigné du coût de revient d'une génisse calculé dans le cadre de plusieurs réseaux de références. La différence est qu'il n'est pas noyé dans l'ensemble des charges de structures et qu'il devient par la même « visible ».

Bien sûr, ce forfait peut être tronqué d'une décote si les objectifs de croissance ne sont pas atteints. Notons également que ces tarifs ont cours en 2003 et qu'ils ont été réévalués récemment pour palier à la baisse des subventions dont pâtit l'ensemble des organismes agricoles.

Quand au transport, il dépend du nombre de kilomètres parcourus. Dans le cas de Mr Marchesing, le ramassage coûte 36 Euros et le retour 13 Euros.

Autres aspects

Durabilité

L'éleveur n'imagine pas interrompre ce système d'élevage des génisses, d'autant que le potentiel de main d'œuvre de son exploitation ne se développera probablement pas dans les prochaines années avec un quota voué à augmenter quelque peu et qu'il est satisfait du service rendu par la FEG 31.

Technicité, facilité de mise en oeuvre

Pas de problème de technicité, au contraire puisqu'on délègue l'élevage des génisses, dont certaines phases déterminent la carrière de la future vache laitière, à des professionnels.

Synergie possible avec...

L'éleveur adhère au service de remplacement des producteurs de Danone Villecomtal. Le vacher peut chez Mr Marchesing se concentrer totalement sur la traite et les soins des adultes. C'est un atout incontestable dans un contexte où la durée de travail est devenue très réglementée.

Pour en savoir plus ...

Contacts utiles

- Mr Marchesing, GAEC de l'Armuré
- Matthieu Abella, Mireille Leroux (EDE du Gers)

Voir aussi ...

Fiches 7.46 et 7.65.

Liste

Solutions/Incidences

Synthèse

Carte Midi-Pyrénées

Mettre ses génisses en pension

Lot

Mise à jour 15/01/2004

Contributeurs **Carine Antheaume** (EDE du Lot)

Cadre de réalisation **Opération "Travail en exploitation laitière" Midi-Pyrénées**
Cette fiche a été réalisée avec le concours financier de l'ONILAIT.

Descriptif de la solution Se libérer du temps de travail lié à l'élevage des génisses.

Contexte

Systemes d'exploitation concernés Tous, à condition qu'une pension de génisses existe à proximité et que les élevages soient qualifiés sanitaires.

Environnement socio-économique Les exploitations du Lot qui mettent leurs génisses en pension sont surtout sur le sud du département, avec des systèmes lait + cultures spéciales et céréales qui limitent à la fois la surface et le temps à consacrer aux génisses.

Liste

Solutions/Incidences

Synthèse

Carte Midi-Pyrénées

Mode d'emploi / Organisation

Moyens techniques et humains

Les génisses sont mises en pension dans l'élevage Genot à Rudelle, qui travaille pour un Syndicat de pension de génisses, animé par le Contrôle Laitier du Lot (suivi de la compta, des IA, animation de l'AG).

Les génisses à la pension sont suivies par le contrôle de croissance et un technicien du Contrôle Laitier passe tous les mois pour caler l'alimentation.

Les résultats de croissance sont présentés lors de l'assemblée générale.

Règles de mise en œuvre

Les velles y sont accueillies à partir de 8 jours. C'est le responsable de la pension qui assure le transport des animaux : ramassage des petites et retour des génisses prêtes à vêler.

Pour des raisons sanitaires, les génisses doivent être indemnes de maladies contagieuses et les élevages dont elles sont issues doivent être qualifiés pour certaines maladies : IBR, BVD.

Les génisses sont ramenées dans leur élevage d'origine un mois avant le vêlage.

Conditions de réussite

Respect des contraintes sanitaires.

Professionalisme des éleveurs qui accueillent les génisses.

Confiance des éleveurs qui confient leurs génisses.

Conséquences

Incidences zootechniques

Les génisses sont élevées dans des conditions idéales, en lots homogènes, dans des bâtiments adaptés, avec un suivi très poussé.

Risques évoqués

Le regroupement de génisses venant de différents élevages peut avoir des conséquences sanitaires : prise de sang d'achat et de vente indispensables.

Difficultés rencontrées

Problème d'adaptation des génisses de retour dans leurs élevages : il vaut mieux faire revenir les génisses deux par deux.

Impact sur le travail

C'est tout le travail lié à l'élevage des génisses qui disparaît : au moins une heure par jour.

Autres avantages

La première mise à l'herbe peut se faire à la pension : les génisses reviennent alors habituées.

Vu les conditions optimales d'élevage, une année de gagné pour les éleveurs qui faisaient vêler à 3 ans !!!

Modifications induites

Toute la place du bâtiment est réservée aux VL et taries.

Allègement du système fourrager.

Aspects économiques

Coût de mise en oeuvre

La génisse est vendue à la pension. L'éleveur paie chaque trimestre une quote-part de la génisse. Au total la génisse inséminée revient à 1 400 €.

(Coût alimentaire d'une génisse en élevage : 1 000 à 1 300 € suivant l'âge au vêlage et le système d'alimentation (concentrés, lait, CMV, fourrages, charges fixes)).

En cas de mort de l'animal, la responsabilité du pensionnat n'est pas engagé, l'éleveur perd sa mise, le pensionnat, le prix de rachat de l'animal.

En cas de maladie, le pensionnat prend en charge la totalité des frais.

Autres aspects

Durabilité

Tant que la pension existe et que le tarif reste attractif.

Aujourd'hui le système est remis en cause par certains éleveurs, vu le coût attractif d'achat d'une génisse (moins de 1 000 €).

Technicité, facilité de mise en oeuvre

Clarté dans le paiement et la conduite.

Facilité par rapport au transport des animaux.

Synergie possible avec...

Regroupement des vêlages avec des génisses bien calées.

Pour en savoir plus ...

Contacts utiles

- Pension de génisses, M. Genot à Rudelle (46)
- Carine Antheaume (EDE du Lot)

Voir aussi ...

Fiches 7.32 et 7.65.

Liste

Solutions/Incidences

Synthèse

Carte Midi-Pyrénées

Mise en pension de génisses

Hautes-Pyrénées

Mise à jour	26/02/2004
Contributeurs	Laurent Pene (EDE des Hautes-Pyrénées) Jean-Christophe Moreau (Institut de l'Élevage)
Cadre de réalisation	Opération "Travail en exploitation laitière" Midi-Pyrénées Cette fiche a été réalisée avec le concours financier de l'ONILAIT.

Descriptif de la solution **Confier ses génisses pour leur phase d'élevage à une nurserie et un atelier d'élevage spécialisé.**

Contexte

Systemes d'exploitation concernés	<p>Tous les élevages laitiers intéressés par la mise en pension de génisses de renouvellement.</p> <p>Dans notre exemple, il s'agit d'une exploitation composée de 30 vaches laitières pour un quota de 250 000 litres de lait, sur une SAU de 48 ha dont 30 ha de maïs (15 ha ensilés), 12 ha de jachère et 6 ha de prairies.</p> <p>Présence d'un seul UTH sur l'atelier lait.</p> <p>10 génisses de moins de 14 mois sont en pension.</p>
Environnement socio-économique	<p>La coopérative d'insémination artificielle des Pyrénées-Atlantiques comprend un centre d'élevage de génisses, un centre d'engraissement de taurillons, un centre de testage de femelles et mâles pour la race Blonde d'Aquitaine, un service de pose d'embryons pour les vaches hautes productrices.</p> <p>Cette structure est sous la responsabilité de la coopérative Midi Aquitaine Testage (MIDATEST) dont le siège se trouve dans le Tarn, à Soual.</p>

Mode d'emploi / Organisation

Moyens techniques et humains

Tous les employés de la structure effectuent un roulement sur les différents ateliers, mais un animalier s'occupe plus particulièrement de la nurserie, ainsi que le responsable du suivi des génisses.

Règles de mise en œuvre

Ce service est proposé depuis une vingtaine d'années.

L'éleveur adhère avant de pouvoir mettre en pension ses génisses.

Les génisses arrivent en moyenne au centre à l'âge de 15 jours.

Elles sont logées dans une nurserie de 250 places jusqu'à l'âge maximum de 12 mois, puis placées dans des exploitations laitières.

Les éleveurs ont le choix entre deux phases d'élevage :

- la première phase de 15 jours jusqu'à 12 mois avec un objectif de poids suivant l'âge (200 kg pour 6 mois et 300 kg pour 12 mois),
- la deuxième phase de 15 jours à 2 mois avant le vêlage avec un objectif de poids fixé à 550 kg minimum.

Le sevrage s'effectue à 100 kg (environ à 8 semaines), des pesées mensuelles sont effectuées pour contrôler la croissance et des prises de température se font quotidiennement jusqu'à 6 mois.

L'objectif de poids à l'insémination artificielle se situe à 380-400 kg, les doses proposées sont en rapport avec un plan d'accouplement raisonné proposé par la C.I.A en tenant compte de la morphologie de l'animal et de son ascendance. Les éleveurs qui veulent d'autres choix prennent en charge les inséminations.

Pendant l'élevage dans des exploitations laitières en activité ou en cessations laitières, des pesées peuvent être effectuées.

Des prophylaxies sont faites en nurserie avec une recherche BVD à 6 mois plus le vaccin si nécessaire.

Conditions de réussite

Les conditions de bon fonctionnement sont le sérieux et la qualité du service proposé, le respect des objectifs sanitaires et de croissance.

Conséquences

Incidences zootechniques

L'éleveur retrouve des génisses de qualité correcte conformément aux suivis techniques réalisés dans les nurseries et les élevages.

Risques évoqués

Les risques peuvent être la mauvaise adaptation des animaux et les risques sanitaires résultant du regroupement d'animaux d'origines différentes.

En cas de problèmes sanitaires sur certains animaux pendant la pension, les soins sont pris en charge par le prestataire jusqu'à la guérison.

L'autre risque peut être la mauvaise adaptation des génisses à leur retour sur l'exploitation.

Impact sur le travail

Economies sur l'élevage des génisses (alimentation : poudre de lait, fourrages, aliments de croissance - paillage, surveillance - autres soins : écornage, prophylaxies, traitements sanitaires).

Le gain de temps est estimé de 1 à 2 heures par jour selon le nombre d'animaux et leur

Liste

Solutions/Incidences

Synthèse

Carte Midi-Pyrénées

âge, soit une économie annuelle de 360 heures de travail.

Autres avantages

Pas d'amortissements ou d'annuités liés à des bâtiments d'élevage.

Aspects économiques

Coût de mise en oeuvre

Le coût de la pension est réparti en 6 acomptes jusqu'à 18 mois, et ensuite un solde mensuel jusqu'à la sortie de l'animal.

Les tarifs d'élevage à la nurserie sont les suivants :

- pour le 1^{er} et 2^{ème} mois : 2.29 €/jour/génisse
- pour le 3^{ème} et 4^{ème} mois : 1.91 €/jour/génisse
- pour le 5^{ème} et 6^{ème} mois : 1.47 €/jour/génisse
- au-delà du 6^{ème} mois : 1.45 €/jour/génisse

A chaque acompte et solde, des parts sociales équivalentes à 0.5 % du montant hors taxes de la facture sont appliquées.

Le coût global de la pension par génisse se monte à 1 143.36 € (7 500 F).

En cas de mort de l'animal, les frais engagés sont remboursés en totalité.

La recherche du BVD est à la charge de l'éleveur (22.86 €).

Le transport est un forfait en fonction de l'âge de l'animal.

Autres aspects

Durabilité

L'éleveur a opté pour la mise en pension pour une meilleure commodité du travail car les bâtiments sont peu adaptés.

De plus, il avait déjà utilisé ce système, mais dans un autre département.

Ensuite, l'étalement des vêlages sur l'année, la gestion de plusieurs lots de génisses suite à l'apparition d'un problème sanitaire (la chlamydia) et l'attribution de quotas supplémentaires l'ont définitivement décidé.

Technicité, facilité de mise en oeuvre

Ce système de mise en pension est intéressant pour les éleveurs ne voulant pas élever leurs génisses, surtout pendant la période critique de la naissance à 6 mois, pour les éleveurs laitiers ne disposant pas d'assez de surfaces en herbe, ou bien n'étant pas équipés en bâtiments d'élevage.

Pour en savoir plus ...

Contacts utiles

- Union de coopératives la Génisse des Pyrénées, 64230 DENGUIN
- Caroline Nollet (EDE 65)

Voir aussi ...

Fiches 7.32 et 7.46.

Liste

Solutions/Incidences

Synthèse

Carte Midi-Pyrénées

Association hors cadre familial

Hautes-Pyrénées

Mise à jour	24/01/2005
Contributeurs	Cédric Abadia (EDE 65) Caroline Nollet (EDE 65)
Cadre de réalisation	Opération "Travail en exploitation laitière" Midi-Pyrénées Cette fiche a été réalisée avec le concours financier de l' ONILAIT .

Descriptif de la solution **Associer au GAEC une personne extérieure à la famille**

Filière support Filière bovin lait
Filière concernée Toutes les filières agricoles

Contexte

Systèmes d'exploitation concernés Le GAEC constitué de 4 associés, produit un quota laitier de 730 000 L, avec une SAU de 83 Ha et 107 vaches laitières en moyenne sur l'année (7 700 L/vache). Ils élèvent toutes leurs génisses de renouvellement, soit environ 80 génisses par an.

Environnement socio-économique Au départ, 3 personnes formaient le GAEC. Un quatrième associé hors cadre familial est arrivé depuis déjà plus de dix ans. A l'occasion du départ en retraite d'un des associés en 2004, une personne issue du milieu agricole mais exerçant une activité professionnelle non agricole est entrée dans le GAEC en avril 2004.

Liste

Solutions/Incidences

Synthèse

Carte Midi-Pyrénées

Mode d'emploi / Organisation

Moyens techniques et humains

Le nouvel associé est venu travailler 3 mois "à l'essai" sur l'exploitation, grâce au CEFI (Contrat Emploi Formation Installation), avant que d'un commun accord entre tous les membres, il soit accepté au sein du GAEC.

Le CEFI permet au candidat à l'installation ou à l'association, de se former dans son nouveau métier avec un statut de stagiaire rémunéré, il bénéficie également d'une couverture sociale. Avec les aides du CEFI, la formation peut durer un an, au maximum. Pour être éligible, le candidat doit avoir moins de 40 ans et la capacité professionnelle nécessaire pour s'installer.

D'autre part, un médiateur (ici l'ancien associé du GAEC) intervient lorsqu'un problème survient entre les membres du GAEC.

Règles de mise en œuvre

Le GAEC suit la même règle de conduite pour tous les associés : chacun possède 25 % des parts du GAEC et perçoit le même salaire mensuel. Toutes les décisions sont prises en commun.

Pour le travail d'astreinte, les associés sont par équipes de 2, régies par un planning hebdomadaire mis au point depuis plusieurs années :

- L'équipe 1 (E1) : 5 traites du matin + 2 traites du soir
- L'équipe 2 (E2) : 3 traites du soir + 5 distributions de la ration + Week-end

La semaine suivante les 2 équipes inversent les tâches.

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
Traite matin	E1	E1	E1	E1	E1	E2	E2
Alimentation	E2	E2	E2	E2	E2	E2	E2
Traite soir	E2	E1	E2	E1	E2	E2	E2

Tous les associés participent aux travaux saisonniers des cultures, tout en conservant l'organisation du travail d'astreinte. L'assolement des cultures est axé sur le maïs non irrigué (34.5 Ha de maïs ensilage, 11.5 Ha de maïs grain et 11.5 Ha de maïs doux), et ne compte que 7.5 Ha de céréales à paille et 18 Ha de prairie pour les génisses.

Tous les lundis matin, les 4 membres du GAEC se réunissent afin d'organiser le travail de la semaine et de se tenir au courant des événements survenus. Toutes les consignes et remarques évoquées pendant ces réunions sont enregistrées sur un cahier, afin de conserver une trace écrite de tout ce qui a été dit.

D'autre part, chaque personne est responsable d'un poste particulier : comptabilité, identification, achat d'aliments,...

Conditions de réussite

La répartition du travail doit être homogène entre tous les associés et de préférence variées, afin de ne pas engendrer de lassitude dans le travail et que chacun soit capable de remplacer un collègue absent.

Chaque membre du GAEC doit :

- avoir les mêmes objectifs de travail,
- respecter les règles de fonctionnement du GAEC,
- assumer les tâches qui lui sont attribuées,
- être capable de travailler en équipe.

Une bonne entente entre les personnes est nécessaire pour faciliter les échanges,

Liste

Solutions/Incidences

Synthèse

Carte Midi-Pyrénées

définir la conduite de l'exploitation et le travail en équipe.

D'un point de vue technique, un tableau de suivi permet à chaque trayeur de connaître les derniers événements survenus sur les vaches. Des bandeaux de couleurs fixés sur les membres postérieurs identifient les animaux qui nécessitent l'écartement de leur lait ou des soins spécifiques.

L'ADASEA a mis en place un Répertoire Départemental à l'Installation qui recense les candidats à l'installation (individuelle ou en association) et les exploitations disponibles. Ce RDI a pour objectif de faciliter la mise en relation entre les offreurs et les demandeurs. La base de données nationales est gérée par le CNASEA et peut être consultée sur <http://relai.cnasea.com>.

Conséquences

Incidences zootechniques

Aucune incidence zootechnique.

Risques évoqués

Comme dans toute association, le risque de conflit entre les personnes n'est jamais exclu, mais dans ce cas présent la communication est fortement privilégiée et confortée par l'intervention d'un médiateur si le besoin s'en fait sentir.

Difficultés rencontrées

Intégrer un nouvel associé qui ne connaît pas les techniques agricoles reste délicat : une période d'essai a été nécessaire pour que le nouvel associé comprenne et adopte le mode de fonctionnement et les techniques du GAEC.

Impact sur le travail

Le travail par équipe permet une organisation et une gestion du temps de travail quasi optimales : les associés ont 2 week-ends libres par mois et 4 semaines de congés par an.

Au cours des périodes où il n'y a pas de travail des cultures, l'équipe 1 traite le matin, pendant que l'équipe 2 nourrit. Le soir, l'équipe 1 ou 2 (suivant le planning) traite. Chaque équipe a une après-midi sur deux de libre.

L'organisation du travail est une priorité pour ce GAEC, où les femmes des exploitants travaillent à l'extérieur.

Les temps de travaux sur l'exploitation :

Conduite du troupeau laitier	5 750 heures
Conduite des cultures	250 heures
Entretien du matériel, gestion, administratif	600 heures
Total du travail réalisé	6 600 heures soit : 1650 heures/actif soit environ 35 h/semaine

Autres avantages

Le nouvel associé du GAEC ne se serait sûrement pas installé, s'il avait été seul. Le travail en équipe permet de conserver un certain dynamisme sur l'exploitation et une ouverture d'esprit.

A plusieurs, on peut toujours s'arranger si une personne doit s'absenter.

L'organisation du planning hebdomadaire par équipe répartit le travail équitablement entre chacun.

Liste

Solutions/Incidences

Synthèse

Carte Midi-Pyrénées

Aspects économiques

Coût de mise en oeuvre

Lors de sa période d'essai, le candidat à l'installation a bénéficié d'une rémunération allant de 310 à 708 € par mois selon les catégories. L'exploitant "d'accueil" perçoit une indemnité de 203 €/mois.

Les 4 associés perçoivent un salaire fixe tous les mois (environ 1350 € net).
La MSA et les assurances sont payées par le GAEC.

Autres aspects

Durabilité

Le système mis en place satisfait pleinement les membres du GAEC, qui fonctionne à 4 depuis 1996.

Synergies possibles

Le GAEC est entré dans une démarche CAD, pour améliorer le logement des génisses et faciliter leur alimentation.

Technicité, facilité de mise en oeuvre

Les membres du GAEC connaissaient leur nouvel associé qui venait en vacances régulièrement à proximité de l'exploitation depuis plusieurs années.
Trouver un associé n'est pas facile dans la plupart des cas. Les laiteries peuvent servir de relais entre les exploitants et les personnes qui souhaitent s'installer.

Pour en savoir plus ...

Contacts utiles

- Caroline Nollet (EDE 65)

Liste

Solutions/Incidences

Synthèse

Carte Midi-Pyrénées

La délégation des tâches administratives à un "secrétariat d'élevage"

Lot

Mise à jour 15/09/2005

Contributeurs Delphine Bonnet (EDE du Lot)

Cadre de réalisation Opération "Travail en exploitation laitière" Midi Pyrénées
Cette fiche a été réalisée avec le concours financier de l'ONILAIT.

Descriptif de la solution Déléguer les tâches administratives à une tierce personne pour mieux gérer son temps de travail.

Filière support
Filière concernée

Contexte

Systemes d'exploitation concernés Tous les systèmes assez organisés pour que la délégation soit possible. Il s'agit de tâches précises comme le classement de factures, le remplissage de cahier d'épandage...

Environnement socio-économique Dans le Lot, il existe une coopérative qui a mis à l'essai cette démarche. Deux personnes ont été embauchées pour répondre à la demande occasionnelle d'une trentaine d'agriculteurs. Le service a été bien accueilli dans un environnement où les éleveurs n'arrivaient pas à exprimer particulièrement leurs attentes. Le service est spécialisé vers le conseil lors du remplissage des cahiers d'épandage (tableur), et la tenue des plans de fertilisation (logiciel).
Ce service a été initié par l'agence de l'eau qui finance une dizaine d'exploitations pendant 5 ans.

Liste

Solutions/Incidences

Synthèse

Carte Midi-Pyrénées

Mode d'emploi / Organisation

Moyens techniques et humains

Deux techniciens à temps partiel, l'un niveau Bac agricole (pour la saisie), l'autre niveau BTS agricole (pour l'interprétation des données). Les techniciens ont été formés sur le logiciel et ne considèrent pas qu'il faille un niveau particulier pour comprendre son fonctionnement. Ils réalisent ce travail en complément de leur travail de gestion d'approvisionnements pour la coopérative.

Règles de mise en œuvre

Les agriculteurs appellent la coopérative en estimant eux-mêmes le volume de travail (« j'ai besoin d'un secrétaire pour une demi-journée ») ; ou en précisant le type de travail à effectuer (« j'ai besoin de remplir mon cahier d'épandage »).

Le secrétaire arrive dans l'élevage avec un ordinateur portable, une imprimante et les logiciels nécessaires. Soit il utilise les informations recueillies par l'éleveur et copiées sur un cahier, soit il demande à l'éleveur d'être présent. Il questionne l'éleveur quant à ses pratiques, et lui explique les limites de son plan d'épandage (conseil de gestion inclus dans le logiciel).

S'il s'agit d'une autre tâche, comme le classement de factures, c'est à l'éleveur d'expliquer le travail qu'il attend du secrétaire, et de mettre à disposition le matériel nécessaire.

Le secrétaire facture le temps passé à l'issue de son intervention.

Conditions de réussite

L'éleveur doit être assez organisé pour que la tâche soit facilement réalisable (écriture lisible, informations réunies dans des documents faciles à appréhender comme carnet, Max ou support informatique...), il doit faire preuve de pédagogie pour expliquer la tâche à réaliser. Il doit être disponible pendant l'intervention du secrétaire.

Conséquences

Incidences zotechniques

Risques évoqués

Pas de recoupement avec les données comptables. L'éleveur doit être sûr de ses données en cas de contrôle. Le secrétaire n'en est pas responsable.

Risque d'être à terme, éloigné de l'administratif, et de ne plus savoir comment lire les documents, ou ce qui a été vraiment réalisé.

Difficultés rencontrées

Les agriculteurs qui n'ont pas bien organisé leurs données préalablement, peuvent avoir du mal à s'y retrouver, et passer beaucoup de temps en recherche. Le recours au secrétaire réclame un travail de préparation en amont.

Impact sur le travail

En ce qui concerne les cahiers d'épandage et les cahiers de pâturage :

Les éleveurs ne se sentent pas toujours à l'aise par rapport aux documents administratifs. Ils n'ont pas l'habitude d'écrire, ou d'utiliser l'outil informatique. Dans les exploitations où les autres membres du foyer travaillent à l'extérieur, il est rare qu'une personne se charge de remplir les formulaires agricoles. En effet, ce travail demande de connaître la situation des terres, et peut devenir une source de tension familiale.

L'exploitant accepte mieux qu'une personne extérieure le questionne quant à ses terres, ou remette en cause ses pratiques.

Même s'il ne gagne pas de temps « à priori » puisqu'il lui faut être à disposition du secrétaire pour certaines tâches (plan d'épandage), il se décharge mentalement. Il lui suffit de répondre aux questions posées.

Les documents, mis en forme sur ordinateur sont propres et lisibles, cela apporte une sécurité à l'éleveur quant à leur adéquation par rapport aux obligations administratives.

Peu de recours au secrétaire pour les autres tâches.

Autres avantages

Le travail administratif réalisé par une tierce personne permet de décharger l'agriculteur des raisonnements à effectuer, notamment sur la manière de remplir les documents.

Liste

Solutions/Incidences

Synthèse

Carte Midi-Pyrénées

Aspects économiques

Coût de mise en oeuvre

Pour le plan d'épandage, 100 € de forfait la première année et 23 €/heure pour les mises à jour et le suivi.

Autres aspects

Durabilité

Peu de recul sur le système. Ce type d'organisation n'existe que depuis 1 an.

Synergies possibles

Tous

Technicité, facilité de mise en oeuvre

Demande à être un peu organisé.

Pour en savoir plus ...

Contacts utiles

- SICASELI – Lacapelle Marival (46)
Murielle Moulène
- Carine Antheaume (EDE 46)

Liste

Solutions/Incidences

Synthèse

Carte Midi-Pyrénées

Ne plus traire le dimanche soir

Aveyron

Mise à jour 15/01/2004

Contributeurs **Michel Weber** (Contrôle Laitier de l'Aveyron)

Cadre de réalisation **Opération "Travail en exploitation laitière" Midi-Pyrénées**
Cette fiche a été réalisée avec le concours financier de l'ONILAIT.

Descriptif de la solution

Se libérer de la traite du week-end est souvent évoqué par les éleveurs. Cette aspiration ne trouve de solution que dans une organisation collective (GAEC, Groupement d'employeurs, Service de remplacement...). Des éleveurs ont, depuis quelques années, supprimé la traite du dimanche soir. Cette pratique ne lève pas complètement l'aspiration évoquée précédemment ; elle permet cependant d'atténuer le décalage social créé par l'obligation de la traite 2 fois par jour.

Contexte

Systemes d'exploitation concernés

L'exploitation servant de support ici produit 170 000 litres par an avec un troupeau Prim'Holstein (25 VL à 7 000 litres). Le chargement est de 1,60 EVL par ha. Les stocks sont constitués de maïs, ensilage d'herbe et foin. 25 % de la consommation annuelle du troupeau est sous forme de pâture (seules les génisses et les taries pâturent pour des raisons d'accessibilité du parcellaire).

Environnement socio-économique

La réflexion sur cette technique est venue d'une stagiaire de l'INA PG originaire de l'ouest de la France. La suppression de la traite du dimanche soir est mise en place depuis 1999.

Mode d'emploi / Organisation

Moyens techniques et humains

Le principal atout est de se libérer du dimanche matin au lundi matin. Mais le surplus de travail du dimanche et du lundi matin ne permet pas de réduire considérablement le temps de travail. La durée de traite et d'alimentation ainsi que le raclage sont plus importants le lundi matin.

Règles de mise en œuvre

L'écart à ne pas dépasser entre deux traites est de 21 heures. Au-delà, il y a une diminution de la production.

Dans l'élevage présenté ici, l'écart moyen est plus proche de 22 – 23 heures sans que l'éleveur ait remarqué de problèmes particuliers (traite un peu retardée le dimanche, horaire normal pour le lundi matin).

Conditions de réussite

La première condition est d'avoir un troupeau sain en cellules et mammites, c'est-à-dire avec une moyenne inférieure à 200 – 250 000 cellules et une fréquence de mammites cliniques faible.

Il est conseillé de commencer ce passage à 13 traites au lieu de 14 en dehors des périodes de forte production, notamment pour la tranquillité de l'éleveur.

Conséquences

Incidences zootechniques

La baisse de production laitière peut aller de 0 à 8 % selon l'écart entre les 2 traites, alors que le TB et le TP gagnent respectivement 0.5 et 0.3 g/l. Ces taux sont modifiés jusqu'au mercredi ainsi que la numération cellulaire.

Le comportement des animaux montre qu'ils s'habituent rapidement. Quant à l'éleveur, il exprime de nombreuses inquiétudes notamment pour l'observation des animaux.

Risques évoqués

Attention aux pertes de lait qui pourraient poser quelques problèmes en couchage « paillé ».

La hausse des numérations cellulaires en début de semaine peut avoir une incidence non négligeable sur le prix du lait si les prélèvements sont faits avant le mercredi soir...

Difficultés rencontrées

Aucune, sinon subir le regard « dubitatif » des autres éleveurs.

Impact sur le travail

C'est plus de la souplesse et de la liberté le dimanche qui est attendue plutôt qu'un gain global. L'heure et demie « gagnée » le dimanche soir est largement compensée par le surcroît de travail du lundi matin, voire du samedi (paillage, distribution supplémentaire).

Aspects économiques

Coût de mise en oeuvre

Suppression de la traite du dimanche soir

Une exploitation de 25 VL avec un chargement de 1,6 EVL/ha

L'éleveur garde 1,3 vache de plus pour assurer sa production si la moyenne par vache baisse de 5 %, le nombre d'EVL augmentera de 1,60 (des vaches + le nombre de génisses ne change pas).

Produits en plus		Produits en moins	
Prix du lait inchangé	0 €		
La perte de qualité en cellules des livraisons est compensée par une amélioration des taux.		Marge céréales	300 €
		Primes SCOP	300 €
		Paille	305 €
Charges en moins		Charges en plus	
Récolte céréales	76 €	SFP en plus	180 €
		Charges génisses en plus	0 €
	76 €		1085 €

L'écart de 1000 € pourrait être compensé par une amélioration du prix du lait, à condition de ne pas avoir de dérapage sur les taux cellulaires de tank (soit 5 à 6 par 1000 litres).

Autres aspects

Durabilité

Cette technique a été utilisée par cet éleveur pendant plusieurs années sans que cela ne modifie le système de production. Il a arrêté en avril 2003 pour passer en monotraite.

Technicité, facilité de mise en oeuvre

Facile à mettre en oeuvre côté animal et système fourrager. Plus délicat pour les éleveurs.

Pour en savoir plus ...

Contacts utiles

- Robert Ginisty - Rodelle
- Michel Weber - Contrôle laitier 12

Voir aussi ...

Fiches 8.32 et 8.46.

Liste

Solutions/Incidences

Synthèse

Carte Midi-Pyrénées

Supprimer la traite du dimanche soir six mois par an

Gers

Mise à jour 22/01/2004

Contributeurs **Matthieu Abella** (EDE du Gers)

Cadre de réalisation **Opération "Travail en exploitation laitière" Midi-Pyrénées**
Cette fiche a été réalisée avec le concours financier de l'ONILAIT.

Descriptif de la solution **Supprimer la traite du dimanche soir six mois par an, lorsque les veaux sont sevrés.**

Cas d'un éleveur cherchant à minimiser les pertes de production par un strict aménagement des horaires de traite le samedi soir et le lundi matin.

Contexte

Systèmes d'exploitation concernés L'EARL Laplagne est composée d'un pôle laitier, 180 000 litres de quota pour 30 vaches laitières, et d'un pôle céréalier, avec 87 ha de maïs (8 sont ensilés pour le troupeau), 10 ha de céréales, et 2 ha de soja. 20 ha de prairies et de jachères complètent cet assolement.

Cette EARL compte 2 UTH : Michel Laplagne a embauché en 2001 Mr Cazau, salarié polyvalent qui l'aide dans les divers travaux de l'exploitation.

Environnement socio-économique L'exploitation est située dans une zone laitière relativement dense où l'entraide reste une tradition bien ancrée. Son système céréaliculture-élevage est très classique dans le Gers, à dominante maïs, avec un quota laitier proche de la moyenne départementale.

Concurrencée en terme d'astreinte par une production moins exigeante en main d'œuvre, la production laitière est conservée autant pour des raisons affectives qu'économiques, mais elle doit faire l'objet d'aménagements concrets permettant de diminuer son astreinte.

Mode d'emploi / Organisation

Moyens techniques et humains

Après avoir découvert la méthode lors de rencontres avec d'autres éleveurs, dans le cadre de salons ou de visites d'exploitations, Michel Laplagne a mis en place la suppression d'une traite hebdomadaire depuis le mois de février 2003. Une conjoncture plutôt favorable, puisque l'éleveur était alors en position de dépasser son quota, et la possibilité de libérer l'après-midi du dimanche ont constitué des facteurs de décision évidents. L'éleveur n'a pas eu recours à un appui technique particulier et s'est inspiré essentiellement d'informations recueillies dans la presse et par le biais des références (Institut de l'Élevage).

Règles de mise en œuvre

A l'EARL Laplagne, près de 2/3 des **vêlages** sont **groupés** à l'automne, entre août et octobre ; les dernières mises-bas se déroulent à la mi-février. C'est à cette période que l'éleveur supprime la traite du dimanche soir, quand la majorité des vaches ont atteint 4 ou 5 mois de lactation et quand les derniers veaux de 8 jours sont vendus.

Dans cette exploitation, les horaires des traites encadrant la traite du dimanche sont aménagés :

- le samedi soir, la traite est retardée d'une heure (18 heures au lieu de 17 heures en rythme normal) ;
- le dimanche, la traite a lieu à une heure inhabituelle (11 heures) ;
- le lundi matin, la traite commence à 6 heures au lieu de 7 heures 30.

L'**apport fourrager** reste **identique** à celui de la semaine. Par contre, pour les concentrés, il est difficile de définir une stratégie claire étant donnée la diversité des références bibliographiques en la matière. Michel Laplagne a appliqué une méthode personnelle, faisant appel au bon sens : « pousser » les vaches même le week-end semble évidemment inopportun ; à l'opposé, une privation de concentrés pourrait provoquer une cassure dans le rythme de production laitière.

En semaine, les concentrés de production sont consommés intégralement au DAC. Le correcteur azoté est réparti dans la ration (60 %) et au DAC (40 %). Le dimanche, le DAC est maintenu en fonctionnement normal, seule la part de correcteur azoté mélangée à la ration est supprimée. Ainsi, la restriction ne touche que le **correcteur azoté**, et ce à hauteur de **60 %**.

Conditions de réussite

Pour l'éleveur, la condition principale de réussite est l'aménagement des horaires de traite du samedi soir au lundi matin, qui permet de limiter les pertes de lait et d'atténuer le stress infligé au troupeau.

Il convient également d'adapter la dose de concentrés du dimanche, opération pour laquelle il n'existe pas vraiment de règle, charge à l'éleveur de trouver le bon équilibre. Cette méthode fait donc appel à de la **rigueur** ainsi qu'à une certaine faculté d'adaptation et d'**observation**.

Certains éléments de **conduite du troupeau** ont également leur importance. On peut très bien s'arranger pour ne pas avoir à distribuer la ration ou à pailler le dimanche soir. C'est une question d'organisation interne, qui dépend de l'éleveur. Par contre, certaines tâches ne peuvent être reportées, plus particulièrement la distribution de lait aux plus jeunes génisses. La suppression saisonnière d'une traite est plus facile à mettre en place quand les vêlages sont groupés, de manière à ne plus avoir à faire téter les jeunes.

Conséquences

Incidences zotechniques

Selon Michel Laplagne, les pertes de lait sont négligeables pour des vaches moyennes productrices en deuxième partie de lactation. Les animaux à haut potentiel ayant vêlé au cours de l'hiver seraient plus concernés. Quoi qu'il en soit, il a observé une légère perte dans le tank du lundi.

En accord avec l'éleveur, et pour vérifier ses constatations, nous avons procédé à une étude simplifiée de ses livraisons de lait, afin d'évaluer un éventuel impact de la suppression d'une traite. Nous avons comparé les volumes des livraisons du jeudi et samedi, c'est-à-dire des 4 jours précédant le dimanche, avec le volume de collecte des lundi et mercredi suivants, qui englobe la production dominicale. Les calculs ont été effectués pour les mois d'avril, mai et juin 2003.

Les résultats ne sont pas surprenants : les volumes collectés en début de semaine sont en règle générale **inférieurs** à ceux collectés en fin de semaine, de 2 à 7 %, et en moyenne de **4 %** sur les 3 mois.

Nous avons comparé à une période de référence : décembre 2002 et janvier 2003, où toutes les traites sont réalisées. Dans ce cas, on ne note pas de différence, en moyenne, entre le début et la fin de la semaine.

L'éleveur n'a pas noté d'effet, positif ou négatif, sur les critères de qualité du lait, y compris le taux de cellules somatiques.

Risques évoqués

Une étude récente de l'Institut de l'Élevage a conclu que la diminution de la production induite par la suppression d'une traite hebdomadaire est de l'ordre de 3 %, en respectant un intervalle de traite de 18 heures maximum.

Chez Monsieur Laplagne, nous observons une baisse de production en début de semaine par rapport à la fin de semaine (voir le calcul ci-dessus). Ces résultats se rapprochent des références de l'Institut de l'Élevage.

Autre risque évoqué : reporter le travail du dimanche au lundi et donc se réserver des débuts de semaine ardu. Cela ne semble pas être le cas pour cet éleveur.

Difficultés rencontrées

- Certaines vaches réagissent à ces variations d'horaire de traite avec plus d'acuité le **dimanche matin**. Contrairement à ce que l'on pourrait attendre, elles ne s'agitent pas énormément le dimanche soir.
- Le décalage de la traite du samedi soir fait que l'éleveur termine à une heure plus tardive, ce qui occasionne une gêne d'ordre familial, puisque c'est l'horaire du repas qui s'en trouve retardée.
- L'éleveur a entamé une réflexion sur l'intérêt de diminuer un peu la quantité d'ensilage distribuée le dimanche. D'après plusieurs sources bibliographiques, cela ne pénaliserait pas la production.

Impact sur le travail

C'est surtout le rythme de la journée du dimanche qui est transformé. L'impact sur le travail est très simple : si tout se passe bien, la fin de la traite à midi le dimanche annonce une période de temps disponible, exempte de tout travail d'astreinte, jusqu'au lundi matin 6 heures.

A préciser tout de même qu'il est difficile de se détacher complètement les premiers dimanches : on est tenté d'observer la réaction des animaux, de pousser l'ensilage

Autres avantages

Un avantage supplémentaire réside dans la souplesse de la méthode. La suppression d'une traite peut s'opérer sur tout autre jour de la semaine que le dimanche. Il suffit de transposer les modalités de mise en œuvre au jour concerné. Cela peut s'avérer avantageux, notamment dans la perspective d'événements spéciaux et prévus.

Aspects économiques

Coût de mise en oeuvre

Les informations fournies par Michel Laplagne permettent d'établir un budget partiel :

Produits en moins :

- 3 % de la production laitière sur 6 mois de l'année :
Production totale : 200 000 litres, 120 000 litres réalisés au cours des 7 à 8 mois concernés par la suppression de traite.
Donc 3 600 litres de perte, soit environ 1 100 euros.

Charges en moins :

- 60 % du correcteur azoté de dimanche (2.5 kg à 25 centimes d'euros sur 24 dimanches), soit 15 euros par vache sur l'année pour cette ration à base d'ensilage de maïs.
- Charges afférentes à la réalisation d'une traite (voir références locales).

Cela donne au final une balance légèrement déficitaire. A comparer bien évidemment au gain de temps.

Autres aspects

Durabilité

L'éleveur compte bien conserver cette pratique au cours des prochaines années, en se limitant comme il l'a fait en 2003 à une période propice allant **de février à début septembre**. Seule une situation de sous-réalisation très forte tempérerait cette volonté.

Michel Laplagne a fait des émules autour de lui puisque plusieurs éleveurs ont voulu le rencontrer afin de se renseigner sur les modalités de mise en place d'une telle solution visant à diminuer l'astreinte.

Technicité, facilité de mise en oeuvre

Il n'y a rien de plus facile que de supprimer une traite par semaine ; par contre, mettre en oeuvre cette solution en maîtrisant ses répercussions sur les résultats économiques du troupeau demande une certaine technicité, ainsi que le suivi de règles rigoureuses.

Synergie possible avec...

La suppression d'une traite pourrait aller de pair avec toute autre solution de réduction de temps de travail, à condition de respecter le rythme de traite imposé le week-end.

Pour en savoir plus ...

Contacts utiles

- Matthieu Abella (EDE 32)

Voir aussi ...

- **Effets de la suppression d'une traite hebdomadaire chez les vaches laitières hautes productrices.** Compte-rendu de l'essai réalisé à la station expérimentale de Derval (44) – Octobre 2003
- **Fiches 8.12 et 8.46.**

Liste

Solutions/Incidences

Synthèse

Carte Midi-Pyrénées

Suppression d'une traite le dimanche soir

Lot

Mise à jour 15/01/2004

Contributeurs **Carine Antheaume** (EDE du Lot)

Cadre de réalisation **Opération "Travail en exploitation laitière" Midi-Pyrénées**
Cette fiche a été réalisée avec le concours financier de l'ONILAIT.

Descriptif de la solution Supprimer une traite par semaine pour se libérer une soirée de cette contrainte, dans un grand nombre de cas, le dimanche soir.

Contexte

Systèmes d'exploitation concernés Quatre exploitations ont fourni les renseignements nécessaires à cette plaquette. Ce sont des exploitations de taille moyenne à grande (30 à 60 VL) conduites principalement avec un UTH mis à part un GAEC à 2 associés. Des systèmes d'exploitations très différents (maxi stocks à maxi pâture) avec une spécialisation assez peu marquée. Les niveaux d'étables de 5 500 l à 7 500 l de moyenne économique montrent la variabilité des exploitations qui ont choisi cette démarche.

Environnement socio-économique Une vingtaine d'élevages situés sur trois tournées de contrôleurs depuis deux ans montrent l'intérêt de l'effet de groupe sur secteur géographique. Cette pratique s'est développée rapidement après quelques voyages d'éleveurs et de techniciens dans d'autres régions.

Mode d'emploi / Organisation

Moyens techniques et humains

Cette technique nécessite peu de modifications des moyens de production, elle modifie sensiblement l'emploi du temps de l'éleveur la veille et le lendemain de la suppression de la traite. Elle perturbe la tournée du contrôleur (pas de pesée avant le mercredi soir), et la tournée du laitier (fluctuation des livraisons sur deux collectes par semaine).

Règles de mise en œuvre

Décalage des traites :

L'objectif est d'avoir 20 heures d'écart maximum entre les deux traites.

- La traite antérieure à la suppression doit être retardée de deux heures et celle d'après avancée d'autant pour obtenir l'écart souhaité. Les animaux s'adaptent plus vite que l'éleveur (environ 1 mois).

Les veaux, le nettoyage et l'alimentation :

Les veaux sont conduits comme les vaches, ils ne reçoivent pas de lait.

Pour l'alimentation des vaches et des génisses, les éleveurs procèdent différemment.

- Certains débutent leur journée à la même heure, ils inversent les tâches, l'alimentation, le paillage, le raclage, les génisses, etc. sont exécutés avant, puis ils terminent par la traite.
- D'autres maintiennent leur emploi du temps habituel, ils profitent de deux heures supplémentaires le matin.

Les vêlages et les vaches en traitements :

- Lors d'un vêlage le dimanche, les éleveurs n'interviennent pas, le veau reste avec la mère jusqu'au lendemain.
- Les vaches en cours de traitement antibiotique (ex mammites) n'en reçoivent pas lors de la suppression de la traite (sauf cas extrême).

Modifications des pratiques de travail :

- Elles sont plus compliquées dans des élevages qui alimentent deux fois par jour.

Dans ce cas-là, les quantités offertes doivent correspondre aux besoins du troupeau pour les 24 heures (VL et génisses).

- Le lendemain, les aires de vie et les litières demandent beaucoup plus d'attention.

Elles sont plus souillées par les pertes de lait occasionnées par la suppression de la traite, l'entretien (ébousage, paillage) est plus long.

Ce travail d'astreinte supplémentaire du lendemain ne perturbe pas l'emploi du temps de la journée puisqu'elle débute deux heures avant environ.

Conditions de réussite

- Faire son quota.
- Avoir un taux cellulaire troupeau inférieur à 200 000 leucocytes sur lait de mélange.
- Être capable de loger et d'alimenter 3 à 5 % d'animaux supplémentaires pour palier à la perte de lait.
- Avoir des tables d'alimentation (couvertures, capacités d'auges) capables de recevoir un repas par jour sans dégrader la qualité de la ration.
- Aménager le parcellaire en période de pâturage pour que les animaux aient accès à l'auge sans intervention de l'éleveur (ration pâture + maïs).

Conséquences

Incidences zootechniques

- Une baisse de production de 3 à 5 % selon la conduite du troupeau avec une augmentation du TB (2 points environ) et du taux cellulaire (0 à 100 000) pendant les deux jours qui suivent la suppression.
- Pas plus de problèmes sanitaires rencontrés avec ce type de conduite.
- Certains éleveurs auraient tendance à réformer plus pour maintenir des taux cellulaires très faibles (plus de vigilance sur des animaux douteux).

Risques évoqués

- La crainte de certains éleveurs est d'avoir des ligaments suspenseurs sur certaines fortes laitières qui lâchent avec la pression du lait.
- Les laiteries n'y sont pas favorables, cela perturbe la collecte en début de semaine.

Impact sur le travail

Le gain de temps est faible (travail reporté au lendemain sauf la traite) en contre partie, « c'est rompre la routine qui est très appréciable pour nous et la famille » avouent les éleveurs.

Autres avantages

Cette technique a permis dans certains élevages d'aborder la problématique du travail dans son ensemble.

Un éleveur a poussé plus loin, après un an de suppression d'une traite par semaine, il a supprimé une traite par jour pendant toute la période estivale (à décider avec prudence), le résultat économique en dépend fortement si la décision n'est pas réfléchie.

Aspects économiques

Coût de mise en oeuvre

Il n'y a pas de charges supplémentaires, en contre partie une perte de produit (3 à 5 % de production en moins).

Ex : avec un quota de 200 000 litres *4 %*0.15 € = 1 200 € d'EBE

Cette estimation est très grossière, elle ne prend pas en compte tous les paramètres.

Autres aspects

Durabilité

Ce groupe d'éleveurs pratique cette technique depuis deux ans bientôt pour les premiers, en aucun cas l'un d'entre eux n'est prêt à reprendre une conduite classique.

Pour en savoir plus ...

Contacts utiles

- Carine Antheaume (EDE du Lot)

Voir aussi ...

- **Fiches 8.12 et 8.32.**

Passer à une traite par jour, tout au long de l'année

Aveyron

Mise à jour	16/03/2004
Contributeurs	Michel Weber (Contrôle laitier de l'Aveyron)
Cadre de réalisation	Opération "Travail en exploitation laitière" Midi-Pyrénées Cette fiche a été réalisée avec le concours financier de l'ONILAIT.

Descriptif de la solution	<p>Ne plus traire qu'une fois par jour, en principe le matin, et ceci tout au long de l'année, pour être plus disponible le soir, pour la famille ou pour le travail de saison. Cette technique soulage considérablement l'astreinte mais ne la supprime pas.</p> <p>Cette fiche repose sur l'expérience d'un éleveur laitier de l'Aveyron ayant mis en place cette solution depuis plus d'un an, avec un impact positif sur le plan économique.</p>
---------------------------	---

Contexte

Systèmes d'exploitation concernés	<p>Exploitations dont l'atelier laitier est souvent associé à une production de viande non primée, disposant donc d'une surface fourragère extensible pour la production laitière et de suffisamment de places disponibles dans le bâtiment.</p> <p>L'exploitation servant de support à ce témoignage produit 135 000 litres de lait par an avec un troupeau mi Prim'Holstein - mi Montbéliarde.</p> <p>Les herbivores non laitiers représentaient 15 EVL.</p> <p>Le chargement est de 1,10 EVL par ha.</p> <p>Les stocks sont constitués d'ensilage de maïs, d'ensilage d'herbe et de foin.</p> <p>L'herbe pâturée représente 27 % de la consommation annuelle du troupeau.</p>
Environnement socio-économique	<p>Zone d'élevage, de densité laitière moyenne et à faible potentiel de restructuration, où domine l'élevage bovin.</p>
Historique	<p>Parmi les deux éleveurs engagés dans la monotraite annuelle en Aveyron, l'un pratiquait déjà l'arrêt de traite en été, l'autre la suppression de la traite du dimanche soir.</p> <p>Le plus ancien dans la technique arrêta la traite l'été pendant plusieurs semaines. La campagne d'insémination ayant été particulièrement mauvaise en 2001/2002, il s'avéra difficile d'arrêter la production au cours de l'été 2002. D'où la décision de passer à une traite par jour, prise suite à l'information apportée par son contrôleur laitier sur les résultats de l'essai conduit à la station de Trévarez (29).</p>

Mode d'emploi / Organisation

Moyens techniques et humains

Le passage à une traite par jour se traduisant par une baisse importante du niveau de production par vache, il faut pouvoir loger des animaux supplémentaires et dégager de la surface fourragère pour l'atelier lait.

Le risque majeur du passage à une traite est d'augmenter le taux cellulaire ou la fréquence des mammites. Il faut donc être très attentif aux conditions de logement des vaches laitières (ambiance, logettes / paillé ...)

Règles de mise en œuvre

Alimentation :

Compte tenu de la baisse de production escomptée (25 à 30 %), la complémentation en concentré doit être fortement réduite.

Dans l'élevage considéré ici, la ration de base est constituée d'ensilage de maïs et d'ensilage d'herbe l'hiver, puis de pâture. Le niveau de production du troupeau se situant avant le passage en monotraite à 6 200 litres, le concentré est réduit à un apport de correcteur (1 kg) et de concentré de production (1 à 2 kg). Au final, la quantité totale n'excède pas 500 kg par vache par an, pour un niveau proche de 5 000 litres, alors qu'elle atteignait auparavant 1 400 kg pour 6 200 litres.

Traite :

L'éleveur n'a pas modifié ses pratiques d'hygiène de traite, mais il a opté pour un produit de trempage à effet barrière « haut de gamme ».

Conditions de réussite

Au-delà des aspects place dans le bâtiment et surface fourragère, la principale condition est d'avoir un troupeau sain sur le plan cellules et mammites.

Il convient également d'être vigilant sur la gestion du quota.

Conséquences

Incidences zootechniques

Outre la diminution de la production et la réduction des concentrés évoqués ci-dessus, on peut noter également quelques observations :

- Les résultats de reproduction sont fortement améliorés :

77 % de réussite à la première IA. Aucune vache n'a nécessité 3 IA ou plus et il a fallu 1,2 IA par IA fécondante. Cette conséquence inattendue tient au fait que cet élevage avait au départ des vêlages assez groupés en automne (pour pouvoir arrêter de traire plusieurs semaines).

La totalité des vêlages ayant eu lieu sur un mois, il faut souligner les problèmes que cela induit au niveau du logement des veaux et pour l'organisation des buvées. Les génisses gardées pour le renouvellement sont élevées à la poudre (1 repas par jour). Les autres veaux reçoivent du lait entier le matin et du lait en poudre le soir.

On note aussi une augmentation des naissances gemellaires (19 % des vêlages) et quelques métrites supplémentaires, sans qu'il soit évidemment possible de les attribuer à la monotraite.

- Adaptation des animaux :

Aucun trouble de comportement des animaux n'a été observé. Le temps d'adaptation à la monotraite n'a pas excédé 48 à 72 heures.

Risques évoqués

Le risque d'engraissement des laitières est important car on réduit le déficit énergétique en début de lactation.

Attention également aux pertes de lait qui pourraient poser quelques problèmes en couchage « paillé ». Pour se prémunir, l'éleveur a préféré « investir » sur la prévention en utilisant un produit de trempage « haut de gamme ».

Difficultés rencontrées

Aucune, sinon subir le regard « dubitatif » des autres éleveurs.

Impact sur le travail

On peut estimer le temps gagné à 1h30 par jour pendant 260 jours (en tenant compte des 60 jours d'arrêt et du mois et demi des vêlages groupés), soit 400 heures de temps disponible en plus sur l'année.

Le bilan travail se solde par 18 h de travail d'astreinte / UGB et 1417 h de Temps disponible calculé (TDC)

Autres avantages

Le passage à une traite par jour est allé de pair avec une forte réduction du coût alimentaire : moins de concentré, place de la pâture accrue ...

Modifications induites

Dans cet élevage, le pâturage des laitières était réduit car le parcellaire n'incitait pas l'éleveur à « promener » ses vaches matin et soir. La monotraite, en réduisant les trajets quotidiens, incite l'éleveur à repenser la place du pâturage et donc tout son système fourrager (implantation d'espèces pérennes, place du maïs ...).

Aspects économiques

Coût de mise en oeuvre

Un budget partiel a été réalisé dans cet élevage peu après la mise en place de la monotraite et validé après plus d'un an de fonctionnement.

Produits en plus :

- Moins de lait à livrer mais mieux payé (TP et TB plus élevés).
- Plus de veaux et de réformes.
- Meilleure valorisation des réformes (état corporel).

Charges en moins :

- Le concentré des laitières est passé de 1400 kg (230 g/l) à 800 kg (160 g/l) en première année. L'objectif est d'atteindre les 500 kg/VL et par an (100 g/l).
- Charges autour de la machine à traire (filtres,...).
- Charges de reproduction (1,2 IA/IAF).
- Charges liées à la surface fourragère : place de la pâture accrue.
- L'économie attendue sur les produits de trempage est compensée par l'emploi de produit « haut de gamme ».

Produits en moins :

- Perte de marge sur l'activité supprimée ou réduite (primée ou pas) : ici, les vaches allaitantes non primées seront à terme supprimées.

Charges en plus :

- Frais d'élevage des vaches et des génisses supplémentaires.

Bilan :

Dans cet élevage, le budget partiel présente un **solde positif de 3000 €** / an.

Les principaux leviers économiques sont le prix du lait plus élevé sur un volume moindre (+30,5 € / 1000 litres), le concentré (- 600 kg par VL) et la perte de marge des vaches allaitantes non primées (400 € / EVL).

Autres aspects

Durabilité

Dans le cas étudié, l'éleveur n'ose pas imaginer ce qui pourrait le dissuader de poursuivre sur la voie de la monotraite : forte dégradation des taux cellulaires, pression de sa laiterie ?

Selon lui, seul un argument économique très fort pourrait lui faire renoncer à cette pratique.

Synergies possibles avec ...

Avec l'amélioration des résultats de reproduction que semble induire cette technique, et en partant de vêlages relativement groupés à l'automne, il est possible de se retrouver avec une période d'arrêt complet de la traite ...

Technicité, facilité de mise en oeuvre

Facile à mettre en oeuvre quand le système s'y prête, à condition d'admettre qu'une vache laitière peut faire du lait avec des fourrages (et un strict minimum de concentré) et de la pâture.

Pour en savoir plus ...

Contacts utiles

- Michel Weber (Contrôle laitier de l'Aveyron)
- Laetitia Gueguen / Valérie Brocard (Institut de l'Élevage)

Liste

Solutions/Incidences

Synthèse

Carte Midi-Pyrénées

La monotraite, en fin de lactation

Aveyron

Mise à jour 15/01/2004**Contributeurs** **Michel Weber** (Contrôle laitier de l'Aveyron)**Cadre de réalisation** **Opération "Travail en exploitation laitière" Midi-Pyrénées**
Cette fiche a été réalisée avec le concours financier de l'**ONILAIT**.

Descriptif de la solution

Ne traire qu'une fois par jour pour être plus disponible le soir pour la famille ou le travail de saison. La monotraite n'est envisagée ici que sur une partie de l'année, en fin de lactation ; c'est-à-dire – pour des vêlages d'automne – à une période chargée en travaux de saison : ensilage d'herbe, semis de maïs, foin. Cette technique soulage considérablement l'astreinte mais ne l'enlève pas. Il est toutefois plus facile de se faire remplacer sur une seule traite.

Contexte

Systèmes d'exploitation concernés

Atelier lait spécialisé ou associé à une production de viande non primée, mais disposant d'une surface fourragère extensible pour la production laitière ainsi que de place dans le bâtiment. Toutefois la monotraite étant limitée dans le temps, l'incidence sur le système est modérée.

L'exploitation servant de support ici produit 160 000 litres par an avec un troupeau Prim'Holstein (25 VL à 6 400 litres). Le chargement est de 1,60 EVL par ha. Les stocks sont constitués de maïs, ensilage d'herbe et foin. 25 % de la consommation annuelle du troupeau est sous forme de pâture.

Environnement socio-économique

L'éleveur pratiquait l'arrêt de traite annuel depuis une quinzaine d'années. Quelques problèmes de reproduction l'ont amené à maintenir la traite au cours de l'été 2002. La décision a été prise de passer en une traite suite à l'information apportée par son contrôleur laitier sur l'expérimentation de Trévarez.

Liste

Solutions/Incidences

Synthèse

Carte Midi-Pyrénées

Mode d'emploi / Organisation

Moyens techniques et humains

Le passage à la monotraite se traduisant par une baisse du niveau de production par vache, il faut penser à loger des animaux supplémentaires et dégager de la surface fourragère pour l'atelier lait.

Le risque majeur du passage à une traite est d'augmenter le taux cellulaire ou la fréquence des mammites. Il faut donc être très attentif à la traite. Par contre, à cette période, le type de bâtiment importe peu puisque les animaux sont au pâturage, y compris la nuit.

Règles de mise en œuvre

Au-delà des aspects place dans le bâtiment et surface fourragère, la principale condition est d'avoir un troupeau sain sur le plan cellules et mammites.

Préférer la traite du matin.

Conditions de réussite

Avoir un troupeau sain en cellules.

Bien mesurer toutes les incidences sur son propre système.

Conséquences

Incidences zootechniques

La production baisse de 10 % environ sur la période considérée. La complémentation en concentré doit être fortement réduite, voire nulle avec la pâture.

L'éleveur constate un meilleur état d'engraissement des vaches au tarissement.

Aucun trouble de comportement des animaux n'a été observé. Leur adaptation lors du passage en monotraite a été de 48 à 72 heures.

Risques évoqués

Attention aux pertes de lait qui pourraient poser quelques problèmes en couchage « paillé » si les vaches ne restent pas la nuit à la pâture.

Difficultés rencontrées

Aucune, sinon subir le regard « dubitatif » des autres éleveurs.

Impact sur le travail

On peut cependant estimer le temps gagné : 1 heure par jour pendant 120 jours (en tenant compte des 30 jours d'arrêt) soit 120 heures de temps disponible.

Le bilan travail donne 26 h/UGB (travail d'astreinte) et 1413 h de TDC.

Autres avantages

La monotraite permet de réduire fortement le coût alimentaire : moins de concentré, place de la pâture accrue ...

Modifications induites

Dans cet élevage, le pâturage des laitières était réduit car le parcellaire n'incitait pas l'éleveur à « promener » ses vaches matin et soir. La monotraite, en réduisant les trajets quotidiens, incite l'éleveur à repenser la place du pâturage et donc son système fourrager (implantation d'espèces pérennes, place du maïs ...).

TB inchangé, TP + 3 points.

Aspects économiques

Coût de mise en oeuvre

La seule approche réalisée ici est celle du coût alimentaire : de 57 €/1000 litres, celui-ci devrait descendre sous les 50 (économie de concentré, plus de pâture).

Dans ce type d'exploitation, le système maïs/pâture devrait supplanter la trilogie maïs/ensilage d'herbe/pâture réduite. La part de pâture devrait passer de 20 à 25 % de l'alimentation en fourrages grossiers pour les laitières à 35-40 %. Le potentiel de ces zones est de 100 jours de pâture seule au printemps (sans apport de stocks, sauf un peu de foin).

Le besoin en renouvellement est moins important que pour l'arrêt de traite.

Passage à une traite par jour

Une exploitation de 25 VL avec un chargement de 1,6 EVL/ha.

Si l'éleveur garde 3 vaches de plus pour assurer sa production, le nombre d'EVL augmentera de 5 (3,5 EVL des vaches + 1,5 EVL génisse en vêlage à 30 mois en moyenne).

Produits en plus		Produits en moins	
Prix du lait de + 23 €/1000 litres	874 €		
(TP, livraison en été)		Marge céréales	930 €
Incidence sur 23 % de la production		Primes SCOP	930 €
		Paille	900 €
Charges en moins		Charges en plus	
Récolte céréales	235 €	SFP en plus	400 €
Coût alimentaire réduit	1 155 €	Charges génisses en plus	244 €
	<u>2 264 €</u>		3 404 €

L'écart est faible entre les deux situations d'autant que l'éleveur arrêterait la traite en été jusqu'à ces dernières années. Il faudrait donc intégrer l'économie de renouvellement.

Autres aspects

Durabilité

Cette technique permet de ne plus trop se soucier des problèmes de reproduction (rappelons que cet éleveur arrêterait de traire chaque année) et de livrer du lait toute l'année ce qui va dans le sens de la filière.

Synergies possibles avec...

Dans la mesure où il n'y a plus qu'une seule traite par jour, le remplacement devient sans doute plus facile.

Technicité, facilité de mise en oeuvre

Facile à mettre en oeuvre quand le système s'y prête, à condition d'admettre qu'une vache laitière peut faire du lait avec de la pâture.

Pour en savoir plus ...

Contacts utiles

- Hubert BEC (éleveur à La Selve – Aveyron)
- Michel Weber et Patrice Perguet (Contrôle laitier de l'Aveyron)

Voir aussi...

- Traire une fois par jour, état des lieux des connaissances et des travaux en cours. V. Brocard, Institut de l'Élevage, 2002.
- Voir compte rendu des journées 3R 2003
- **Fiche 10.46.**

Liste

Solutions/Incidences

Synthèse

Carte Midi-Pyrénées

La monotraite saisonnière de la mise à l'herbe à la fin de l'été

Lot

Mise à jour	15/09/2005
Contributeurs	Jean-François Rauffet (Contrôle Laitier du Lot)
Cadre de réalisation	Opération "Travail en exploitation laitière" Midi Pyrénées Cette fiche a été réalisée avec le concours financier de l'ONILAIT.

Descriptif de la solution

Supprimer une traite par jour pour alléger le travail d'astreinte sur des périodes très chargées en travail de saison, ou dégager du temps libre.

Cette pratique permet d'abaisser considérablement le temps de traite, elle n'a lieu que le matin dans la plupart des cas.

Cette fiche repose sur l'expérience de sept éleveurs d'une même petite région dans le SEGALA lotois, engagés également dans une réorientation du système fourrager, avec une plus grande contribution de la pâture.

Filière support Filière concernée

Contexte

Systèmes d'exploitation concernés

Ces exploitations laitières sont très différentes d'une à l'autre :

- 1 UTH familial avec un salarié à mi-temps, un quota de 250 000 L et un hors sol (80 truies naisseur engraisseur).
- 1 UTH familial et un salarié à plein temps pour un quota de 338 000 L en conversion système très économe maxi pâture.
- 1.5 UTH familial avec un salarié 2 jours par semaine pour un quota de 250 000 L et une production de bœufs limousins.
- 1 UTH familial pour un système herbager très simplifié et un quota de 210 000 L.
- Un GAEC père et fils en système tout herbe avec un quota de 280 000 L et 25 VA.
- 1 UTH familial et des bénévoles plus un salarié en appoint avec un quota de 237 000 L en agriculture biologique.

Le potentiel fourrager permet de nourrir des vaches en plus et les bâtiments sont conçus pour accueillir les effectifs supplémentaires.

Avec des références laitières de 210 000 à 338 000 litres de lait produit par des prim'holsteins et un élevage mixte (PH/Montbéliard) en lait bio avec une moyenne économique comprise entre 4000 et 7500 litres.

Les rations hivernales sont constituées d'ensilage de maïs et de foin principalement, deux élevages sont en système tout herbe avec ensilage d'herbe et foin.

Le silo est fermé au printemps après une transition pour au moins 60 jours en pâture seule et jusqu'à 150 jours avec un complément de foin ou d'enrubannage l'été.

Le chargement varie de 1 EQVL à 2 EQVL par ha.

Liste

Solutions/Incidences

Synthèse

Carte Midi-Pyrénées

Environnement socio-économique

Au cœur d'une zone d'élevage de bovins lait et viande avec une forte densité laitière sur des exploitations de tailles moyennes à grandes.

Historique

Certains d'entre eux ont essayé pour des raisons de ras-le-bol des traites du soir et de la contrainte et un pour des raisons de santé. L'idée a été véhiculée par les articles parus dans la presse et les essais conduits à ORCIVAL et à TREVAREZ.

Mode d'emploi / Organisation

Moyens techniques et humains

La monotraite saisonnière implique une baisse de la production par vache et un décalage de la production sur la campagne laitière.

La SFP nécessaire au troupeau laitier doit être modulable pour nourrir plus de vaches et les bâtiments doivent pouvoir accueillir des effectifs supplémentaires.

Le taux cellulaire augmente, ce qui entraîne une vigilance à la traite très pointue et une conduite de troupeau sans écarts.

Règles de mise en œuvre

Une règle s'impose, avoir un troupeau sain en cellules et mammites et être capable de produire son quota sur la campagne (résultats économiques).

La complémentation des fourrages doit être rigoureuse surtout pendant des périodes où des stocks sont distribués (ensilage de maïs).

Exemple de ration :

Fourrages 7 kg de MS EM + 7 kg de MS de foin →

7 kg de MS EH + 6 kg de MS de foin

Complémentation

→ 1 kg de soja

→ 1 kg de céréales ou de soja ou de mélange (en fonction des valeurs de l'ensilage d'herbe)

Conditions de réussite

Avoir un troupeau sain en cellules et mammites, être très rigoureux sur les conditions de traites et d'éliminations des quelques vaches qui ne s'adapteront pas à ce type de conduite.

Étudier la faisabilité du projet en matière de système fourrager, de conduite de troupeau et de revenu.

Conséquences

Incidences zootecniques

La production baisse de 10 à 15 % en fonction de la durée du système et du niveau de production du troupeau.

Les vaches s'adaptent très rapidement (2 à 3 jours) à ne plus venir à la salle de traite.

Les animaux ont un meilleur état corporel au tarissement avec une complémentation en concentré très limitée voire nulle pendant la phase de monotraite.

Risques évoqués

Une flambée du taux cellulaire et des mammites dans des élevages déjà à risque.

Les pertes de lait dans les bâtiments si les animaux y sont toujours.

Difficultés rencontrées

Le traitement des mammites et les délais d'attente à respecter.

Gérer l'alimentation des veaux sans traite du soir.

Trouver la bonne complémentation en concentrés pour équilibrer les fourrages (niveau de production et coût alimentaire).

Impact sur le travail

Une traite plus longue une fois par jour qui peut se résumer à une heure gagnée tous les jours par des temps de trajets et de nettoyage divisés par deux. Soit 120 heures de temps disponible pour 4 mois de monotraite.

Autres avantages

La monotraite implique dans beaucoup de cas une optimisation du système en place en favorisant au maximum la pâture. Le coût alimentaire est l'indicateur qui guide bien les pratiques à mettre en place.

Modifications induites

Dans les systèmes herbe, la part de pâturage a très peu varié (augmentation de la surface pour les vaches supplémentaires). En contre partie les systèmes maïs ont augmenté cette part-là, pour réduire le coût alimentaire et valoriser la surface accessible par de l'herbe pâturée (RGA/TB à la place des RGI ou RGH).

Les taux (TB/TP) sont modifiés (+ 1 à + 3 points pour chacun d'entre eux en fonction du niveau de chaque troupeau).

La monotraite peut être mise en place à tout moment de l'année en période de pâturage (éviter les animaux en bâtiments pour des problèmes de qualité du lait).

Certains d'entre eux laissent vèler les vaches à l'automne en monotraite pour écreter les pics de lactations et donc limiter les pertes d'états en début de lactation.

Aspects économiques

Coût de mise en oeuvre

Les 6 élevages ont supprimé les concentrés sur la période de printemps avec de la pâture en plat unique.

Soit :

Par jour pour 25 litres de lait produit en deux traites

Coût alimentaire =

16 kg de MS pâturée * 0,015 €/kg MS = 0,24 €

+ 2 kg de concentrés * 0,2 €/kg = 0,40 €

Total **0,64 € pour 25 l**

Soit 25,60 €/1000 l

Soit une réduction du coût alimentaire de 11,89 €/1000 litres de lait à ration de base constante (sans maïs au printemps sinon l'écart est encore plus important (18 à 20 €/1000 l).

Par jour : 17,5 litres de lait en monotraite

Coût alimentaire =

16 kg de MS pâturée * 0,015 €/kg MS = 0,24 €

Pas de concentré T = 0 €

Total **0,24 € pour 17,5 l**

Soit 13,71 €/1000 l

L'adaptation du système fourrager à cette pratique (substitution de prairies au maïs) a plus d'incidence économique que la monotraite avec suppression des concentrés.

L'augmentation des surfaces pâturées et la fermeture du silo génèrent moins de maïs à planter, moins de correcteur azoté, moins de dessilage, moins de paille, moins de fumier à épandre, et donc moins de travail.

L'économie sur l'alimentation permet de couvrir les charges liées à l'effectif supplémentaire (SFP, charges animales) à condition de ne pas à avoir d'investissements à réaliser.

Le passage à la monotraite permet de maintenir le revenu à condition de l'étudier correctement avant de se décider.

Autres aspects

Durabilité

La monotraite permet de réduire l'astreinte sur une période de l'année. Dans certains cas, c'est une solution d'attente, dans l'objectif de s'associer avec un tiers. Cette technique a l'avantage d'être très souple, elle est reconduite ou supprimée d'une année sur l'autre puisqu'elle demande peu de modifications et pas d'investissements.

Synergies possibles

Au passage à deux traites, il est possible de ne plus traire le dimanche soir. Les exploitations qui ont un salarié peuvent plus facilement déléguer la traite pendant ces périodes (pas de contraintes d'horaires).

La buvée des veaux peut être assurée avec du lait yaourt pour supprimer le besoin de lait chaud le soir.

Technicité, facilité de mise en oeuvre

L'éleveur doit se déconnecter de la pression familiale et du voisinage pour se lancer, et accepter que les vaches produisent moins de lait mais sans concentré et sans maïs.

Avis de la laiterie

La monotraite est un compromis pour les laiteries par rapport à l'approvisionnement tout au long de la campagne (convient mieux que la fermeture de la salle de traite).

L'inquiétude reste les taux cellulaires pendant cette période et la non réalisation du quota dans certains cas où le passage à la monotraite n'a pas été mûrement réfléchi.

Liste

Solutions/Incidences

Synthèse

Carte Midi-Pyrénées

Pour en savoir plus ...

Contacts utiles

- Les éleveurs du Lot :
Michel TRANVOIZ à SAINT-MAURICE
EARL ESPEYSSE à SAINT-FELIX
Alain BOS à FELZIN
Jean-Paul LASFARGUETTE à SAINT-FELIX
Julien et Jean-Claude ROLS à LENTILLAC
Jean-Luc MOURGUES à FELZIN
- Carine Antheaume (EDE du Lot)

Voir aussi ...

- **Fiche 10.12.**
- Traire une fois par jour, état des lieux des connaissances et des travaux en cours - V. BROCARD Institut de l'Élevage, 2002

Liste

Solutions/Incidences

Synthèse

Carte Midi-Pyrénées

Le regroupement des vêlages avec arrêt de traite en été

Aveyron

Mise à jour	25/02/2003
Contributeurs	Michel Weber et Patrice Perguet (Contrôle Laitier de l'Aveyron) Jean-Christophe Moreau (Institut de l'Élevage)
Cadre de réalisation	Opération "Travail en exploitation laitière" Midi-Pyrénées Cette fiche a été réalisée avec le concours financier de l'ONILAIT.

Contexte

Systèmes d'exploitation concernés

Six exploitations ont fourni les observations nécessaires à la rédaction de cette fiche. Elles représentent des systèmes d'élevage plutôt spécialisés.

Les races utilisées sont la Prim'Holstein, la Montbéliarde et la Simmenthal. Les niveaux de production concernés vont de 5000 l à 7500 l.

Les systèmes fourragers pratiqués sont bien représentatifs de ce qui se fait en Aveyron : sauf un, tous intègrent de l'ensilage de maïs en hiver, avec une part variable d'ensilage d'herbe, de foin, ou d'enrubannage. Les vaches pâturent, mais les surfaces accessibles aux VL ne permettent pas toujours de passer l'ensemble de la saison de pâturage sans complément en fourrages conservés.

Environnement socio-économique

La tournée du contrôleur laitier le plus concerné par cette pratique a compté jusqu'à 17 éleveurs adeptes de l'arrêt de traite estival. Il existe donc bien une certaine dynamique de groupe autour de ce type de conduite.

La zone où cette pratique a vu le jour (centrée sur le Haut Lézou) est une zone où sont également en place de nombreux élevages ovins laitiers, lesquels cessent de traire pendant 5 mois (d'Août à Décembre). Ceci a incontestablement pesé dans la détermination de certains éleveurs à se ménager du temps et à réduire le travail lié à l'astreinte de la traite.

Mode d'emploi / Organisation

Moyens techniques et humains

Cette modalité de réduction du travail est l'une des rares à ne nécessiter ni gros investissements (dès lors qu'on a de quoi loger quelques animaux en plus) ni recours à de la main d'œuvre extérieure.

C'est une solution qui passe par des modifications de conduite.

Elle se met en œuvre sur un plan strictement individuel, mais n'est pas sans incidence sur le plan collectif (modification de la saisonnalité des apports à la laiterie).

Règles de mise en œuvre

Le regroupement des vèlages

Il se fait surtout par l'élimination des VL qui se décalent (c'est donc la première cause de réforme), et par un taux de renouvellement important. Bien sûr, dans de tels systèmes les génisses ne peuvent être élevées qu'en cycle court (24 mois) ou long (36 mois) : il n'y a pas de place pour les solutions intermédiaires.

Pour mieux assurer le regroupement, certains éleveurs ont eu parfois recours à la synchronisation hormonale, avec succès.

Évidemment, la conduite de la reproduction doit ici être l'objet d'une attention particulière.

Par ailleurs, trois éleveurs sur les six de notre échantillon utilisaient un taureau en rattrapage.

Le tarissement

Tarir toutes les VL en même temps, y compris une ou deux qui ont encore 35 l de lait, c'est ce sur quoi les éleveurs avaient le plus d'appréhension.

Pourtant, cela se passe presque toujours très bien.

Le mode d'emploi mis au point par les éleveurs est à peu près le suivant :

- Une semaine à 10 jours avant l'arrêt de traite : suppression du concentré,
- Puis réduction des apports de fourrage (que du foin en stabulation, ou affectation d'une prairie déjà bien rasée),
- Une dernière traite, avec un traitement antibiotique des trayons systématique puis on ferme la salle de traite,
- On maintient le régime hypo-énergétique encore quelques jours puis on transfère les VL sur des pâtures de qualité normale. Pendant toute cette période d'environ 15 jours, on surveille attentivement l'état des mamelles et on retraite si besoin est (1 ou 2 cas, et encore, pas dans chaque élevage),
- Pas de diète hydrique au tarissement (il faut faire attention : on est au début de l'été), ni de suppression du sel.

Il est certain que le fait d'arrêter complètement la machine à traire est un facteur facilitant : le réflexe Pavlovien d'excrétion de l'ocytocine disparaît avec le bruit de la machine...

C'est à la limite plus facile de tarir une vache dans ces conditions que dans celles d'un élevage où continue matin et soir le rituel de la traite.

La préparation des lactations

Lors de la période de tarissement, qui pour certaines vaches peut être plus longue qu'à l'accoutumée, il faut veiller à ce que les VL ne fassent pas trop de gras. La difficulté de la préparation des lactations tient dans le fait que sauf exception il n'y a pas d'ensilage de maïs disponible à ce moment-là. Il faut donc disposer de bonnes pâtures, et (ou) de foins, d'enrubannages et d'ensilages d'herbe bien faits, ce qui n'est pas évident.

Liste

Solutions/Incidences

Synthèse

Carte Midi-Pyrénées

Ensuite, les lactations étant démarrées, la transition vers le régime hivernal à base d'ensilage de maïs doit être très progressive (certains la font sur un mois).

Le plus souvent, le lot des taries est mené séparément, jusqu'à disparition.

Conditions de réussite

- Faire déjà son quota,
- Pouvoir élever aisément quelques génisses de plus et même quelques VL (= avoir 10 % de places et de surfaces potentiellement disponibles en plus),
- Bénéficier d'une situation sanitaire initiale favorable, sans gros problèmes d'infécondité,

sont autant d'atouts pour commencer à recaler les vêlages en début d'Automne (via les génisses) tout en accentuant le renouvellement.

Cependant, même en travaillant bien, le regroupement sur 2 mois à partir de vêlages étalés sur 6 mois peut prendre trois ou quatre ans.

Conséquences

Incidences zootechniques

Même avec un bon regroupement, tous les vêlages ne se feront pas en 15 jours, il y a donc un risque de baisse de la moyenne économique du fait de la nécessité d'interrompre certaines lactations avant la date à laquelle on le ferait habituellement. A quota constant, cela amène à devoir nourrir davantage de VL (à prendre en compte dans le calcul économique : cf. plus loin).

Il faut aussi prévoir un renouvellement plus important.

Ceci a bien sûr une incidence sur la SFP : intensifier ou disposer de plus de surface, faire moins de céréales à paille.

Rien dans les élevages qui ont témoigné sur cette pratique ne permet de dire qu'elle a une incidence sur la situation au niveau des leucocytes (pas plus de problèmes qu'ailleurs).

Risques évoqués

En dehors des conséquences néfastes qui résulteraient d'un manque d'accompagnement de l'accroissement du cheptel (cf. ci-dessus), les principaux risques qui ont été évoqués par les éleveurs sont inhérents au mode de conduite en lot : il accroît les risques de flambées de maladies virales ou bactériennes, notamment chez les jeunes animaux (diarrhées, gripes).

Un autre risque évoqué serait la remise en cause par les laiteries d'une pratique dont il faut bien admettre qu'elle ne concourt pas à la réduction du creux de collecte d'été.

Difficultés rencontrées

L'OCL s'est adapté aux pratiques des éleveurs.

Le fait qu'une grosse partie des vêlages soit concentrée sur le mois de Septembre fait que beaucoup de lactations ne peuvent être démarrées avec de l'ensilage de maïs. Pour faire autrement, il faudrait avoir un silo d'ensilage de maïs de report, lequel devrait être constitué avec soin pour passer l'été sans dommage. Un seul éleveur parmi les six a recours à un tel silo.

Chez les autres, la transition du régime de démarrage des lactations (pâturage + foin + enrubannage ou ensilage herbe) vers le régime de croisière hivernal (ensilage maïs + foin ou ensilage herbe) doit être réalisée avec précaution.

Il n'y a pas eu d'autres difficultés rencontrées.

Liste

Solutions/Incidences

Synthèse

Carte Midi-Pyrénées

Impact sur le travail

Les arrêts de traite vont de 1 à 2,5 mois. Certains arrêtent dès le 15 juin. Les plus tardifs ne reprennent la traite qu'au 20 Septembre.

C'est bien le fait de ne plus avoir à traire qui est apprécié, et ceci n'est pas qu'une question de quantité de travail.

Dans la zone où s'est développée cette pratique de « non traite estivale », il y a peu de travaux de saison au cœur de l'été et l'éleveur peut donc profiter vraiment de cette saison au quotidien et par rapport à la famille, ce qui est la première motivation.

Tous ne prennent pas forcément des vacances (au sens urbain = avec migration saisonnière...), bien que le fait de ne pas devoir continuer la traite facilite la recherche de remplaçants.

Du côté des inconvénients, il ne faut pas omettre de préciser que la contrepartie du regroupement des vèlages est une certaine pointe de travail quand arrivent les veaux.

Autres avantages

Au-delà de l'objectif visé principalement (arrêter de traire quelques semaines), le regroupement des vèlages et la conduite en lot ont d'autres répercussions positives sur l'organisation du travail et la quantité de travail. Ainsi, certains cessent de distribuer du concentré aux vaches pendant la période de pâture du printemps.

Modifications induites

Des vèlages bien regroupés sur un automne précoce créent une situation très favorable à la conduite de systèmes valorisant bien le pâturage au printemps, du moins pour ceux qui disposent d'une surface accessible suffisante.

Aspects économiques

Coût de mise en oeuvre

1 exemple pour un élevage de 33 VL à 6000 l. avec des vêlages initialement répartis sur 7 mois et qui recentrerait ses vêlages à 90 % sur Septembre-Octobre, pour arrêter de traire 50 lrs du 12/07 au 31/08.

HYPOTHESES

Une modélisation de ce cas indique qu'on ne perdrait en croisière que 5 % de la production du fait du tarissement précoce de certaines multipares. Cette baisse pourrait être rattrapée par la mise en production de 3 primipares supplémentaires, dont une en lieu et place d'une multipare. On accroîtrait ainsi le nombre de primipares de 33 % par rapport à la situation initiale, et le taux de renouvellement passerait de 27 à 34 %. L'augmentation du renouvellement est ce qui permettrait d'éliminer chaque année les 3 ou 4 multipares présentant des problèmes d'infécondité, avec allongement de l'IVV.

Dans la simulation économique, nous n'avons pas envisagé de baisse des apports individuels en concentrés (malgré une réduction de 300 l / VL de la moyenne économique) du fait que les tarissements précoces concernent des VL de toutes façons en fin de lactation (avec très peu de concentrés).

Malgré une répartition des livraisons assez différente, la simulation faite sur la base des grilles de prix des laiteries de la zone a montré que l'incidence sur le prix moyen serait très faible: - 2,1€ / 1000 l soit - 1,35 cts de F par litre.

Nous avons estimé que les 2 VL en lactation supplémentaires à entretenir chaque année plus les 3 génisses de plus à élever, représenteraient environ 6 eqVL, soit 4 ha SFP (3 de prairies et un de maïs) sur la base d'un chargement de 1,5 EqVL/Ha SFP. Ces 4 ha seraient à prélever sur la surface affectée aux céréales.

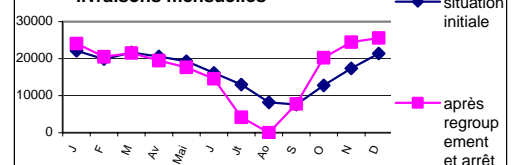
situation initiale

	J	F	M	Av	Ma	J	Jt	Ao	S	O	N	D	total	taux de renouvellement
MULTI	2	1	1	1	0	0	0	0	4	6	5	4	24	
PRIMI	0	0	0	0	0	0	0	0	4	3	2	0	9	
Nb total de vêlages													33	27%

situation après regroupement

	J	F	M	Av	Ma	J	Jt	Ao	S	O	N	D	total	taux de renouvellement
MULTI	0	0	0	0	0	0	0	0	11	8	3	1	23	
PRIMI	0	0	0	0	0	0	0	0	7	5	0	0	12	
Nb total de vêlages													35	34%

livraisons mensuelles



INCONVENIENTS

produits en moins

céréales	4 ha à 45 q et 10 €/q	1800
primes céréales	4 ha à 293 €/ha	1172

vente de veaux	un veau à 106€	106
baisse prix du lait	2,1 €/kl * 200 KL	420

charges en plus

concentrés pour génisses à élever	700 kg/gén à 0,2 €/kg pour 3 gén	420
autres charges sur génisses en plus	compter 100 €/génisse élevée	300
concentrés CMV sur VLs en plus	1100 kg à 0,2 €/kg et 60 kg CMV à 0,53 €/kg, par VL	755
autres charges sur VLs en plus	compter 190 € / VL en plus (santé, repro, CL)	570
sur 4 ha SFP	150 €/ha SFP pour 25 % de maïs + frais ensilage sur 1 ha	720
achats paille	l'équivalent des 4 ha en moins	960
total inconvénients		7223

AVANTAGES

produits en plus

ventes de réformes	une VL à 570 €	570
ventes vaches en lait	deux à 800 € *	1600
une prime à l'abattage		65

prime maïs	1 ha à 293 €/ha	293
ISM	deux UGB à 118 €/UGB	236

* conformément aux pratiques des éleveurs, on a considéré qu'une partie des réformes était dans ces systèmes vendue à d'autres producteurs de lait (VL jeunes et en état)

charges en moins

sur céréales	4 ha à 360 €/ha (frais de récolte grain et paille inclus)	1440
MSA (puisque le revenu baisse)		845

total avantages 5049

SOLDE -2 174 €

soit **-0,07 franc / litre**

Ce calcul économique a été conduit en référence à un troupeau Prim'Holstein.

On peut extrapoler de l'exemple exposé ci-dessus que le coût de l'arrêt de traite estival doit se situer entre 3 centimes de Franc par litre (cas où on peut faire face à l'augmentation du cheptel par la seule intensification fourragère) et 10 centimes de Franc (cas où les vêlages sont moins bien groupés, et où l'accroissement de cheptel implique une réduction des cultures de vente).

Autres aspects

Durabilité

Les éleveurs qui nous ont aidé à rédiger ce témoignage pratiquent l'arrêt de traite estival depuis de nombreuses années (de 7 à 20 ans).

Le seul événement qui pourrait les dissuader durablement de continuer serait un veto de la laiterie.

Pour l'instant, la politique de prix (différentiel entre l'automne et le printemps sur le prix de base) serait plutôt une incitation au regroupement des vêlages pour produire le plus de lait possible en automne/hiver.

Technicité, facilité de mise en oeuvre

Le mode d'emploi du « regroupement pour l'arrêt de traite quelques semaines » n'est guère compliqué.

Mais les candidats à cette pratique doivent au départ avoir un troupeau en bon état sanitaire (peu de mammites, peu de problèmes d'infécondité).

Il faut aussi pouvoir encaisser au niveau des installations et de la production fourragère un accroissement du cheptel de VL (aux alentours de 10 %) et du troupeau de génisses.

Synergie possible avec...

Parmi ceux qui ont été enquêtés sur l'arrêt de traite estival, deux éleveurs ne traitent plus qu'une fois par jour dans les semaines qui précèdent l'arrêt de traite.

Cette période (Mai Juin) correspond à une période de pointe par rapport aux travaux de saison (semis des maïs, foin, ensilage herbe...). La réduction de l'astreinte liée à la traite lors de cette phase critique est donc particulièrement appréciée. Là aussi, ceux qui y ont goûté n'ont guère l'intention de faire machine arrière.

Pour en savoir plus ...

Contacts utiles

- Michel Weber et Patrice Perguet (Contrôle Laitier de l'Aveyron)

Voir Aussi

- **Fiche 11.65.**

Liste

Solutions/Incidences

Synthèse

Carte Midi-Pyrénées

Arrêt de la traite en automne

Hautes Pyrénées

Mise à jour	23/02/2005
Contributeurs	Cédric Abadia EDE 65 Caroline Nollet EDE 65
Cadre de réalisation	Opération "Travail en exploitation laitière" Midi Pyrénées Cette fiche a été réalisée avec le concours financier de l' ONILAIT .

Descriptif de la solution Arrêt de la traite de fin octobre à fin décembre, avec auparavant une période de monotraite : 3 mois et demi.

Filière support
Filière concernée Filière bovin laitier avec transformation fromagère et vente directe.

Contexte

Systèmes d'exploitation concernés	<p>L'exploitation présentée s'intègre dans un environnement géographique et économique particulier : exploitation en zone de montagne avec transformation fromagère.</p> <p>Avec un quota vente directe de 58 000 L, l'exploitation compte 42 Ha de prairies permanentes situées entre 850 et 1 200 m d'altitude.</p> <p>Le couple d'exploitants s'occupe de 14 laitières de race Montbéliarde et Abondance, et d'un troupeau de 180 brebis allaitantes.</p> <p>L'alimentation des vaches laitières est basée sur l'herbe : pâturage en été et foin ventilé en hiver. La complémentation est faite avec du maïs sec aplati et du tourteau de soja. La production moyenne par vache est de 4 500 L/lactation.</p>
Environnement socio-économique	<p>L'arrêt saisonnier de la traite correspond à la période de descente des estives et d'agnelage des brebis. D'autre part, la vente du fromage sur l'exploitation se fait principalement en période estivale. La tomme des Pyrénées fabriquée par les exploitants est affinée 2 à 3 mois en moyenne, c'est pourquoi, le lait de printemps est favorisé.</p>

Mode d'emploi / Organisation

Moyens techniques et humains

Cette méthode de conduite d'un troupeau laitier ne nécessite aucun investissement particulier dans ce cas.

Seule la période des inséminations demande une surveillance accrue des animaux pour repérer les chaleurs.

L'enjeu de la démarche ne permet pas de laxisme du point de vue de la reproduction : une vache qui se décale dans son cycle de reproduction doit être nécessairement réformée.

Règles de mise en œuvre

Le tarissement :

A partir de mi-juillet, l'exploitant pratique la monotraite. Le tarissement se fait fin octobre (3 mois plus tard environ) sans aucune difficulté.

Au cours de la période de monotraite, les laitières pâturent toute la journée et sont complémentées avec 1 kg de tourteau de soja et 4 à 5 kg de maïs. Ces apports sont progressivement diminués avant le tarissement, après quoi elles n'ont que du foin.

La mise bas et le démarrage de la lactation :

Trois semaines avant la mise bas, l'éleveur distribue progressivement des rations croissantes de maïs et de tourteau de soja pour atteindre 7 à 8 kg de maïs grain et 2 kg de tourteau de soja. Les vaches bénéficient en plus de 7 à 8 kg de regain et du foin à volonté. Cette ration est maintenue jusqu'à l'insémination des vaches.

Les inséminations :

Les vaches passent l'hiver en stabulation entravée : à l'attache, une vache en chaleur est délicate à identifier.

C'est pourquoi, à partir de la fin du mois de mars, l'exploitant sort ses vaches tous les jours, si le temps le permet, et consacre du temps à observer le comportement de ses animaux afin de repérer les vaches prêtes à être inséminées.

Toutes les vaches sont inséminées. Si l'insémination ne marche pas, le taureau (viande) de l'exploitation est utilisé en rattrapage.

Une fois que la vache est déclarée saillie (pas de retour en chaleur), la ration de maïs est descendue à 4 à 5 kg et le tourteau de soja à 1 kg.

Conditions de réussite

La surveillance des chaleurs reste la condition primordiale de réussite, afin de limiter au maximum le décalage des vêlages et la réforme des vaches inséminées trop tard pour vêler en décembre.

Dans le cas présent, l'éleveur ne garde que 5 génisses environ tous les ans. Elles sont élevées sur l'exploitation. Des prairies non accessibles aux laitières leur sont réservées. La surface permet de nourrir sans problème ces 5 génisses durant l'été. Avant leur mise bas, l'éleveur décide alors de les garder ou de les vendre. Le taux de renouvellement est très variable, puisqu'en moyenne 2 voire 3 vaches (exceptionnellement 5) sont remplacées pour conserver un effectif de 14-15 vaches laitières.

En général, le taux de renouvellement des vaches est élevé et doit être compensé par un nombre de génisses élevées sur l'exploitation plus important, sinon prévoir l'achat d'animaux.

L'éleveur doit pouvoir anticiper la baisse de production de ses vaches due à la monotraite, pour continuer à produire le quota.

Conséquences

Incidences zootecniques

Le troupeau de l'exploitation présentée dans cet exemple bénéficie d'une conduite extensive sans course à la productivité. Les animaux ne sont pas "poussés" et reviennent naturellement en chaleur après la mise bas. Pas de problème d'infécondité. De plus, l'éleveur a choisi des races rustiques qui facilitent la mise en œuvre de cette pratique.

Le tarissement des vaches en période hivernale permet une économie de fourrages, surtout en zone de montagne où les hivers sont longs et le fourrage onéreux.

La production de lait pour la fabrication du fromage est concentrée en début d'année.

Risques évoqués

Ne pas avoir assez de génisses de renouvellement, surtout sur un petit troupeau.

Taux de cellules dans le lait qui augmente, dû à la monotraite. Dans ce cas, l'éleveur fait téter la vache contaminée par un veau de lait.

Difficultés rencontrées

La mise en place de la monotraite, du tarissement simultané de toutes les vaches et du regroupement des vêlages a nécessairement demandé une période d'adaptation du troupeau.

Impact sur le travail

La monotraite saisonnière laisse du temps à l'éleveur pour faire le foin (travaux optimisés au maximum par une installation de séchage en grange).

Le tarissement des vaches de fin octobre à fin décembre libère l'éleveur pour la période d'agnelage des brebis.

Le troupeau de vaches est mené en un seul lot : toutes les vaches ont les mêmes besoins, (alimentaires, vétérinaires) au même moment.

Cette démarche d'organisation du travail a surtout été réfléchi pour favoriser les conditions de travail du couple et leur permettre de consacrer du temps à leurs enfants. D'autre part, la fabrication et la vente du fromage sont une contrainte supplémentaire journalière dans l'organisation du travail qui se répartit en fonction du stade de lactation du troupeau.

Autres avantages

Rythme de travail annuel bien cadré.

Aspects économiques

Coût de mise en œuvre

Autres aspects

Durabilité

Non remise en cause par l'éleveur. Au contraire, l'éleveur pense continuer à réfléchir à des solutions qui lui permettront de simplifier le travail : "Ne pas produire plus, mais produire mieux".

Synergies possibles

Allonger progressivement la période de monotraite.

Technicité, facilité de mise en œuvre

Le type d'exploitation présenté ici est un cas plutôt fréquent en zone de montagne, et ses objectifs de production lui sont propres. Par contre la pratique de synchronisation des vêlages pour tarir les vaches simultanément, est applicable à toutes les exploitations laitières, à condition de ne pas avoir de problèmes de fécondité sur les vaches et d'avoir les moyens techniques d'élever plus de génisses (place dans le bâtiment, fourrages,...).

Pour en savoir plus ...

Contacts utiles

- Caroline Nollet (EDE des Hautes-Pyrénées)

Voir aussi ...

- **Fiche 11.12**

Liste

Solutions/Incidences

Synthèse

Carte Midi-Pyrénées

Achat de mélange complexe pour optimiser les performances laitières

Lot

Mise à jour	15/09/2005
Contributeurs	Jean-François Rauffet (EDE du Lot)
Cadre de réalisation	Opération "Travail en exploitation laitière" Midi Pyrénées Cette fiche a été réalisée avec le concours financier de l'ONILAIT.

Descriptif de la solution Acheter un aliment complexe (ration espagnole) à l'extérieur de l'exploitation pour palier le manque de fourrage.

Filière support Bovin Lait
Filière concernée

Contexte

Systèmes d'exploitation concernés Exploitations possédant un quota/ha élevé, les surfaces fourragères ne permettant pas d'utiliser tout le potentiel des vaches.
Exploitations recherchant à valoriser le lait/vache (par exemple dans le cadre de la vente de génétique, de la participation aux concours, d'un manque de place dans le bâtiment, ou pour limiter les investissements liés à la mise aux normes...).

Occasionnellement, pour les exploitations recherchant un fourrage de qualité les années de récolte médiocre.

Environnement socio-économique L'exploitation étudiée ici possède un quota de 488 000 L de lait et valorise sa génétique par la vente de génisses (participation également aux concours).
Elle se trouve dans le Ségala lotois, mais ne possède pas assez de surface par vache pour atteindre le niveau souhaité (21 ha de maïs et 28 ha de surface en herbe).

Mode d'emploi / Organisation

Moyens techniques et humains Dessileuse pour distribuer la ration complexe, mise en silo à son arrivée.

Règles de mise en œuvre La mise en place de cette ration a été choisie avec un projet d'augmentation du quota à 750 000 L.
Les surfaces en herbe et en maïs n'ont donc pas été réduites, et les charges correspondantes n'ont pas été diminuées.
La ration est distribuée à raison de 10 kg/vache et par jour (3 335 Kg/VL/an) avec un complément d'ensilage de maïs l'hiver et d'herbe l'été.
Le CMV a été supprimé du fait de sa présence dans le mélange complexe.
La livraison de l'aliment est mensuelle. Il est mis en silo taupinière.

Conditions de réussite L'aliment est fabriqué en fonction de l'analyse de maïs. Un conseil est donné par un nutritionniste en cas de difficulté.

Liste

Solutions/Incidences

Synthèse

Carte Midi-Pyrénées

Conséquences

Incidences zootecniques

Il faut que la ration corresponde à un objectif précis, avec une étude de faisabilité. Vu le coût de l'aliment (200 à 250 €/T), il peut vite se trouver inintéressant du point de vue économique. Ici, elle a entraîné une augmentation de la moyenne de 1500 L/VL.

Risques évoqués

Les vêlages n'étant pas groupés, on peut craindre un engraissement excessif en fin de gestation, avec des problèmes de reproduction. Les vaches, si elles sont très poussées, tombent dans l'acidose chronique. Elles doivent être réformées rapidement. Du point de vue de l'éleveur, le risque de dépendance à un seul fournisseur est évoqué, avec un souci sur la stabilité du produit et sa traçabilité.

Difficultés rencontrées

Problème de fermentation du silo.

Impact sur le travail

Peu de réel gain de temps quotidien puisqu'il faut distribuer le mélange à la manière de l'ensilage. Absence de distribution de concentrés et CMV (10 mn par jour maximum). Gain de temps sur le travail de saison.

Autres avantages

Si mélange stable, assure une alimentation régulière des animaux en terme de qualité.

Aspects économiques

Coût de mise en oeuvre

200 à 250 euros par kilo d'aliment.

Autres aspects

Durabilité

L'éleveur utilise l'aliment depuis deux ans.

Pour en savoir plus ...

Contacts utiles

- Carine Antheaume (EDE du Lot)

Voir aussi ...

- **Fiche 13.65.**
- Le mélange complexe, un menu clés en main pour vaches laitières : OPTILAIT Juin 2003.
- Ognoas Flash (ARPEB), N° 62 : Les aliments "mash", Evaluation technique et économique en production laitière bovine.

Liste

Solutions/Incidences

Synthèse

Carte Midi-Pyrénées

Utilisation d'un aliment complexe pour pallier un manque de fourrage

Hautes-Pyrénées

Mise à jour 15/01/2004

Contributeurs Laurent Pene (EDE des Hautes-Pyrénées)

Cadre de réalisation **Opération "Travail en exploitation laitière" Midi-Pyrénées**
Cette fiche a été réalisée avec le concours financier de l'ONILAIT.

Descriptif de la solution Achat et utilisation d'un aliment complexe afin de palier les problèmes de production de fourrages.

Contexte

Systemes d'exploitation concernés Exploitation sociétaire comprenant 2 associés, avec un élevage bovin lait et un atelier de canards prêt à gaver.
SAU : 40 ha dont 20 ha de maïs (12 ha ensilés, 2 ha autoconsommés, 6 ha de vente), 4 ha de blé, 2 ha de jachère, 13 ha de prairies, 1 ha de parcours.
Production de l'atelier lait : 250 000 litres, avec 36 vaches laitières, 36 génisses.

Environnement socio-économique Zone de coteaux avec une grande majorité de boubènes.
Commune située à proximité d'une ville de moyenne importance (50 000 hab.).
Présence de 4 élevages laitiers sur ce village.
Peu de possibilités d'agrandissement.

Mode d'emploi / Organisation

Moyens techniques et humains

Partage des responsabilités et du travail entre les 2 associés.

Règles de mise en œuvre

Aucune règle de mise en œuvre particulière.

La mise en place de cette ration a été choisie à cause du doublement du quota en cinq ans et donc une augmentation de cheptel, qui n'ont pas été suivis par un agrandissement de la surface agricole utile.

Dans le troupeau, les vêlages des vaches sont répartis sur toute l'année, les génisses mettent bas vers 28-30 mois. Toutes les génisses de l'année sont gardées, celles qui ne sont pas utilisées pour le renouvellement sont vendues.

Les vaches laitières sont logées dans une stabulation à aire paillée, qui va être réservée aux génisses quand les vaches seront dans une stabulation à logettes avec raclage automatique.

Mise au pâturage des animaux de mars à juin, et à l'automne.

L'alimentation se compose :

- pour les génisses : de 5 kg d'ensilage de maïs, 8 kg de foin, 10 kg de foin enrubanné,
- pour les vaches laitières : de 20 kg d'ensilage de maïs, 2 kg de foin, 10 kg d'aliment complet.

Conditions de réussite

Eau à volonté, ensilage de maïs de bonne qualité, intégration de 2 sources d'azote.

L'aliment complet est fabriqué en fonction de l'analyse nutritive de l'ensilage de maïs. Un technicien apporte des conseils à chaque demande de l'éleveur.

La ration est aussi élaborée en concertation avec l'éleveur et le contrôleur laitier.

Conséquences

Risques évoqués

Problèmes d'apparition de maladies nutritionnelles : acidoses, acétonémies, alcaloses dues à la richesse en sucre, en azote des matières premières (maïs, blé, huile de palme, huile de soja, mélasse, tourteaux de soja, de colza, urée...) incorporées dans l'aliment complet.

Apparition de problèmes d'infécondité liés à l'engraissement en fin de lactation puis aux fontes grasseuses ou musculaires trop importantes qui y font suite.

La ration peut être déséquilibrée, entraînant une augmentation de la production et une baisse des taux butyreux et protéique.

Difficultés rencontrées

Aucune difficulté depuis l'utilisation de cet aliment complexe.

Impact sur le travail

On observe un gain de temps par rapport au mélange fermier utilisé précédemment (stockage, broyage, mélange, distribution) : 30 à 45 minutes.

La pénibilité du travail est atténuée.

Autres avantages

Le gain de production annuel est estimé à 1 300 litres de lait par vache laitière (soit 4 litres de plus) de par la richesse du mélange en énergie et azote rapidement assimilables (tourteaux, coton, maïs, palme, urée).

Gain au niveau du taux protéique (+ 1 point) et baisse du taux butyreux (- 1 point).

A quota égal, l'augmentation du lait par vache permet d'entretenir moins de vaches.

Modifications induites

Aucune individualisation de la ration (simplification de la conduite).

Les éleveurs n'achètent plus les autres matières premières (correcteur azoté).

L'utilisation de cet aliment n'a pas engendré d'augmentation au niveau des frais vétérinaires ou de reproduction.

Liste

Solutions/Incidences

Synthèse

Carte Midi-Pyrénées

Aspects économiques

Coût de mise en oeuvre

Le coût de cet aliment complet dépend du prix d'achat des matières premières, mais il reste stable au cours de l'année.

1 kg de MS d'aliment complet : 0.19 €

1 kg de MS d'ensilage de maïs : 0.07 €

1 kg de MS de foin : 0,15 €

Ration : $1.9 + 1.4 + 0.27 = 3.57$ € (soit 23.41 F/jour)

Coût annuel de la ration : $31 * 3.57 * 305 = 33\,754.35$ €

Produit engendré par la production laitière : 67 704 €

Le poste alimentaire absorbe 50 % du produit dégagé par la production de lait.

Montant total de l'aliment acheté : $(10 * 31 * 305) * 0,19 = 17\,964.5$ €

Revenu engendré par la hausse de la production : $1\,280 * 31 * 0,3 = 11\,904$ €

Le produit réalisé par cette augmentation ne permet que de couvrir 66 % des dépenses dues à l'achat d'aliment, soit un déficit égal à 6 060,5 € (39 750 F).

Les litres de lait supplémentaires produits n'arrivent pas à compenser le coût de ce genre d'aliment complexe.

Cependant, il faut aussi prendre en compte les économies de correcteur azoté ($31 * 1.5 * 305 * 0.23 = 3\,262$ €), liées au temps de préparation de l'aliment fermier.

Donc, au final une perte de 2 800 €

Aucun investissement dans du matériel spécialisé (pas d'achats nécessaires de dessileuse-recycleuse ou de mélangeuse distributrice).

Le stockage de cet aliment ne demande que la présence d'une plate-forme couverte ou la place pour stocker un caisson.

Autres aspects

Durabilité

Cette ration a été mise en place à cause du fort développement de l'atelier lait qui n'a pas été suivi par l'augmentation des surfaces en herbe, en céréales, ainsi que par une mauvaise productivité de certaines prairies.

Technicité, facilité de mise en oeuvre

Cette ration est une solution dans le cas où il y a un décalage entre le quota et les capacités de production (chargement trop fort), elle apporte alors un gain de temps par rapport à des mélanges fermiers, mais reste très onéreuse.

On peut aussi considérer que l'achat de ce type d'aliment peut être une solution pour équilibrer une ration avec un maïs riche en cellulose et, pauvre en amidon, mais là aussi d'autres solutions existent.

Pour en savoir plus ...

Contacts utiles

- Caroline Nollet (EDE des Hautes-Pyrénées)

Voir aussi ...

- **Fiche 13.46.**
- Le mélange complexe : OPTILAIT Juin 2003
- Oгноas Flash (n°62) : les aliments « mash »

Fiche technique du produit

La durée de conservation est de 4 mois.

Composition de l'aliment complexe : luzerne déshydratée, maïs, germes de maïs, tourteaux de soja, de colza, graines de coton, pellicules de soja, blé, mélasse de canne à sucre, pré mélange oligo-vitaminique, bicarbonate de sodium, urée, huiles de soja, de palme saponifiée, carbonate de calcium, phosphate bicalcique.

Teneurs :

Humidité : 14 %

Protéine brute : 19.20 %

Cellulose brute : 16 %

Cendres brutes : 7.40 %

Matières grasses : 5.90 %

Vitamine A : 5 500 UI/kg

Vitamine D3 : 1 400 UI/kg

Vitamine E : 20 mg/kg

Supplémentations :

Sulfate de cuivre : 14 mg/kg

Préconisation d'utilisation : 14 à 18 kg/vache/jour associé à 20 kg d'ensilage de maïs.

Liste

Solutions/Incidences

Synthèse

Carte Midi-Pyrénées

Organiser le pâturage pour réduire le travail de saison

Lot

Mise à jour	15/09/2005
Contributeurs	Jean-François Rauffet (Contrôle Laitier du Lot)
Cadre de réalisation	Opération "Travail en exploitation laitière" Midi Pyrénées Cette fiche a été réalisée avec le concours financier de l'ONILAIT.

Descriptif de la solution Utiliser le pâturage de façon simple et économique, de façon à mieux gérer son temps de travail.

Filière support Bovin Lait

Filière concernée Bovin Lait

Contexte

Systemes d'exploitation concernés L'exploitation concernée compte 35 vaches laitières à 8 000L/VL et un quota de 250 000 L. Les vaches sont logées en stabulation à logettes, avec accès à l'ensilage en libre-service. Le passage avec une part de pâturage plus importante a permis d'augmenter la moyenne par vache, de maintenir le TP au printemps et en été.

Environnement socio-économique L'élevage se situe en vallée de Dordogne, avec 10 ha de surfaces accessibles par les vaches autour de l'exploitation. Ces surfaces étaient jusqu'alors cultivées en maïs grain et un peu de prairie naturelle (2 ha 6).

Mode d'emploi / Organisation

Moyens techniques et humains Avoir suffisamment de surfaces accessibles et portantes autour de l'exploitation.

Règles de mise en œuvre

La surface accessible par les vaches a été définie en fonction des possibilités de l'éleveur et de sa volonté à amener les vaches vers des parcelles plus ou moins éloignées. La distance maximale des vaches à la stabulation est ici de 500 m. Cette distance a été limitée du fait de contraintes pratiques que s'était imposé l'éleveur. En effet, l'eau n'est pas distribuée dans les prés, et les vaches reviennent boire à la stabulation.

La surface a été réimplantée en Ray-Grass anglais + Trèfle Blanc (20+10Kg/ha). La surface a été partagée en paddocks de 3-4 ares par vache, soit 10 paddocks d'environ 1 ha suivant les limites naturelles du terrain. Les paddocks sont clôturés avec des fils électriques afin de limiter les risques de corps étrangers amenés par les fils barbelés.

Règles :

Les vaches sont sorties dès fin février - début mars, **dès que le sol porte**, et sans tenir compte de la pousse de l'herbe. Cela permet d'épointer l'herbe, et ainsi de favoriser le tallage des graminées.

Les vaches restent 2-3 jours maximum sur une parcelle, et sortent à la hauteur de 5 cm maximum à l'herbomètre (stick). Elles pâturent ensuite la parcelle suivante... etc.

A chaque sortie de parcelle, et suivant les conditions de pousse, l'éleveur apporte 30 à 60 unités d'azote sous forme d'ammonitrite.

Si la pousse de l'herbe est trop rapide, on "débraye" une ou plusieurs parcelles pour la fauche.

Le libre-service est rationné en fonction de la pousse de l'herbe.

Organisation :

Espèces et variétés implantées :

Pour un bon pâturage, l'association Ray-grass anglais tardifs (20-25 Kg/ha) avec du trèfle blanc peu agressif (5-10 Kg/ha) est recommandée. L'association avec une légumineuse permet en plus de la qualité qu'il apporte à la pâture de limiter les apports azotés.

D'autres mélanges multi-espèces peuvent être mieux adaptés selon la nature du sol. Il est bon de se référer aux essais locaux.

La gestion de la qualité de l'herbe offerte en pâture :

La distribution de l'herbe se faisait auparavant avec un fil avant qui était déplacé chaque jour. En fin de parcelle, l'herbe était trop haute (+ 30 cm à l'herbomètre), épiée, et le lait chutait.

Dans ce cadre, l'intérêt de la division en paddock est triple :

- elle évite de déplacer quotidiennement un fil et supprime un temps de travail d'astreinte ;
- elle permet aux vaches de pâturer toujours de l'herbe à la bonne hauteur, et permet, le cas échéant, de réaliser un stock d'herbe de qualité ;
- elle évite le surpâturage et le piétinement des vaches contre le fil avant.

Aménagement des chemins :

Le sol étant de nature limono-sableuse, de faible épaisseur, sans risque de surpiétinement et de zones boueuses, il n'y a pas eu d'aménagement de chemin particulier.

Dans un autre cas (sols profonds, argileux...), on peut conseiller aux éleveurs de :

- conserver les sols les plus portants pour les jours pluvieux, et de faire pâturer en priorité les zones non portantes quand le temps le permet ;
- réaliser plusieurs accès aux parcelles, de manière à ce que les vaches ne passent pas toujours aux mêmes endroits ;

Liste

Solutions/Incidences

Synthèse

Carte Midi-Pyrénées

- stabiliser les chemins, les emplacements d'abreuvoirs et de rateliers.

A titre indicatif, différentes solutions ont été testées à Trévarez (extrait du dossier « portes ouvertes 2001 ») :

	Chemins en sable sur pierres extraites sur le site	Chemins en sable sur pierres achetées (0-80)	Chemin béton sur cailloux	Chemin en textile tissé sur 10 cm de sable
Remarques	Transport/élevage 20 cm	Épaisseur 15 cm	Possible directement sur la terre (5 cm suffisent)	Pour du textile moins résistant, recouvrir de sable Seulement 2/3 de la largeur utilisée
Avantages	Simple Economique	Simple Economique	Entretien nul Adapté aux largeurs réduites	Entretien faible
Inconvénients	Entretien Nivellement si grosses pierres	Entretien	Mise en œuvre pour épaisseur régulière Coût	Difficulté de mise en œuvre Pérennité Coût
Coût (€/m²)	2-2.5	3-4	5-6	9-10

Une largeur de 2 m environ est nécessaire au-dessus de 35 vaches.

Il est conseillé de surélever les chemins ou de réaliser une légère pente pour éviter l'accumulation d'eau.

L'investissement doit être raisonné en fonction de la fréquentation du chemin.

D'autres astuces ont été relevées, comme l'utilisation de caillebotis de porcherie...etc.

Clôture :

Une clôture classique, avec piquets et fil électrique est vivement conseillée afin d'éviter l'ingestion de corps étranger.

Abreuvement :

Attention, la consommation d'eau au pâturage est très variable et peut aller de 50 à 150 L/jour/VL, à un débit de 15 à 20 L/mn.

Sachant que, du fait de leur comportement, 15 % des vaches boivent simultanément, et que 50 % de l'eau est bue entre 15 et 20 h, il faut prévoir **une réserve de bac de 10 à 15 L/VL avec un débit de 7 à 13 L/mn.**

Dès lors, différentes solutions de transport de l'eau jusqu'aux parcelles sont envisageables :

- Le réseau : le plus simple, et souvent peu coûteux si on comptabilise les coûts de tracteurs pour le transport de la tonne.
- Le forage : coût variable suivant la profondeur de la nappe.
- Les puits, rivières : vérifier la qualité sanitaire de l'eau. Nécessite une source d'énergie pour le pompage.
- Transport d'une tonne : astreignant, coûteux à la longue.

Conditions de réussite

Il faut accepter que les vaches meuglent un peu en fin de parcelle, et que le lait dans le tank diminue. Il faut être un bon observateur et assez technique, pour faire le tour des parcelles tous les 2-3 jours et surveiller la croissance de l'herbe, l'apparition de surpâturage...

Liste

Solutions/Incidences

Synthèse

Carte Midi-Pyrénées

Conséquences

Incidences zootecniques

Amélioration de la tenue du lait au printemps. Auparavant, l'éleveur faisait un peu pâturer les vaches au fil, en fin de parcelle. Lorsque l'herbe était trop haute et de mauvaise qualité, les vaches chutaient en lait et en TP.

Risques évoqués

Il faut que le parcellaire soit accessible aux vaches. La présence de routes peut être limitante (peur que les vaches sortent du paddock).

Difficultés rencontrées

Absence d'ombrage sur les parcelles. En été et par les chaudes journées de printemps, les vaches ont tendance à revenir rapidement à la stabulation.
Difficulté de les "forcer" à finir les parcelles, puisqu'elles ont accès aux fourrages dans la stabulation.

Impact sur le travail

Gain de temps surtout sur les aspects travail de saison, distribution de fourrages (dans le cas du pâturage en plat unique), et entretien de la stabulation.

Aspects économiques

Coût de mise en oeuvre

Coût de pâture environ deux fois moins élevé que les coûts de fourrages stockés.

Autres aspects

Durabilité

Le système fonctionne depuis 5 ans.

Synergies possibles

Monotraite saisonnière.

Technicité, facilité de mise en oeuvre

Pour en savoir plus ...

Contacts utiles

- Carine Antheaume (EDE du Lot)

Liste

Solutions/Incidences

Synthèse

Carte Midi-Pyrénées

Alimenter les veaux au lait yoghourt

Lot

Mise à jour 15/09/2005**Contributeurs** Delphine Bonnet (Contrôle laitier du Lot)**Cadre de réalisation** Opération "Travail en exploitation laitière" Midi Pyrénées

Cette fiche a été réalisée avec le concours financier de l'ONILAIT.

Descriptif de la solution

Supprimer les buvées au seau et améliorer la santé des veaux, leur croissance, en faisant téter du lait yahourtisé (donc « prédigéré ») jusqu'au sevrage.

Diminuer les temps de travail d'astreinte consacrés à la buvée des veaux.

Valoriser les laits jetés (colostrum, lait en délai d'attente, laits à cellules) par l'élevage des veaux, et pouvoir les conserver jusqu'à 5 semaines.

Filière support

Filière concernée

Contexte

Systèmes d'exploitation concernés

Cette technique a été expérimentée à la station de Trévarez (29). Elle concerne toutes les exploitations pratiquant l'élevage des génisses et petits veaux. Elle est à proposer en priorité aux systèmes où les problèmes sanitaires (diarrhées) sont courants, et où cette pratique peut contribuer à améliorer la situation. Elle semble difficile à intégrer dans des systèmes où les parents, les grands-parents sont responsables de l'élevage des veaux, et ont du mal à abandonner leur responsabilité. Tous les types de bâtiments sont concernés (attache, boxes...), que les vêlages soient groupés ou non.

Environnement socio-économique

L'élevage lotois concerné connaissait des problèmes de santé des veaux importants : diarrhées systématiques à 3-4 jours. Malgré le changement des poudres de lait et des aliments du commerce, le changement de bâtiment, le problème subsistait avec une morbidité de 100 % et une mortalité élevée. Cette technique seule a éradiqué totalement ce problème.

Par ailleurs, dans le cadre d'un regroupement de troupeaux, cette technique a permis de mieux partager et de limiter le temps de travail entre associés. En effet, la buvée n'a pas besoin d'être réalisée immédiatement après la traite, donc, peut être déléguée à des personnes tierces (en l'occurrence les femmes des éleveurs) qui l'effectuent au moment de la journée qui leur convient.

Mode d'emploi / Organisation

Moyens techniques et humains

Cette technique ne nécessite ni gros investissement ni recours à de la main-d'œuvre extérieure.

Règles de mise en œuvre

Matériel :

Pour la cuve de fermentation : un récipient neutre, une poubelle plastique propre, un vieux tank de dimension réduite ou un grand bac d'évier ;

Pour le bac de tétée : un bac ou des anciens bidons de produits bien nettoyés que l'on pourra fixer devant les veaux ;

Des tétines roses et noires spéciales.

Laits admis :

Les laits « jetés » pouvant être utilisés sont : les laits à cellules, les laits jetés pour traitement cellules pendant le délai d'attente (et pas immédiatement après traitement), les colostrums.

Technique :

En premier lieu, l'éleveur doit réaliser un « fond de cuve » composé de
10 L de lait mélangé à 4 yahourts naturels.

Ce fond de cuve macère à l'air libre dans la cuve de fermentation pendant 24 heures.

A l'issue de ce délai, l'éleveur calcule les besoins des veaux en lait pour une journée de tétée, et complète le fond de cuve avec le volume correspondant. Il laisse l'ensemble fermenter encore 24h.

Le lait « yahourtisé » est ensuite distribué, froid, aux veaux dans des bacs munis de tétines.

Le fond de cuve restant dans le bac est réutilisé. L'éleveur ajoute à nouveau le volume nécessaire à la tétée, et laisse fermenter l'ensemble.

Volumes nécessaires et tétines :

Les 2 premiers jours, le veau est allaité au colostrum avec un biberon.

A partir de 2-3 jours, en cases individuelles ou à l'attache, on propose au veau de téter avec la tétine rose dans un bidon du lait yahourtisé. Parallèlement, il dispose d'eau à volonté, de concentré fermier (2/3 céréales autoproduites + 1/3 tourteau soja), et de foin.

A environ 1 semaine, lorsque l'on est assuré que le veau tête bien, on peut le rassembler en lot. Le plan d'alimentation suivant est conseillé.

Age en semaines	Nbre de velles/lot	Quantité des buvées
De la naissance à 2-3 jours	Colostrum chaud (environ 2L/veau/jour)	Case individuelle + biberon
De 4 jours à 7 semaines	8L de lait yahourtisé	Case collective + tétine rose
De 7 à 10 semaines	6-2 L de lait yahourtisé	Case collective + tétine noire

A 9 semaines, on échange les tétines roses contre des tétines noires équipées d'un petit tuyau type « tuyau de pulsateurs ». Ces tétines, placées en haut des bacs de buvées invitent le veau à aspirer le lait. Le mouvement est un peu plus contraignant que la buvée directe avec les tétines roses (placées en bas de bac). Les tétines doivent toujours être placées à hauteur des yeux des veaux (prévoir un système de fixation variable en hauteur). Les tétines noires ont par ailleurs un faible débit, qui dégoûtent à la longue le veau de téter, et qui évitent par la suite que les velles ne se têtent mutuellement. Petit à petit, les veaux se retrouvent sevrés « naturellement » à l'âge de

Liste

Solutions/Incidences

Synthèse

Carte Midi-Pyrénées

11 semaines environ, lorsqu'ils ingéreront environ 2 Kg de farine.

Malgré cette installation, il peut s'avérer que les veaux aient du mal à s'intéresser à la farine. Dans ce cas, il est nécessaire de rationner un peu plus le lait yahourt. Une astuce consiste également à mélanger une poignée de maïs grain entier à la farine.

Nettoyage :

Le bac à tétine est nettoyé toutes les 2 semaines et la pompe et son circuit tous les jours. L'aspect « fromage de roquefort » n'est pas nuisible pour les animaux. Il altère seulement les qualités gustatives du produit, et incommode l'éleveur !

Conditions de réussite

Le lait doit être entreposé dans une pièce à température modérée : + 5°C à + 20°C.

En cas de température > 20°C, il est conseillé de réduire les temps de fermentation à 12 h (fabriquer le yahourt le matin pour le soir).

En cas de température < 5°C, il est conseillé de réchauffer le lait, ce qui rend la technique beaucoup moins avantageuse (investissement supplémentaire).

Ne pas obliger un veau à boire s'il n'est pas malade et qu'il n'en a pas envie.

Ne pas alterner lait de vache chaud, lait yahourt....

En cas de diarrhée, ne pas cesser totalement l'alimentation lactée.

Il est recommandé de « se faire la main » sur un petit veau avant de mettre en place le système sur tout un lot.

Conséquences

Incidences zootechniques

Nette réduction des problèmes sanitaires, si toutes les conditions nécessaires d'hygiène sont respectées par ailleurs.

Augmentation des croissances et meilleure valorisation des veaux de lait.

Valorisation des laits jetés.

Risques évoqués

La maîtrise de la fermentation semble très délicate :

En cas de fermentation trop importante, un caillé fromager apparaît nageant dans du petit lait indigeste pour les veaux. Si la fermentation n'a pas lieu, le lait reste en l'état.

Risque de « tétage » post-sevrage des races rustiques (? ? ?).

Difficultés rencontrées

Cette technique, adoptée d'emblée par un éleveur seulement en septembre 2003, a du mal à s'étendre. Il semble qu'après une journée portes ouvertes, plusieurs éleveurs se sont trouvés motivés et ont reconnu que « malgré les photos et les conseils techniques, nous avons du mal à réaliser à quoi cela pouvait ressembler ». Le tout a été concrétisé par une commande importante de tétines. Un éleveur a même décommandé son achat de DAL après la journée.

Il apparaît par ailleurs une confusion importante avec une technique ancienne dite du « lait acide », qui rendait les veaux trop gras. Il faut donc bien insister sur la particularité des tétines utilisées.

Difficulté à convaincre certaines personnes, surtout lorsque les « parents » s'occupent encore de l'élevage des veaux.

Impact sur le travail

Gain de temps (5-10 mn/jour). Plus besoin de rester près du veau durant la buvée.

Confort de travail (on peut éliminer le transport au seau par l'utilisation d'un pistolet et d'une pompe).

Autres avantages

Le lait ainsi fermenté peut se conserver environ 5 semaines. Il suffit de le réintroduire avec du yahourt frais pour le redistribuer aux veaux à l'issue de ce délai.

Aspects économiques

Coût de mise en oeuvre

La tétine rose commandée en Bretagne est vendue 6 €, la noire 4.50 € au Contrôle Laitier du Lot. Il faut en compter 1 à 1,5 par veau, en se basant sur le nombre de vêlages ayant lieu en même temps. Le système peut-être adapté en box groupé ou en individuel.

Les cuves de fermentation sont issues de la récupération (vieux bacs à douche) ou d'achat (poubelles en plastiques ou récupérateurs d'eau 15-30 €). Les bidons de distribution sont des bidons d'acide et de base bien rincés, ou des abreuvoirs (compter 100-150 € selon le modèle). Une pompe à fuel peut y être adaptée pour faciliter la distribution (environ 150 à 200 €), mais n'est pas obligatoire.

Autres aspects

Durabilité

Synergies possibles

Distribution d'une ration mélangée spécial velles :

Les veaux ont à disposition ici l'eau à volonté, le foin, et jusqu'à 2 kilos de farine/tête. Une poignée de maïs grain entier mélangée à la farine peut être un atout complémentaire pour favoriser l'ingestion de la farine.

A la place, on peut associer à cette technique une ration complète pour les veaux, ration composée de :

- 50 % ensilage maïs (brut)
- 10 % de tourteau de soja
- 38 % de céréales
- 2 % de minéraux (4/25)

avec de la paille ou du foin à volonté.

Au maximum : 5 Kg brut/veau /jour.

NB : Valeurs indicatives = 1.0 UFL/KgMS et 110 g PDI/Kg MS.

Cette ration peut-être fabriquée en quantité et remise en petit silo pour 2-3 jours afin de faciliter sa distribution.

Technicité, facilité de mise en oeuvre

Pour en savoir plus ...

Contacts utiles

- Carine Antheaume (EDE du Lot)

Liste

Solutions/Incidences

Synthèse

Carte Midi-Pyrénées

L'utilisation d'une dessileuse automotrice avec chauffeur

Lot

Mise à jour 25/02/2003

Contributeurs **Jean-François Rauffet** (Contrôle Laitier du Lot)
Jean-Christophe Moreau (Institut de l'Élevage)

Cadre de réalisation **Opération "Travail en exploitation laitière" Midi-Pyrénées**
Cette fiche a été réalisée avec le concours financier de l'ONILAIT.

Descriptif de la solution **Dessileuse automotrice avec chauffeur pour réduire le travail d'astreinte lié à la préparation et la distribution de la ration.**

Contexte

Systèmes d'exploitation concernés 5 exploitations produisant de 70 000 à 430 000 litres. Total : 1,5 ML, 300 UGB.
Tous les systèmes fourragers sont représentés, tous les types de rations sont distribués sauf celles avec aliments liquides (mais la machine le permettrait).

Environnement socio-économique La zone a une densité laitière plutôt élevée, avec peu de cultures de vente.
La dessileuse est utilisée dans le cadre d'une CUMA, la CUMA de Saint-Cirgues, qui préexistait et qui intervient dans d'autres secteurs (épandage par exemple).
Les éleveurs utilisateurs de l'automotrice livrent à trois laiteries différentes.

Mode d'emploi / Organisation

Moyens techniques et humains



Matériel utilisé : une dessileuse distributrice automotrice RMH 420 C (valeur = 83 850 €) fabriquée en Israël.

2 machines de ce type sont en service dans le Sud-Ouest, 86 en France. C'est une machine de conception relativement simple (tous les organes sont mûs par hydraulique) dotée d'un bras chargeur avec fraise et convoyeur, d'une cuve de mélange en inox dotée de 4 mélangeurs horizontaux à vitesse lente, et d'un convoyeur de distribution. La cuve, d'une contenance de 14 m³ est montée sur 4 pesons électroniques (sensibilité : 5 kg) reliés à un ordinateur de bord.

L'engin est conduit alternativement par 2 chauffeurs salariés de la CUMA. Ces personnes sont des exploitants des ateliers laitiers adhérents à la CUMA et bénéficiaires du service. Il s'agit donc de salariés en temps partiel. Un seul salarié aurait peut-être suffi, mais il se serait retrouvé à faire près de 1 200 heures/an ce qui est la limite pour conserver le statut d'exploitant à titre principal.

Règles de mise en œuvre

Les consignes de distribution (kg par animal de chaque composant) sont saisies dans l'ordinateur de la machine. Plusieurs rations par élevage peuvent être saisies. Un afficheur qui peut être remis à zéro après le chargement de chaque composant permet de mesurer en temps réel ce qui est chargé dans la machine, jusqu'à atteindre l'objectif pour le nombre d'animaux prévu. A la fin de l'opération, la machine délivre un ticket de pesée détaillant les quantités globales de chaque composant chargé et distribué.

S'il y a des changements à prévoir dans la ration, ils sont affichés par l'éleveur sur un tableau blanc situé là où dans l'exploitation commence le chargement du premier composant.

Dans les exploitations, tout doit être prévu pour que le chauffeur de la machine n'ait pas à en descendre.

Chaque exploitation rémunère la CUMA au prorata du quota qu'il lui a déclaré. Celui qui n'a pas besoin du service sur certains mois de l'année s'engage pour un litrage diminué au prorata du temps d'inutilisation.

Conditions de réussite

Il faut disposer d'aires bétonnées de circulation bien stabilisées (matériel lourd sans pneus agraires) + des installations bien dimensionnées pour un tel matériel.

Chacun a dû accepter la contrainte des heures de distribution imposée par le planning de circulation de la machine.

Modalités zootechniques d'accompagnement

Le mieux est que chaque atelier tourne en ration complète : tout doit être calé à l'avance (proportion) car chaque élevage a sa ration.

L'hiver, pour ne pas avoir à distribuer le Dimanche et libérer ainsi le salarié, on distribue :

- Le vendredi : + 40 % de la ration habituelle,
- Le samedi : + 60 % et décalage de la distribution en fin de journée.

Cet été, cette pratique n'a pas pu être maintenue parce que la ration chauffait (refermentation), la réaction a consisté à faire passer la machine tous les jours.

Conséquences

Incidences zootecniques

Il n'y a pas eu de baisse durable observée au niveau de la production par vache dans chaque élevage. La nécessité de saisir les rations dans l'ordinateur de la machine incite chacun à soigner son rationnement, et sans doute à faire ainsi des économies.

Risques évoqués

- Quid si épidémie chez un éleveur ?

Le cas ne s'est pas présenté, chacun a promis le cas échéant d'alerter immédiatement les autres, la machine peut être équipée en option d'un matériel de désinfection.

- Quid si verglas ?

La distribution serait repoussée éventuellement à l'après-midi.

- Quid si un chauffeur est indisponible ?

Il y en a deux.

- Quid si la machine est en panne pour plus de 24 h ?

En cas de panne supérieure à 2 jours, le concessionnaire prêterait une machine (transport à la charge des bénéficiaires). L'entraide entre éleveurs jouerait également son rôle.

Difficultés rencontrées

L'été, la ration distribuée sur les tables d'alimentation avait tendance à chauffer, c'est ce qui a motivé le passage durant cette période à une distribution quotidienne (contre 6 par semaine l'hiver).

L'engin fait 2,85 m de haut, il n'y a pas eu de problèmes ni d'aménagements spéciaux pour le faire passer dans les bâtiments existants.

La conception de la machine ne permet pas de charger directement des balles de foin ou de paille. Celles-ci doivent être déroulées au préalable face à la machine (chargement en vrac au sol). Les machines qui font autrement présentent un inconvénient : elles sont plus hautes.

Sur route, la machine est jugée un peu lente : elle est bridée à 25 km/h pour pouvoir être conduite sans permis PL.

Impact sur le travail

La machine tourne environ 2 h 45 par jour pour effectuer la tournée de 24 km qui la mène à passer dans chaque élevage.

Elle fait un travail qui chez chacun prenait 1h à 4h par jour. Le temps total de distribution du fourrage (somme des temps individuels) aurait été divisé par 5.

Chez 2 des 5 éleveurs, il y a eu peu de temps libéré puisqu'ils sont les chauffeurs de la machine, mais ce temps est rémunéré et apporte ainsi un complément de revenu régulier non négligeable.

Le temps de travail d'astreinte libéré ne doit pas être apprécié uniquement en termes quantitatifs : aux périodes de pointes de travail aux champs (semis, ensilages), c'est parfois déterminant.

Dans l'un des élevages, la mise en place de ce service a accompagné le désengagement du Groupement d'Employeurs (moindre recours au salarié).

Autres avantages

Éventuellement plus de temps pour l'observation des animaux ou faire la traite du matin.

Grande régularité de la distribution de fourrages.

Liste

Solutions/Incidences

Synthèse

Carte Midi-Pyrénées

Modifications induites

1 éleveur est passé à la ration complète à l'occasion de la mise en place de ce service. Il n'a pas eu à s'en plaindre sauf sur les 15 premiers jours d'adaptation, pendant lesquels la production avait un peu baissé.

Tous les éleveurs sauf un se sont débarrassés de leurs équipements individuels, ce qui a souvent permis de libérer un tracteur pour faire autre chose.

Aspects économiques**Coût de mise en oeuvre**

Litrage total base de la répartition 1 500 000 litres

	Global en €	En centimes de F/litre
Coûts de fonctionnement		
Carburants et lubrifiants	4 390	1,9
Salaires	7 411	3,2
Charges sociales	3 982	1,7
Pièces détachées, petit outillage	343	0,1
Réparation, contrat maintenance	640	0,3
Autres services et assurance	173	0,1
Total	16 940	7,4
Coût annuel de la machine		
Valeur : 83 847 €		
- subventions : 5 793 €		
= restait à financer : 78 054 €		
Prêt au taux de 3 % sur 10 ans	9 150	4,0

NB : la CUMA a obtenu un prêt sur 7 ans, mais comme le matériel s'amortit sur 10 ans, pour ne pas biaiser l'interprétation des résultats sur la durée de vie du matériel, nous avons refait un calcul d'annuité pour 10 ans.

Coût total annuel **26 090** **11,4**

Les comptes pour ce service particulier de la CUMA de Saint-Cirgues sont faits à part : cela permet sans contestation de n'imputer aucune charge sur les adhérents de la CUMA non utilisateurs.

A noter, par rapport au compte ci-joint, qu'il ne concerne que la première année d'utilisation.

Les salaires sont calculés sur la base d'un coefficient 120 par rapport au niveau de rémunération de base des salariés de l'Agriculture du Lot

Le coût calculé ci-dessus ne prend pas en compte le fait que certains éleveurs ont pu se débarrasser des équipements qu'ils avaient autrefois à titre individuel pour occuper la même fonction.

Liste

Solutions/Incidences

Synthèse

Carte Midi-Pyrénées

Modalités de paiement

« Chaque exploitation rémunère la CUMA au prorata du quota qu'il lui a déclaré » (cf. § « règles de mise en œuvre »), et cette rémunération se fait mensuellement par prélèvement automatique. D'autres CUMA, en France, qui utilisent le même type de matériel ont opté pour d'autres modes de rémunération, par exemple au prorata du temps passé dans chaque élevage (quelques fois en distinguant le temps de route du temps de désilage), ou au prorata du poids distribué. De telles règles nécessitent un enregistrement quotidien et pointilleux de tous les paramètres d'utilisation. La CUMA de Saint-Cirgues a choisi le mode de rémunération le plus simple à défaut d'être « le plus équitable », si tant est qu'il existe. Notons quand même que celui-ci est plus difficilement applicable si un des éleveurs veut utiliser le service sur un troupeau de génisses ou de vaches allaitantes : il faut alors convertir ces animaux en « équivalents litres de lait » sur la base des quantités ingérées.

Autres aspects

Durabilité

La machine est simple, ses pièces d'usure sont conformes aux standards européens, elle devrait passer les 10 ans. En Israël ou en Bretagne, certaines de ces machines effectuent 3500 h/an sans rencontrer de difficultés particulières : ici, la dessileuse ne tourne que 1200 h/an.

Les salariés rémunérés par la CUMA sont à priori stables car faisant partie de la main d'œuvre des exploitations qui adhèrent au service : pas de risque de turn-over.

Un réparateur se trouve à 1 h de route. Un contrat de maintenance permet aux éleveurs d'anticiper par rapport au changement des pièces d'usure.

Technicité, facilité de mise en œuvre

La machine est facile à mettre en œuvre et nécessite peu de compétences. S'il avait fallu embaucher un salarié externe, ceci aurait été un avantage en termes de facilité d'encadrement. Dans le cas de la CUMA de Saint-Cirgues, les 2 salariés sont des éleveurs bénéficiaires du service, cet aspect a donc été de moindre importance.

Synergie possible avec... La suppression d'une traite le dimanche (puisqu'on a déjà supprimé la distribution).

Pour en savoir plus ...

Contacts utiles

- CUMA de Saint-Cirgues, dans le Lot
- FRCUMA Midi-Pyrénées et FRCUMA Aquitaine
- Carine Antheaume (EDE du Lot)

Voir aussi ...

- **Fiche 5.46b.**
- Service alimentation à domicile : J-P Dethoor, ULM, in Rencontres Recherches Ruminants, Déc. 2001, page 274

Liste

Solutions/Incidences

Synthèse

Carte Midi-Pyrénées

CUMA dessileuse automotrice avec chauffeur

Lot

Mise à jour 15/01/2004

Contributeurs **Carine Antheaume** (EDE du Lot)

Cadre de réalisation **Opération "Travail en exploitation laitière" Midi-Pyrénées**
Cette fiche a été réalisée avec le concours financier de l'ONILAIT.

Descriptif de la solution Dessileuse automotrice avec chauffeur pour réduire le travail de préparation et de distribution de la ration.

Contexte

Systèmes d'exploitation concernés 6 exploitations, 4 en GAEC, 1 SCEA et 1 en individuel produisant de 200 à 600 000 litres de lait, avec de 56 à 125 EqVL, soit au total : 2 200 000 litres et 481 UGB.

Les systèmes fourragers sur cette zone sont assez similaires, avec des rations à base d'ensilage maïs principalement, tous en ration semi-complète (2 en distribution de concentré à l'auge et 4 en DAC).

Les 6 exploitations sont en stabulation libre, 5 exploitations sont en systèmes logettes et 1 en système paillé.

Environnement socio-économique La zone fait partie des zones les plus laitières du Lot. Sur les 6 exploitations, 5 sont spécialisées lait et 1 fait en plus du lait des porcs en système naisseur engraisseur.

La dessileuse est utilisée dans le cadre d'une CUMA déjà existante : la CUMA de Peyrilles, une cellule spéciale a été créée pour les utilisateurs de l'automotrice.

Les éleveurs concernés par l'automotrice livrent à 2 laiteries différentes.

Mode d'emploi / Organisation

Moyens techniques et humains

Matériel utilisé : dessileuse distributrice automotrice Kuhn SP14 (valeur = 650 000 F, soit environ 100 000 €) fabriquée en France. Deux machines de ce type ont été mises en route à 15 jours d'intervalle : la première dans la Loire-Atlantique et la deuxième pour la CUMA de Peyrilles. Les éleveurs de la CUMA l'ont vue en démonstration sur leur exploitation avant de l'acheter.

C'est une machine composée d'organes mus par hydraulique, avec un bras chargeur avec fraise, convoyeur, deux vis de mélange horizontales à vitesse lente, cuve de mélange en inox de 14m³ montée sur 4 pesons reliés à un ordinateur et cuve pour aliment liquide.

L'automotrice est conduite par un peseur attiré, salarié de la CUMA à temps partiel, et par un fils d'un des éleveurs du groupe utilisant la machine, qui assure les remplacements du week-end et des vacances.

La machine tourne un peu plus de 1000 heures par an.

Règles de mise en œuvre

Les consignes de ration, laissées sur un tableau par chaque éleveur à proximité des aliments, sont enregistrées sur l'ordinateur. De multiples rations par élevage peuvent être saisies. Un afficheur est remis à zéro après chaque aliment, et on mesure en temps réel la quantité chargée dans la machine, jusqu'à la quantité nécessaire pour le nombre d'animaux à alimenter.

Cette machine n'a pas l'option impression, donc ne délivre pas de ticket détaillant les quantités. Mais ces données sont stockées sur une carte susceptible d'être relue au besoin sur un ordinateur.

Le chauffeur dans chaque élevage charge en premier les aliments grossiers (foin, paille, luzerne ...), en deuxième les concentrés et en dernier l'ensilage.

Les concentrés sont stockés dans la majorité des élevages utilisateurs sur des dalles bétonnées (ce qui est le plus pratique pour le salarié). Sinon les concentrés sont mis devant le silo de maïs avec les quantités voulues (avec les minéraux). Le salarié ne descend pas de la machine pour charger (les ficelles des balles de foin et de paille sont coupées avant le chargement et la bâche du silo est enroulée par l'éleveur avant l'arrivée de la machine).

Chaque exploitation rémunère la CUMA au prorata de son quota déclaré.

Conditions de réussite

Il faut disposer d'aires bétonnées stabilisées et de bâtiments suffisamment hauts avec des couloirs de circulation suffisamment larges. La machine fait 2,85 m, c'est quasiment le maximum en hauteur pour que ça passe dans les exploitations. Un éleveur sur les 6 a dû élargir son couloir de distribution.

Chacun a dû respecter les heures de distribution fixées et préparer tous les aliments et les consignes à l'avance.

Conséquences

Incidences zootecniques

Les rations sont bien calées par chaque éleveur, et ce mode de distribution permet de peser les aliments chaque jour et d'avoir une alimentation régulière.

L'hiver la ration n'est pas distribuée le dimanche pour libérer le salarié.

30 % de ration en plus est distribué le vendredi et 70 % le samedi en début d'après-midi. De juin à juillet, la distribution se fait par contre 7 jours sur 7 sinon l'ensilage chauffe trop.

Risques évoqués

Par rapport au risque sanitaire, les éleveurs se font confiance en cas de gros problème pour le dire à leur collègue et d'autre part ils pensent qu'ils ne prennent pas plus de risques qu'avec les autres intervenants en élevage (laitier, inséminateur, contrôleur...).

Les pannes sont gérées en direct par un garage concessionnaire Kuhn à 1 heure de route. Si la machine tombe en panne plus de 24 heures le concessionnaire la remplace.

Le risque majeur envisagé semble les accidents sur route, c'est une machine de grande dimension qui circule quasiment tous les jours sur des routes très étroites.

Difficultés rencontrées

L'été, la ration avait tendance à chauffer, d'où l'obligation, de juin à septembre, de distribuer aussi le dimanche.

La législation française impose que la machine ne circule pas à plus de 25 km/h alors qu'elle pourrait faire du 40 km/h sans gros danger.

Impact sur le travail

La machine tourne de 7h00 à 10h00 en période hivernale. Ce temps de tournée descend à 2 heures $\frac{1}{4}$ en été. Le temps de distribution va de 7 minutes dans la ferme la mieux organisée à 15 minutes dans la ferme avec le plus de vaches.

Le travail de distribution prenait entre $\frac{1}{2}$ heure à une heure dans les exploitations concernées. La distribution avec l'automotrice a donc réduit 4 fois ce temps d'astreinte.

Pour beaucoup d'éleveurs qui sont en Gaec, cela a permis aux parents de « lever le pied ».

Autres avantages

Le fait que la distribution soit prise en charge par une tierce personne permet aux éleveurs de partir plus facilement (réunion, formation, voyages ...).

Modifications induites

La pesée de tous les aliments et la régularité de l'alimentation.

Aspects économiques

Coût de mise en oeuvre

Les comptes du service automotrice sont faits à part. Les comptes ci-dessous sont ceux de la première année d'utilisation.

Litrage total base de la répartition 2 000 000 litres

	Global en €	En centimes de F/litre
Coût de fonctionnement		
Carburants et lubrifiants	4760	1,56
Salaires et charges sociales	8204	2,69
Entretien	1644	0,54
Assurance	512	0,17
Divers	356	0,12
Coût annuel		
Intérêt	1649	0,54
Amortissement	14160	4,64
Frais de CUMA	580	0,19
Total	31865	10,45

Le coût calculé ne tient pas compte du fait que trois éleveurs sur six ont vendu leur matériel de distribution. (Deux autres éleveurs l'ont gardé pour la fonction pailleuse).

Chaque éleveur rémunère la CUMA au prorata du quota qu'il a déclaré. Cette somme est prélevée mensuellement. Tous les éleveurs se servent de la machine uniquement pour les vaches, sauf un éleveur qui fait aussi distribuer à ses génisses. Il ne paie pas de frais supplémentaires car c'est lui qui a fait les aménagements pour stocker la machine et qui fait un peu d'entretien dessus.

Autres aspects

Durabilité

Les éleveurs pensent qu'au bout de 5 ans des travaux d'entretien coûteux seront à faire sur la machine, donc ils pensent la renouveler avant cette échéance.

Technicité, facilité de mise en oeuvre

Cette machine n'est pas évidente à prendre en main. Un des exploitants ne peut pas remplacer au pied levé le conducteur attiré. Il faut de l'expérience pour charger et se servir de l'ordinateur.

Synergie possible avec... Suppression de la traite du dimanche soir.

Pour en savoir plus ...

Contacts utiles

- Carine Antheaume (EDE du Lot)
- Éleveurs de la CUMA de Peyrilles

Voir aussi ...

Fiche 5.46a

Liste

Solutions/Incidences

Synthèse

Carte Midi-Pyrénées

Simplification de l'élevage des veaux grâce au DAL (race Simmental) Aveyron

Mise à jour	24/02/2005
Contributeurs	Michel Weber (CL Aveyron)
Cadre de réalisation	Opération "Travail en exploitation laitière" Midi-Pyrénées Cette fiche a été réalisée avec le concours financier de l'ONILAIT.

Descriptif de la solution Mise en place d'un DAL pour l'alimentation lactée des veaux

Filière support Bovin Lait

Filière concernée Bovin Lait

Contexte

Systèmes d'exploitation concernés

Le GAEC VALENTIN (père - fils) produit 222 000 litres de lait et de la viande des réformes issues du troupeau laitier en vente directe. Cette exploitation comprend 92 Ha de SAU et 80 Ha de SFP.

Le troupeau est de race Simmental (47 vaches à 4700 litres). Il y a en moyenne 50 vêlages par an très groupés sur les mois de septembre, octobre et novembre, et arrêt de traite en été. 100 % des vêlages ont lieu sur les trois mois cités dont de 55 à 67 % sur le seul mois de septembre.

22 veaux sont gardés chaque année, si possible des femelles (la totalité du troupeau est inséminé en race pure). Si le nombre de génisses est insuffisant le lot est complété par des mâles qui seront castrés. Le nombre de veaux gardés est déterminé par la place disponible dans la nurserie.

Dans ce système les veaux mâles sont vendus à l'âge de 3 ou 4 semaines : Il peut donc y avoir plus de 30 veaux à la fois. D'où le recours à la distribution automatique.

Les vaches ne sont pas alimentées en concentrés et minéraux par un DAC, il n'y a donc pas eu d'investissement partagé entre les 2 ateliers.

Environnement socio-économique

Les éleveurs sont installés sur le Lévézou, zone herbagère d'altitude (1000 m). La quasi-totalité du lait produit est livré à une coopérative. Les veaux sont donc élevés à la poudre.

Mode d'emploi / Organisation

Moyens techniques et humains

La conduite de la phase lactée est assurée par Madame.
La nurserie est divisée en 2 parcs. Chaque parc est équipé d'une station. Les deux stations sont alimentées par la louve qui comprend une réserve de 25 Kg de poudre et un chauffe-eau électrique, avec thermostat, qui chauffe 25 litres d'eau en permanence. Les veaux sont équipés de colliers.

Règles de mise en œuvre

Les veaux restent en moyenne une semaine en case individuelle où ils reçoivent du colostrum (ou plutôt du lait des 14 premières traites). Dès qu'un veau sait téter, il passe dans un des 2 parcs collectifs et s'habitue à venir téter à la station en 1 à 3 jours. Si un veau ne tète pas (rare) il faut le pousser, mais une seule fois.

A noter que l'éleveur s'est équipé de cases d'agnelage en bois (nous sommes dans une zone où les brebis laitières sont nombreuses) qui comprennent chacune 3 cases individuelles, idéales pour isoler les veaux au cours des premiers jours. Elles sont de plus très faciles à installer, voire à déménager en cas de problème sanitaire. (coût 60 € la case de 3 parcs).

Le programme d'allaitement dure 9 semaines. Chaque veau boit au maximum 7 litres de lait par jour à 130 g de poudre par litre (soit environ 50 Kg de poudre par veau). Le programme est identique pour les 2 stations mais il est possible de faire un programme spécifique par station.

Un veau ne peut boire que 3 litres par buvée.

La louve est dotée d'un équipement permettant la distribution collective d'un réhydratant, mais il n'est pas jugé utile par les éleveurs car il est rare qu'un traitement collectif soit nécessaire. Pour un ou deux veaux malades, les soins sont individualisés. Au pire, les animaux sont isolés.

Conditions de réussite

Interroger chaque matin le crédit lait des veaux, du jour et de la veille et repérer les veaux qui « commandent » mais ne boivent pas.

Surveiller très souvent la réserve de poudre (25 Kg) car en période de consommation maximale les 22 veaux consomment 22 Kg de poudre par jour.

Être méticuleux, rigoureux sur le lavage du bol de préparation de la louve et l'entretien de celle-ci. Ainsi, en dehors du rinçage automatique quotidien à l'eau froide, l'appareil est nettoyé à l'eau chaude tous les 2 jours (programme qui dure de 20 à 30 minutes).

Une fois par semaine, il est nécessaire de calibrer la louve en faisant une pesée de poudre.

Les veaux ont à disposition du foin, du concentré, de l'eau et de la paille de bonne qualité.

Avoir un nombre suffisant de veaux (plus de 8), sinon le matériel s'encrasse plus vite.

Observer le comportement des génisses : Si l'appareil fonctionne correctement, toutes les génisses sont couchées et calmes en cours de journée.

Conséquences

Incidences zootechniques

Le risque de tétée entre génisses est autant présent qu'avec un autre mode d'allaitement.

Les éleveurs estiment toutefois que les génisses sont plus calmes depuis qu'ils ont adopté ce système.

Difficultés rencontrées

Le risque majeur serait de faire trop confiance à l'outil. La surveillance est plus difficile qu'avec une alimentation individualisée au seau, il faut donc s'appuyer sur les indications données par la louve et ne pas hésiter à venir observer les animaux au cours de la journée.

Comme tous les appareils à commande électronique, celui-ci est sensible à la foudre. Il est important d'avoir un service après vente sérieux ; même si dans cette exploitation les éleveurs ne relèvent que 2 ou 3 pannes en 7 ans d'utilisation.

Les veaux prennent très vite l'habitude de la tétée en station : Il faut parfois en aider un à s'approcher de la tétine. Il est donc conseillé de mettre les veaux dans les parcs collectifs en début de semaine plutôt qu'un vendredi ou samedi.

Les colliers sont plus fragiles que des puces ; les aimants cassent parfois et il arrive qu'une génisse perde un collier.

Impact sur le travail

Le temps passé « en croisière » est de 2 fois 10 minutes par jour, paillage des parcs compris. Si les éleveurs sont pressés, 5' suffisent à condition de faire les vérifications nécessaires (poudre, fonctionnement, observation ...) la veille et le lendemain.

Le nettoyage est automatisé ; il est lancé au cours des visites.

Avec une alimentation à la poudre et un chauffe-eau sur place, les éleveurs estiment qu'ils passeraient environ 1 heure par jour (1 seule buvée).

Autres avantages

Au-delà du temps gagné, c'est la souplesse dans le choix du moment de l'intervention ou de la surveillance qui confortent ces éleveurs dans leur choix.

Modifications induites

L'aménagement du bâtiment n'est pas spécifique à cette technique, les 2 parcs sont séparés par des barrières et sont pourvus de cornadis le long du couloir d'alimentation. Ceux-ci ont été déplacés pour placer les stations et ainsi ne pas perdre des places.

Prévoir un système de récupération des écoulements sous chaque station ; en effet celles-ci sont posées sur la litière et non sur une aire bétonnée (risque de création d'une zone humide).

Liste

Solutions/Incidences

Synthèse

Carte Midi-Pyrénées

Aspects économiques

Coût de mise en œuvre

L'investissement a été réalisé en 1998. Il s'élève à 4600 € HT et comprend les 2 stations, la louve avec pompe réhydratant et 45 colliers.

Prévoir une tétine de remplacement par station et par an !

Les éleveurs estiment à 50 € par an le coût d'entretien et réparation de cet équipement.

Autres aspects

Perspective

En 7 ans le sentiment des éleveurs est que ce matériel vieillit très bien avec un minimum d'entretien.

Cet équipement se justifie pleinement avec des vêlages très groupés.

Pour en savoir plus ...

Contacts utiles

Michel Weber (CL de l'Aveyron)

Voir aussi ...

Fiches 12.65 et 12.32

Liste

Solutions/Incidences

Synthèse

Carte Midi-Pyrénées

Simplification de l'élevage des veaux grâce au DAL

Gers

Mise à jour 16/02/2004

Contributeurs **Matthieu Abella** (EDE du Gers)

Cadre de réalisation **Opération "Travail en exploitation laitière" Midi-Pyrénées**
Cette fiche a été réalisée avec le concours financier de l'ONILAIT.

Descriptif de la solution **Automatiser l'alimentation lactée des veaux de renouvellement.**

Contexte

Systemes d'exploitation concernés Vincent d'Argaignon dirige une exploitation spécialisée en production laitière, dotée d'un quota de 350 000 litres, produits par 60 vaches de race «brune». Les 80 ha de SAU sont cultivés en maïs (20 ha), blé (15 ha) et prairies.

Se retrouvant unique travailleur suite au départ à la retraite de son père, il a embauché un salarié à mi-temps.

Environnement socio-économique L'éleveur met un point d'honneur à nourrir les génisses avec le lait provenant de l'exploitation. L'intérêt est double : écouler les excédents de production et sécuriser l'alimentation des jeunes par l'autonomie.

La buvée s'effectuait donc fatalement au moment de la traite, occasionnant un point critique dans la gestion de l'astreinte quotidienne. Vincent d'Argaignon s'est donc employé à maîtriser ce pic de travail journalier ; pour cela, il a installé un système de distribution automatique de lait aux veaux (DAL).

Mode d'emploi / Organisation

Moyens techniques et humains

En 2000, Vincent d'Argaignon rénove sa salle de traite, et prend à cette occasion connaissance auprès de son concessionnaire de machine à traire de l'existence de systèmes d'alimentation automatique des veaux. Il complète cette première approche par une recherche documentaire et la visite de deux élevages équipés d'un tel matériel. Il profite d'une aide financière pour acquérir un DAL.

Le changement est radical : d'une distribution au seau en cases individuelles, il passe à une distribution automatisée en box collectifs. Un bâtiment ouvert faisant face à la salle de traite est construit, 2 cases collectives sur litière paillée de 15 m² chacune y sont aménagées. Un emplacement est réservé au tank à lait et à l'automate, ce dernier alimentant 2 stalles situées à proximité, une dans chaque box.

Règles de mise en œuvre

A la traite, une partie du lait collecté est consacrée à l'approvisionnement du DAL. Il s'agit des catégories de laits suivantes :

- le colostrum,
- le lait de vaches sous traitement vétérinaire,

Ces 2 catégories sont prioritaires pour l'alimentation du DAL.

- le lait hors normes issu de vaches à cellules,
- le lait produit par des vaches économiquement peu intéressantes (exemple : taux protéique et/ou butyreux faibles).

Ces 2 autres catégories sont apportées au DAL si besoin est.

A noter que ces choix sont dictés à la fois par les exigences réglementaires mais aussi par la volonté d'optimiser le prix du lait livré.

Les génisses sont élevées de 0 à 3 mois dans les 2 cases collectives décrites dans la rubrique précédente. Les 2 lots sont définis en fonction de l'âge. L'objectif est d'obtenir les lots les plus homogènes, afin de faciliter la gestion du plan d'alimentation et d'éviter les conflits entre génisses de poids différents. Chaque case est équipée d'une station d'alimentation, placée sur une stalle, et présentant une tétine aux veaux. Les 2 stations sont reliées au distributeur, qui gère les quantités octroyées aux animaux en puisant le lait dans le tank (capacité : 200 litres environ).

Durant leur première semaine de vie, les génisses sont nourries individuellement au colostrum de leur mère. Elles rejoignent ensuite le premier box collectif. Si le veau n'a pas tété au bout de 24 heures, l'éleveur intervient ; mais cette situation est plutôt rare.

Le DAL ne fonctionne qu'avec du lait entier, amené dans le tank de stockage à l'aide des bidons remplis en salle de traite.

L'automate fournit au veau entrant dans la stalle la dose programmée par l'éleveur :

- 2 litres, en majorité du colostrum, au démarrage,
- 5 à 6 litres à partir de 15 jours,
- puis à nouveau 2 litres à une semaine du sevrage
- le sevrage est prévu à 3 mois.

La programmation s'effectue directement sur l'automate.

Les doses programmées fixent le maximum que peut atteindre la buvée quotidienne d'un veau. Il n'y a pas de report au lendemain du lait non bu : la dose non consommée est perdue.

NB : les doses annoncées sont relativement faibles, expliquées par la richesse du lait de la race brune.

Liste

Solutions/Incidences

Synthèse

Carte Midi-Pyrénées

Conditions de réussite

Tout d'abord, le bâtiment des veaux doit se situer non loin de la salle de traite, pour que la mise en place d'un transfert de lait soit possible, ou s'il n'y a pas de transfert, réduire la pénibilité du transport des bidons. Il doit également être séparé physiquement du troupeau des laitières afin de parer à d'éventuels ennuis pathologiques.

Par contre on peut très bien concevoir un bâtiment ouvert si les conditions le permettent (protection par d'autres constructions, exposition favorable...). Cela présente l'avantage de faciliter la surveillance et la manutention (des animaux, de l'aliment et des effluents).

Equipé dans un premier temps de stalles bétonnées, Vincent d'Argaignon a rapidement corrigé en installant ses stalles sur caillebotis. En fait, pour éviter que la station d'alimentation ne se souille trop rapidement, l'utilisation du caillebotis est recommandée. Les effluents peuvent ainsi s'écouler plus facilement.

L'équipement est excessivement sensible au gel et réclame donc une protection en période froide.

Enfin, par soucis de sécurité et de bon fonctionnement du matériel, l'installation électrique doit être aux normes.

Conséquences

Incidences zootecniques

Depuis l'instauration du DAL, les veaux affichent un état sanitaire irréprochable et remplissent totalement les objectifs de croissance. Selon l'éleveur, cela est certainement lié au mode d'alimentation, qui assure régularité de l'apport et bonne préparation au sevrage. Cependant il faut y associer la qualité de la paille ou encore la ventilation du bâtiment.

Risques évoqués

Un lavage régulier de l'installation est essentiel, au moins tous les 2 jours, car il garantit un bon fonctionnement du matériel et diminue les risques sanitaires. Cette opération est automatique, effectuée à l'aide d'un système semblable à la machine à traire, avec les mêmes produits (alternance acide et lessive alcaline).

De plus, il est très vivement conseillé d'installer les stations à proximité du tank, ce qui permet de ne pas avoir de tuyau trop long qui s'encrasserait plus facilement.

L'élevage des veaux en parcs collectifs est un facteur favorisant les succions, d'autant plus que les veaux bruns sont particulièrement concernés par ce problème.

Difficultés rencontrées

Si l'investissement était à refaire, l'éleveur opterait pour un appareil capable de distribuer du lait entier ainsi que du lait reconstitué. Les attributions annuelles lui ont en effet permis d'accroître sensiblement son quota en quelques années, alors que la consommation des veaux est restée constante. Au bilan, il a été obligé d'augmenter sa production et par conséquent son effectif de vaches afin de remplir sa référence laitière tout en nourrissant les veaux au lait entier, ce qui n'était pas forcément le but initial.

Deux autres critères sont importants à considérer :

- La programmation, qui peut être gérée par ordinateur et donc plus confortable, ce qui n'est pas le cas chez Vincent d'Argaignon. Cependant, l'éleveur a simplifié au maximum son plan d'alimentation et la programmation ne procure pas de réel souci.
- Le transfert du lait de la salle de traite vers le tank de stockage du DAL. Cela constituerait une amélioration très nette du système puisque cela éviterait le transport du bidon et ferait encore gagner du temps. Cet aménagement est possible mais nécessiterait de lourds investissements (car la salle de traite est séparée du bâtiment par un passage bétonné) et n'est donc pas à l'ordre du jour.

Le lavage du DAL n'est pour l'heure pas automatique.

Il est conseillé de ne pas se débarrasser de tous les seaux. En cas de panne du distributeur, il faut en effet disposer d'un moyen de secours pour distribuer le lait.

Impact sur le travail

L'amélioration en terme de travail a été flagrante. Avant la mise en place du DAL, la buvée des veaux demandait 1 heure au minimum, et parfois accaparait plus de temps que la traite elle-même.

Aujourd'hui, il ne reste que le remplissage du tank alimentant le DAL, soit moins de 10 minutes par traite.

Attention, cela ne veut pas dire que le temps de travail a été réduit de 50 minutes. Il est moins important que précédemment, certes. Il est surtout mieux réparti dans la journée : la buvée engendrait un pic de travail au moment de la traite ; elle permettait cependant un suivi précis des veaux. Aujourd'hui, cette surveillance, que l'on ne peut éluder, est réalisée dans de meilleures conditions sur toute la journée.

Liste

Solutions/Incidences

Synthèse

Carte Midi-Pyrénées

Autres avantages

Les veaux de race brune des alpes ont la réputation de boire difficilement ; l'utilisation du DAL à tétine fixe leur convient particulièrement et permet donc de pallier à ce critère qui engendre une perte de temps non négligeable.

Selon l'éleveur, le système favorise également l'acclimatation des animaux à une alimentation automatique ; les vaches ayant connu le DAL sont « formées » au DAC...

Le fait de travailler en bâtiment ouvert et en parcs collectifs a permis de mécaniser l'opération de curage du fumier. L'éleveur a le choix entre un curage très régulier (1 fois par semaine) donc rapide et pratique, ou plus espacé dans le temps. Dans ce dernier cas, l'entretien de la litière et le paillage plus fréquent génèrent un temps de travail non négligeable.

Aspects économiques

Coût de mise en oeuvre

Dans cet exemple, l'installation du DAL a été précédée de la construction d'un bâtiment ouvert de 75 m² (pour les 2 box et un peu de stockage de foin). Toutefois cet investissement était prévu pour palier au manque de place.

Coût du bâtiment : 2 300 €

Équipement : 2 stations, un distributeur, un tank de stockage, barrières, maçonnerie

Coût : 6 100 € (40 000 F)

NB : L'éleveur a bénéficié d'une subvention européenne de 30 % du montant des investissements.

Le fournisseur du DAL assure les réparations et la maintenance.

Si la maintenance est peu onéreuse (il suffit de laver régulièrement la machine), les réparations sont par contre très coûteuses, puisqu'elles occasionnent souvent le changement de composants électroniques. Ex : changement d'une carte électronique en 2003 : 1 520 € (10 000 F).

Autres aspects

Durabilité

Satisfait par la fiabilité du système et par la meilleure répartition du travail que représente l'alimentation des veaux, l'éleveur souhaite maintenir cette solution dans son exploitation.

Technicité, facilité de mise en oeuvre

La mise en place du DAL fait plutôt appel à une capacité d'adaptation qu'à de la technicité pure. L'éleveur doit s'habituer principalement à un mode de surveillance différent, peut-être plus rigoureux, mais en tous cas mieux réparti sur la journée. Plus question d'observer les veaux en box individuel au moment de la buvée.

Synergie possible avec ...

Un système d'alimentation automatique de concentrés pour les jeunes, inspiré directement du DAC, que Vincent d'Argaignon projette de mettre au point. Avec une telle innovation, seule la distribution de fourrage resterait manuelle.

Pour en savoir plus ...

Contacts utiles

- Matthieu Abella (EDE du Gers)

Voir aussi ...

Fiche 12.65. et 12.12.

Liste

Solutions/Incidences

Synthèse

Carte Midi-Pyrénées

Simplification de l'élevage des veaux avec le Distributeur Automatique de Lait (DAL – Prim'Holstein)

Hautes-Pyrénées

Mise à jour

26/02/04

Contributeurs

Laurent Pene (EDE des Hautes-Pyrénées)
Jean-Christophe Moreau (Institut de l'Élevage)

Cadre de réalisation

Opération "Travail en exploitation laitière" Midi-Pyrénées
Cette fiche a été réalisée avec le concours financier de l'ONILAIT.

Descriptif de la solution

Automatiser l'alimentation lactée des génisses de renouvellement avec un système de Distribution Automatique de Lait (DAL).

Contexte

Systemes d'exploitation concernés

Exploitation sociétaire comptant trois associés, spécialisée en lait et culture de vente.
SAU : 140 ha dont 80 ha de maïs (dont 25 ha ensilés), 14 ha de blé, 12 ha de gel, 34 ha de prairies.
Production laitière : 530 000 litres de lait, avec 60 vaches laitières, 60 génisses.

Environnement socio-économique

Exploitation située en zone de coteaux, avec principalement des boubènes.
Zone céréalière (culture de maïs), avec de l'élevage (bovins lait et viande).
Présence de 2 élevages laitiers sur la commune.
Trois CUMA sont présentes dont une CUMA spécifique à l'irrigation.

Mode d'emploi / Organisation

Moyens techniques et humains

La mise en place du DAL (automate et colliers) s'est faite en 2000 pour l'élevage des génisses dans le but de ne plus effectuer cette tâche journalière.

Les éleveurs gardent la totalité de leurs génisses, soit 20 à 25 par an.

Les vêlages sont étalés sur l'année afin d'avoir une production laitière régulière sur 12 mois, et donc un équilibre de la paye du lait.

L'alimentation des génisses se compose de lait reconstitué, d'eau, de foin, d'un aliment 1^{er} âge.

Les mâles sont vendus à 8 jours, et quelques uns en vente directe. Ils sont alimentés avec le lait entier, et les laits cellulaires ou traités aux antibiotiques.

La traite, le paillage, l'alimentation sont réalisés à tour de rôle par l'un des trois associés.

Règles de mise en œuvre

Le DAL a été mis en place à côté d'un accès électrique et d'un point d'eau, mais il n'a pas encore d'emplacement définitif.

Le DAL automatise la préparation de la ration qui est maintenue à la température voulue aux heures programmées pour les repas.

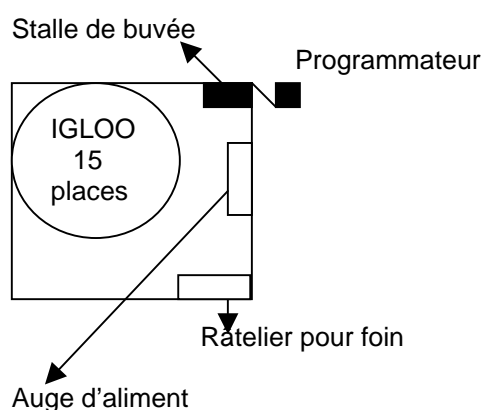
Sont programmées 4 à 6 têtes journalières avec une distribution par demi-litre d'eau chaude et 140 g de poudre de lait, 25 kg de poudre de lait peuvent être stockés dans l'automate.

Il gère automatiquement la distribution des doses.

Une sécurité reliée à un capteur reconnaissant les colliers bloque la distribution du lait quand une génisse veut boire la ration d'une autre.

Les rations non terminées se reportent ou non sur les suivantes.

Plan du distributeur automatique du lait :



Conditions de réussite

Nettoyage journalier (en 5 minutes) avec de l'eau, et hebdomadaire par une utilisation en alternance des produits employés pour l'installation de traite.

Surveillance régulière des jeunes génisses.

Liste

Solutions/Incidences

Synthèse

Carte Midi-Pyrénées

Conséquences

Incidences zootecniques

Age au sevrage plus précoce (72 jours au lieu de 90 jours).
Meilleur confort car aires de couchage et d'exercice différenciées.
Aucun stress constaté agissant sur la croissance des génisses.

Risques évoqués

Risque d'encrassement du tuyau d'alimentation de la stalle de buvée (tuyau changé tous les ans), et plus particulièrement quand un petit nombre de génisses est présent.

Difficultés rencontrées

En hiver, l'automate est entouré de laine de verre pour le protéger du gel.
Les éleveurs vont ajouter un second igloo quand un grand nombre d'animaux d'âges différents sera présent.
Si l'investissement était à refaire, les associés achèteraient un DAL avec le lavage automatique.

Impact sur le travail

Gain de 30 minutes à 2 heures de temps dans la journée selon le nombre d'animaux (pas de préparation, de nettoyage de seau, plus de repas le matin et soir).
Atténuation de la pénibilité du travail.
Il n'y a pas de temps d'adaptation pour les génisses prim'holstein, l'éleveur ne les y présente qu'une fois.

Autres avantages

Il y a une économie sur la quantité de poudre de lait avec un sevrage à 72 jours au lieu d'un sevrage à 90 jours.
Pour un des associés, ce sevrage plus précoce est dû à de plus grandes aires de couchage, d'exercice, à l'utilisation d'aliments plus performants (meilleure efficacité de la poudre de lait et de l'aliment 1^{er} âge).
Aucune maladie n'est survenue avec le passage en parc collectif.
Aucune augmentation de la consommation électrique.

Modifications induites

Certaines ont le réflexe de « tétée » car elles y vont plus de 10 fois dans la journée.
Les génisses ne se tètent plus entre elles.

Liste

Solutions/Incidences

Synthèse

Carte Midi-Pyrénées

Aspects économiques

Coût de mise en oeuvre

Achat du DAL en 2000 (programmeur + stalle de buvée) : 4 573 € (30 000 F).

Coût de la poudre de lait : 1.81 €/kg.

Economie annuelle de temps de travail évaluée à 360 heures.

Aucun dysfonctionnement depuis sa mise en place.

Autres aspects

Durabilité

Les éleveurs veulent pérenniser ce système aux vues de sa fiabilité et surtout du gain de temps.

Technicité, facilité de mise en oeuvre

La surveillance est moins exigeante par rapport au box individuel, mais doit rester quotidienne.

Aucune difficulté d'adaptation des animaux.

Pour en savoir plus ...

Contacts utiles

- GAEC CASTAING, Sénac
- Caroline Nollet (EDE 65)

Voir aussi ...

Fiche 12.32. et 12.12

Liste

Solutions/Incidences

Synthèse

Carte Midi-Pyrénées

Libre service + Distributeur Automatique de Concentrés (DAC)

Gers

Mise à jour 16/02/04**Contributeurs** **Matthieu Abella** (EDE du Gers)**Cadre de réalisation** **Opération "Travail en exploitation laitière" Midi-Pyrénées**
Cette fiche a été réalisée avec le concours financier de l'ONILAIT.**Descriptif de la solution**

Alléger la charge de travail que représente la distribution de l'aliment aux vaches laitières en associant libre service pour l'ensilage de maïs et distribution automatique pour les concentrés.

Contexte

Systemes d'exploitation concernés

Jean-Louis Dehem gère seul son exploitation de 54 ha, dotée d'un quota de 272 000 litres de lait. Il dispose d'une stabulation libre de 45 places équipée en logettes, d'une salle de traite 2*4 postes en épi, ainsi que de 3 silos (2 de 240 m² et 1 de 88 m²).

La SAU s'élève à 54 ha, dont 20 en maïs ensilage, 6 en maïs grain, 6 en blé, le reste en prairies.

Environnement socio-économique

L'éleveur se situe dans une zone laitière moyennement dense du département, bénéficiant de l'entraide de producteurs voisins pour l'ensilage et d'éventuels remplacements à la traite.

15 ha de terres sont irrigués.

Il hérite de son père le choix du système DAC+LS qui fut un pionnier en la matière en s'équipant d'un DAC dès 1980. Le DAC a été renouvelé en 1996.

Mode d'emploi / Organisation

Moyens techniques et humains

La ration d'hiver est composée d'ensilage de maïs à volonté en libre service au silo, de foin à volonté dans 2 râteliers ; le correcteur azoté et le concentré de production sont distribués au DAC.

La mise à l'herbe donne lieu à une révision de la ration. Avec son technicien de Contrôle Laitier, J-L Dehem évalue l'avancée du tas d'ensilage, en déduit la consommation d'herbe et adapte la dose des concentrés en fonction de la quantité de fourrages ingérés.

Règles de mise en œuvre

Ce système d'alimentation s'appuie tout d'abord sur le respect de règles strictes lors de la confection du silo : choix de la date de récolte, tassement, herméticité, choix du bon conservateur (ici : sel fourrage).

L'emplacement du DAC, du silo et du râtelier doit être choisi de manière à assurer une circulation correcte des animaux, permettre des circuits directs et larges. Les vaches peuvent ainsi se croiser, aller d'un endroit à un autre du bâtiment sans se gêner. Il est préférable également de positionner le DAC à proximité du bloc de traite.

L'entretien du front d'attaque du tas d'ensilage doit faire l'objet d'une rigueur toute particulière ; il doit rester à tout moment propre et accessible. Eliminer le fourrage dégradé et les refus, faire tomber le haut du tas constituent donc des opérations quotidiennes primordiales.

L'avancée du front d'attaque est gérée grâce à une « barre au garrot ». Cette barrière mobile possède 4 pieds terminés par une lame perpendiculaire au front d'attaque. Elle peut ainsi glisser sur le béton ; ce sont les vaches qui déplacent le tout, en poussant la barre pour atteindre l'ensilage. Une plaque verticale, parallèle à la barre, est scellée au bas des pieds, afin d'éviter que l'ensilage ne soit entraîné sous les pieds des animaux, formant ainsi une « auge mobile ». Les refus des vaches sont portés aux génisses.

Le tout constitue un système très simple, peu onéreux et facile à manipuler (à la frontale).

La conduite du DAC est entièrement automatisée grâce à un ordinateur, situé dans un coin bureau de la laiterie. Un contrat est passé avec une entreprise privée pour la maintenance et les réparations.

Le silo et l'aire d'exercice sont raclés une fois par jour avec un tracteur réservé à cette fonction, ne posant pas de problème de manœuvre, y compris pour le demi-tour dans les silos. C'est l'astreinte la plus gourmande en temps.

Les traitements sanitaires, y compris collectifs sont réalisés en salle de traite, tout comme les interventions sur les animaux (parage). Les vaches sont ainsi bien maintenues, mais 4 animaux sont bloqués jusqu'à la fin de l'intervention.

En ce qui concerne les génisses, après insémination, elles sont logées dans le bâtiment principal pendant 2 à 3 mois afin de s'acclimater au libre service, puis occupent un bâtiment annexe et des prairies leur étant réservées. Quelques jours avant le vêlage, elles rejoignent définitivement le troupeau des laitières, avec accès au DAC. L'éleveur leur programme une quantité minimale de concentrés, suffisante pour les attirer. L'adaptation au système d'alimentation devient alors effective ; elles font également quelques passages en salle de traite pour parfaire leur intégration.

Liste

Solutions/Incidences

Synthèse

Carte Midi-Pyrénées

Conditions de réussite

La disposition des silos par rapport aux bâtiments est un point à prendre en considération. Dans le cas présent, les silos sont parallèles aux bâtiments et font face à la salle de traite. A leur sortie de la traite, les vaches ont le DAC à leur droite et le silo en face.

Pour l'éleveur, le remplissage des 3 silos est la clef de voûte du système. Les 6 hectares de maïs grain jouent donc un rôle de tampon, en cas de rendement insuffisant des 20 hectares d'ensilage. De plus, l'irrigation de 15 ha apporte une réelle sécurité vis-à-vis de cette quantité de fourrage à récolter, nécessaire au bon fonctionnement du libre service.

Les prairies sont situées autour des bâtiments ; les vaches font facilement le va-et-vient entre la pâture, le DAC et le silo.

Conséquences

Incidences zootekniques

Le système DAC + Libre service autorise l'expression du potentiel des fortes productrices. La moyenne Contrôle Laitier du troupeau s'élève chez J-L Dehem à 7 100 litres, certains éléments atteignant les 10 000 litres par lactation. Indicateur intéressant, le pourcentage de chute de lait au cours des 1^{ers} mois de lactation ne s'écarte pas des moyennes départementales observées par le Contrôle Laitier, ce qui montre la fiabilité du système.

Ce système sécurise la distribution de l'aliment : quoi qu'il arrive, les vaches ont toujours accès au silo. L'éleveur n'est pas exposé aux pannes mécaniques d'une dessileuse. De plus, si l'accès aux prairies est obstrué, les vaches ne sont pas rationnées par le volume de nourriture contenu dans cette même dessileuse.

Risques évoqués

Certaines études ont mis en avant le risque de troubles métaboliques pour des VL fortes productrices consommant en excès de l'ensilage de maïs ; elles l'exprimeraient par une fragilisation généralisée et une sensibilité aiguë à certaines pathologies.

On pourrait penser à ce cas de figure pour cet élevage où le maïs est accessible à volonté. L'éleveur maintient la moyenne économique du troupeau à un niveau raisonnable et n'est pas concerné par ce désagrément. Il accorde toutefois une vigilance toute particulière à l'obtention d'une ration bien équilibrée. Preuve en est, un taux de renouvellement de 25 % suffit à maintenir un bon état de fonctionnement du troupeau.

La mise aux normes environnement, si elle est à entreprendre, peut s'avérer plus coûteuse avec un tel système, étant donnée l'importante surface d'exercice.

La contention peut poser problème car il n'y a pas de cornadis.

Pour assurer une vitesse d'avancement suffisante, un seul silo est ouvert à la fois. La largeur du front d'attaque (11 mètres pour 40 VL) peut paraître limitée, mais l'éleveur estime compenser par une circulation fluide des animaux entre les 3 points d'alimentation (silo, DAC, râteliers).

Difficultés rencontrées

L'insertion d'herbe pâturée dans l'alimentation (d'avril à octobre) suppose une réactivité dans la composition de la ration. En fait, à chaque changement d'état de la prairie, l'éleveur doit reconsidérer la consommation des deux fourrages et ajuster au plus fin la quantité de concentrés.

Un perfectionnement possible du système actuel, qui permettrait un gain de temps supplémentaire, serait l'achat de cellules pour le stockage des concentrés. Aujourd'hui, l'éleveur approvisionne le DAC tous les jours ou tous les 2 jours en fonction de la consommation des animaux (en 10 mn environ).

Selon J-L Dehem, cette opération, même si elle est un peu astreignante, a l'avantage de contribuer à une gestion plus fine des stocks de concentrés. Elle lui permet aussi d'associer, une semaine par mois, une dose de vitamines aux concentrés et d'obtenir une distribution régulière au troupeau. Quant au bicarbonate, il est déversé directement sur le front d'attaque.

Lors d'intempéries, l'éleveur constate moins de circulation des VL, car le front d'attaque n'est pas couvert. Il n'a pas cependant remarqué de baisse de production induite et n'exprime pas le besoin de protéger le front d'attaque.

Liste

Solutions/Incidences

Synthèse

Carte Midi-Pyrénées

Impact sur le travail

Le bon fonctionnement du système LS + DAC génère une astreinte quotidienne :

Remplissage de la vis du DAC : 5 mn (10 mn tous les 2 jours).

Entretien du front d'attaque du tas d'ensilage : 5 mn.

Raclage des silos et de l'aire d'exercice : 20 à 30 mn.

Soit au total de 30 à 40 mn par jour pour l'alimentation des vaches laitières, sachant qu'il existe une marge de progrès en supprimant le remplissage de la vis du DAC.

D'une manière plus globale, il faut 2 h 15 matin et soir tout compris à l'éleveur pour s'occuper de ses 40 VL (c'est-à-dire : traite + nettoyage + opérations évoquées ci-dessus).

La traite en elle-même dure 1 h 45, ce qui reste convenable aux yeux de l'éleveur (rappel : équipement en 2*4 postes épi), sachant que les traitements et interventions y sont effectués.

Ce système semble bien adapté à la conduite du troupeau par un seul travailleur. En effet, dans les GAEC ou les structures à 2 UTH, la traite et la préparation de l'aliment sont généralement menées en même temps, ce qui est impossible quand on est seul.

Autres avantages

L'avantage le plus tangible est certainement un besoin moindre en matériel de manutention du troupeau, et tout ce qui en découle : pas d'annuités pour ce genre d'équipement, moins d'entretien et de réparation, moins de besoin en surface de couverture.

Modifications induites

Afin de simplifier encore la distribution des aliments, les minéraux sont incorporés aux concentrés par le vendeur, à la demande de Mr Dehem. Cela évite leur distribution manuelle.

Aspects économiques

Coût de mise en oeuvre

Il est peu évident d'afficher un coût de mise en œuvre, étant donné que cette solution est historiquement attachée à l'exploitation.

Par contre, si l'éleveur était amené à distribuer la ration complète, il devrait investir dans une dessileuse, mélangeuse éventuellement, et dans un tracteur pour l'actionner.

Dans ses charges d'exploitation, il devrait également prévoir les coûts de fonctionnement et d'entretien de ce nouveau matériel.

Autres aspects

Durabilité

L'éleveur est pleinement satisfait de l'équilibre qu'il a trouvé entre la main d'œuvre disponible (c'est-à-dire lui...) et la manière dont il conduit son troupeau. Il n'envisage pas de remaniement de son système d'exploitation, encore moins de son système d'alimentation.

Technicité, facilité de mise en oeuvre

Si la conduite en routine d'un tel système ne présente pas de difficulté majeure et reste très accessible, il convient de souligner toutefois l'importance de la réussite du silo de maïs, chantier réclamant un certain niveau de technicité. La manipulation de l'ordinateur du DAC demande quant à elle un minimum de connaissances en informatique.

Synergie possible avec...

Si la conduite en routine d'un tel système ne présente pas de difficulté majeure et reste très accessible, il convient de souligner toutefois l'importance de la réussite du silo de maïs, chantier réclamant un certain niveau de technicité. La manipulation de l'ordinateur du DAC demande quant à elle un minimum de connaissances en informatique.

Pour en savoir plus ...

Contacts utiles

- Matthieu Abella (EDE du Gers)

Voir aussi ...

- Fiches 14.46 et 14.65.

Liste

Solutions/Incidences

Synthèse

Carte Midi-Pyrénées

Alimenter en libre service avec un Distributeur Automatique de Concentrés Lot

Mise à jour	15/01/2004
Contributeurs	Carine Antheaume (EDE du Lot)
Cadre de réalisation	Opération "Travail en exploitation laitière" Midi-Pyrénées Cette fiche a été réalisée avec le concours financier de l'ONILAIT.

Descriptif de la solution Limiter l'astreinte journalière liée à l'alimentation.

Contexte

Systèmes d'exploitation concernés Deux systèmes ont servi de support pour cette fiche. Ils comptent entre 260 000 et 300 000 litres de quota, 40 à 50 VL conduites en stabulation libre.

Environnement socio-économique Dans les deux systèmes, la mise en place du libre service + Distributeur Automatique de Concentrés (DAC) correspond à l'implantation d'un nouveau bâtiment.
Le DAC a été installé avec l'objectif de fractionner les quantités de concentré à distribuer. Le libre service a été mis en place pour réduire le temps d'affouragement.

Mode d'emploi / Organisation

Moyens techniques et humains Les bâtiments doivent être globalement organisés pour ce type d'installation.

Règles de mise en œuvre

Pour le DAC :
Nombre de stations suffisantes : une pour 30-35 VL.
Bon réglage des vis et du logiciel de commande.
Veiller à l'apprentissage des animaux, plus facile si DAC pour génisses.
Surveillance régulière de l'outil (vis, logiciel, fréquentation).

Au libre-service :
Place au front d'attaque (30 cm/VL).
Abattage régulier du front d'attaque.
Protection du front d'attaque par système de bêche sur enrouleur et barre au garrot avec auge.
Evacuer les refus ou les faire consommer par les génisses directement quand les vaches sont à la traite par exemple.

Conditions de réussite Nombre de stations au DAC, place par VL au silo.

Conséquences

Incidences zootecniques

Temps d'adaptation très rapide si toutes les conditions de bonne utilisation sont respectées.

Le fractionnement des concentrés permet de limiter les risques d'acidose.

Risques évoqués

Panne du DAC, connaître un revendeur réparateur près de chez soi.

Attention aux erreurs de programmation.

Difficultés rencontrées

Grandes surfaces à racler en libre service (LS) avec récupération d'une grande quantité d'eau souillée.

Attention au LS avec un silo herbe et un silo maïs : consommation non régulière.

Attention à la concurrence au silo en particulier pour les primipares.

LS moins adapté pour les gros troupeaux ou implique plusieurs silos avec largeur de front d'attaque raisonnable pour pouvoir avancer de 10 cm par jour en hiver et 20 cm en été afin d'éviter l'échauffement.

Impact sur le travail

Gain de temps d'une demi-heure par jour à côté d'un système distribution à l'auge en semi complète.

Autres avantages

Fractionnement du concentré.

Libre service permet de se libérer plus rapidement dans la journée pour des déplacements en réunion.

Modifications induites

Pâturage tournant : le libre service du printemps été quand c'est possible.

Eviter les silos taupinières.

Aspects économiques

Coût de mise en oeuvre

Coût d'un silo couloir moyen (8 x 30 x 2 m) environ 10 000 €, coût d'une station de DAC environ 8 500 €;

Attention au coût de la mise aux normes en tout stockage, il faut 1,60 à 1,80 m³/VL de plus en stockage pour 4 mois, soit 3 500€ à 4 000€ de plus sur la fosse qu'en système couvert/distribution. Des systèmes alternatifs de lagunages sont homologués aujourd'hui, qui coûteraient moitié moins chers que le tout stockage.

Autres aspects

Durabilité

Attention en cas d'augmentation importante du nombre de VL, le libre service est à adapter.

Technicité, facilité de mise en oeuvre

Attention à la gestion et à la programmation du DAC.

Attention à l'échauffement du silo et au problème butyrique.

Synergie possible avec...

Mise en place de systèmes valorisant mieux le pâturage.

Pour en savoir plus ...

Contacts utiles

- Carine Antheaume (EDE du Lot)

Voir aussi ...

- Fiches 14.32 et 14.65.

Liste

Solutions/Incidences

Synthèse

Carte Midi-Pyrénées

Libre service + Distributeur Automatique de Concentrés (DAC)

Hautes-Pyrénées

Mise à jour	15/01/2004
Contributeurs	Laurent Pene (EDE des Hautes-Pyrénées) Jean-Christophe Moreau (Institut de l'Élevage)
Cadre de réalisation	Opération "Travail en exploitation laitière" Midi-Pyrénées Cette fiche a été réalisée avec le concours financier de l'ONILAIT.

Descriptif de la solution Gain de temps sur l'alimentation par l'installation d'un système DAC + Libre service.

Contexte

Systemes d'exploitation concernés	<p>Exploitation composée de 30 vaches laitières, 30 génisses avec 1 UTH pour un quota de 240 000 litres de lait.</p> <p>La moyenne économique de son troupeau est proche de 8 000 litres de lait.</p> <p>La SAU équivalente à 40 ha est répartie pour 23 ha en maïs (13 ha ensilés et 10 ha de vente), 7 ha en céréales, 3 ha en gel, 7 ha en prairies et 5 ha de ray-grass en dérobé.</p> <p>Les vaches laitières et les génisses sont logées dans un même bâtiment avec 40 logettes pour les adultes et 20 logettes de tailles différentes pour les génisses, d'une salle de traite en épi de 2*3.</p> <p>L'exploitant utilise la filière « lisier ».</p>
Environnement socio-économique	<p>Elevage situé en zone de plaine, présence de deux autres élevages laitiers sur la commune.</p> <p>Zone favorable à la culture du maïs (plaine de l'Adour).</p>

Mode d'emploi / Organisation

Moyens techniques et humains

L'éleveur a toujours pratiqué le libre service, sauf pendant 5 ans où il a utilisé une dessileuse, mais n'a pas continué avec ce matériel à cause de problèmes de distribution.

Il est donc revenu au premier système de distribution car il ne voulait pas modifier son bâtiment.

Règles de mise en œuvre

Il faut entretenir le libre service (nettoyage du front d'attaque, évacuation des refus et des moisissures, avancement régulier du fil, place suffisante par vache adulte), et surveiller le DAC (réglage, fréquentation).

Deux silos couloirs bétonnés sont présents : 1 de 135 m² (L*I : 18 m*7.5 m) et 1 de 200 m² (L*I : 25 m*8 m), soit respectivement 25 et 26 cm par vache au silo.

Un silo est rempli à la récolte de l'ensilage de maïs, l'autre est rempli en mars ou avril par de l'ensilage d'herbe.

La ration hivernale (novembre à mars) se compose essentiellement d'ensilage de maïs et de foin de luzerne à volonté.

A partir d'avril, la ration est complétée par l'ensilage de ray-grass.

Deux ou trois hectares d'orge immature sont ensilés si l'éleveur voit que la jonction entre les deux rations ne va pas s'opérer.

Le tourteau de soja, le correcteur azoté et les minéraux sont distribués par le DAC, rempli tous les 3 jours.

Les vaches laitières sont en zéro pâturage.

Le DAC peut être programmé pour ne pas donner de concentré aux vaches tarées et moins de doses au fur et à mesure de l'avancement de la lactation.

10 passages maximum au distributeur d'aliment par animal peuvent être programmés.

Un report de la ration de concentrés s'effectue sur les autres repas, quand une est ingérée partiellement (l'aliment est distribué par dose de 100 grammes).

Conditions de réussite

L'avancement du fil se fait quotidiennement ainsi que l'enlèvement des refus et le nettoyage du front d'attaque qui sont donnés aux génisses.

L'aire d'exercice, les logettes, les couloirs sont raclés tous les jours.

Les animaux doivent disposer d'une place suffisante aux silos.

Liste

Solutions/Incidences

Synthèse

Carte Midi-Pyrénées

Conséquences

Incidences zootechniques

Pour l'éleveur, ce système permet d'obtenir un très bon niveau de production : 8 000 litres de moyenne pour le troupeau de M. Cazanave.

En fin de lactation, certaines productrices sont encore à 25 litres de lait.

Les vaches ont accès au silo toute la journée.

Risques évoqués

Les problèmes d'engraissement en fin de lactation pourraient survenir.

Pour des problèmes hépatiques, l'éleveur en période estivale essaie de favoriser l'ingestion d'ensilage de ray-grass.

Les autres risques pourraient être une place aux silos insuffisante (ne pas descendre en dessous de 20 cm), pas d'enlèvement des refus et du nettoyage du front du silo.

Difficultés rencontrées

Les génisses reçoivent les refus et le nettoyage du front d'attaque à l'auge car elles n'ont pas accès aux silos par manque de commodité.

Impact sur le travail

Distribution de l'alimentation faite en 5 minutes.

Raclage effectué en 30 minutes à cause du bâtiment peu adapté (coins et recoins).

Soins aux génisses apportés en 45 minutes car les refus sont chargés dans une brouette (5 ou 6 à chaque fois).

Autres avantages

Efficacité au niveau de la production laitière.

Les animaux sont plus calmes car ils s'alimentent quand ils le souhaitent.

Système plus souple par rapport à une alimentation mécanique (pas d'investissements, d'entretien sur un tracteur et une dessileuse).

Modifications induites

En association avec ce libre service, l'éleveur applique ses propres méthodes concernant une durée de tarissement plus courte et la traite des animaux avant le vêlage.

Il a fait le choix de réduire le temps de tarissement du fait d'un bon état général en fin de lactation (malgré 8 000 litres de lait produits par vache laitière), et pour diminuer les risques de numérations cellulaires élevées sur la lactation suivante (la moyenne cellulaire de son troupeau se situe en-dessous de 100 000).

Il a aussi pris la décision de traire les vaches une semaine avant le vêlage afin de limiter les risques de mammites sur la prochaine lactation.

Les réformes sont traitées jusqu'à leur départ.

Aspects économiques

Coût de mise en oeuvre

Coût du DAC : 7 622,45 € (50 000 F)

Economie sur le coût d'une alimentation mécanisée pour ce quota de 240 000 litres de lait : 15.56 € par 1 000 litres de lait (soit 0.10 F/litre de lait pour un temps d'alimentation total de 30 minutes avec un coût horaire fixée à 15 € pour le tracteur et une dessileuse de 5 000 € amortie sur cinq ans).

Ce calcul ne prend pas en compte l'entretien, les réparations du matériel, les frais financiers dus à son achat.

De plus, l'éleveur n'a pas d'investissements sur des barrières et des cornadis et ne mobilise pas un tracteur supplémentaire.

Autres aspects

Durabilité

Monsieur Cazanave a opté pour ce système car il s'est trouvé seul sur son exploitation et n'a pas l'intention de changer son mode d'alimentation dont il est entièrement satisfait.

Cependant, le coût engendré par les nouvelles mises aux normes pourra être une limite à ce système, du fait des importantes capacités de stockage nécessaires pour récupérer tous les effluents, les eaux, et des importantes surfaces à couvrir.

Les volumes de stockage sont établis en fonction du nombre de vaches présentes, du système de logement et de la présence d'équipements d'évacuation ou de récupération des eaux de pluies.

Technicité, facilité de mise en oeuvre

Ce système demande un minimum d'attention et de technicité au niveau de l'alimentation.

L'éleveur veut acheter un grand bac mobile afin de réduire le temps passé à charger les refus d'ensilage.

Il pourrait aussi mettre en place un système de contention bloquant les vaches, afin que les génisses aient accès au front d'attaque des silos.

Pour en savoir plus ...

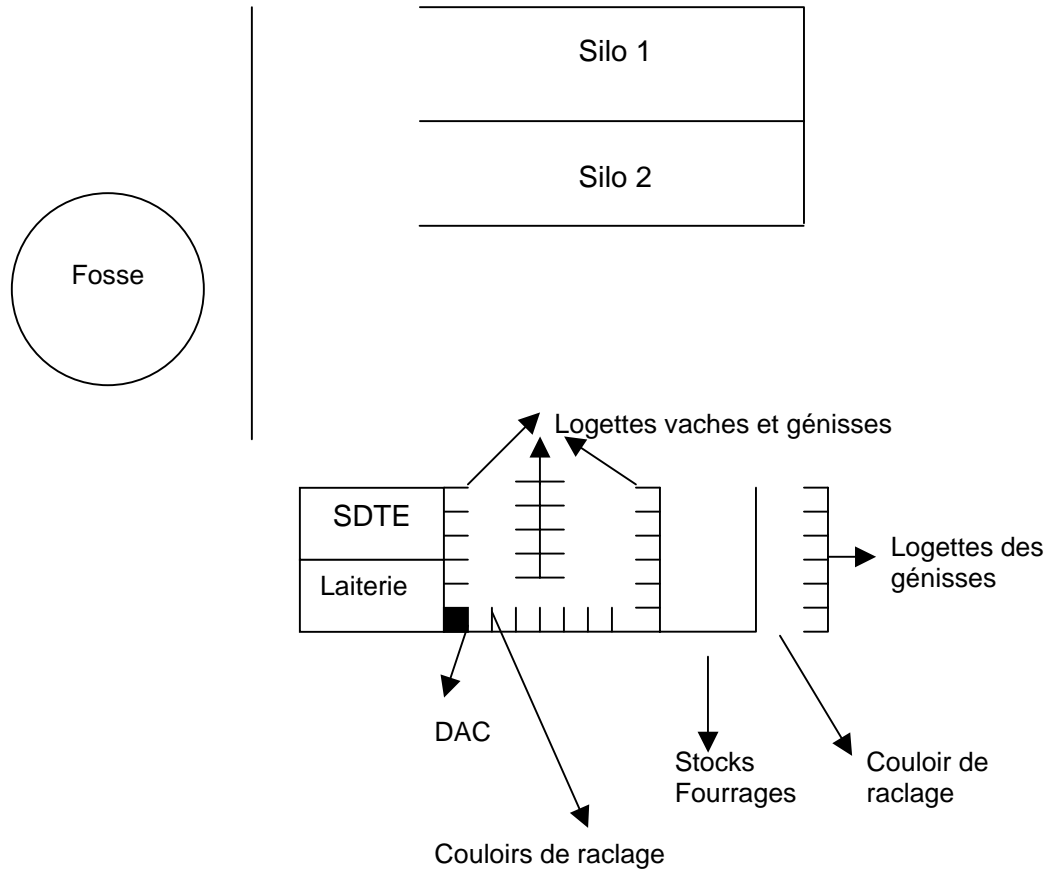
Contacts utiles

- Caroline Nollet (EDE des Hautes-Pyrénées)

Voir aussi ...

Fiches 14.32 et 14.46.

Plan de l'exploitation



Liste

Solutions/Incidences

Synthèse

Carte Midi-Pyrénées

Un robot de traite dans une grande structure

Haute-Garonne

Mise à jour 15/01/2004

Contributeurs **Claire Bourdineau** (Chambre d'Agriculture de l'Ariège)

Cadre de réalisation **Opération "Travail en exploitation laitière" Midi-Pyrénées**
Cette fiche a été réalisée avec le concours financier de l'ONILAIT.

Descriptif de la solution Réduction de la contrainte traite par la mise en place de deux robots de traite (2 bras) depuis novembre 2001.

Contexte

Systèmes d'exploitation concernés Le GAEC est constitué du regroupement de deux exploitations comptant un troupeau de 100 vaches laitières, 80 génisses laitières, 50 taurillons laitiers, d'un troupeau de 250 chèvres et 30 vaches allaitantes, 25 génisses allaitantes et 10 taurillons allaitants.

La SAU est de 200 hectares et un quota dur de 870 000 litres. Les exploitations sont situées sur deux communes et le cadre est entièrement familial.

Environnement socio-économique Le GAEC est situé dans une région à fort historique laitier mais aujourd'hui la présence d'une grande agglomération à 50 kilomètres ne présage plus d'un avenir très propice au maintien de l'élevage dans le secteur.

La salle de traite (2*8 avec décrochage) était hors d'âge et à remplacer. La traite s'effectuait à deux et durait trois heures par jour avec le nettoyage.

Liste

Solutions/Incidences

Synthèse

Carte Midi-Pyrénées

Mode d'emploi / Organisation

Moyens techniques et humains

Sur le GAEC, 8 personnes travaillent, 5 hommes et 3 femmes (épouses).

Trois personnes sont à plein temps sur l'exploitation bovin lait (un couple est présent sur le site même de l'élevage bovin) et un homme (le frère) suit le troupeau des vaches laitières.

Chaque associé a une tâche bien définie en fonction de la production concernée.

Règles de mise en œuvre

Chaque associé connaît, dans l'espèce qui le concerne, toutes les fonctions autres des associés. Le repas de midi est pris en commun tous les jours sauf le week-end pour le passage des consignes et la prise de décisions.

Un des hommes est responsable de tout ce qui concerne la maintenance du robot et les travaux généraux sur le GAEC afin d'être le plus autonome possible vis-à-vis de l'extérieur et de limiter les coûts.

Une permanence est mise en place un WE sur deux (le couple et deux neveux pour le suivant).

Une alarme par téléphone est branchée la nuit et le jour pour le suivi du troupeau : cette permanence était au début de sa mise en place, prise alternativement par le couple et les deux neveux, aujourd'hui le couple la conserve sauf le WE de non garde.

Le renouvellement des animaux est important mais cette pratique existait déjà avant la mise en place des robots.

Conditions de réussite

Le troupeau de vaches laitières a été bien avant la mise en place du robot, sélectionné sur la vitesse de traite et sur la conformation de la mamelle, il y a donc une certaine homogénéité des animaux qui a permis une meilleure adaptation à la machine.

Le renouvellement des animaux est aux environs de 40 % mais cela n'a pas été une conséquence de la mise en place du robot.

Les associés du GAEC ont tous eu une sensibilisation et une prise en main obligatoire de l'outil informatique.

Un niveau de connaissance en informatique et en mécanique est souhaitable pour limiter au maximum les interventions extérieures et être le moins possible dépendant de délais d'intervention et de maintenance qui pénalisent fortement les performances du robot. Il faut savoir « bidouiller ».

Les animaux sont 300 jours par an dans le bâtiment et ne sortent que pour la période de tarissement : but recherché, maintenir un nombre de traites par jour en moyenne de 2,9 à 3.

Liste

Solutions/Incidences

Synthèse

Carte Midi-Pyrénées

Conséquences

Incidences zootecniques

Avant le robot, le troupeau était géré en deux lots en fonction du niveau de production (un à 30 l et l'autre à 40 l) avec une ration complète : ration à l'auge.

Aujourd'hui, un seul lot est constitué avec une ration à l'auge à 27 l et un complément au DAC en fonction du niveau de production (concentré donné lors de la traite).

Un système de passage forcé à la traite a été mis en place pour accéder du couchage à l'aire d'exercice (alimentation).

Un système de détection électronique des chaleurs est mis en place.

Risques évoqués

Contrainte supplémentaire : ce passage obligé occasionne un piétinement plus important de la litière ce qui nécessite un curage hebdomadaire (avant tous les deux mois).

Non réalisation du quota et problème de santé de la mamelle.

Difficultés rencontrées

La sélection génétique n'est aujourd'hui plus axée sur la vitesse de traite en priorité, le risque cellule a été jugé trop important dans ce troupeau.

Deux vaches ont été réformées spécifiquement sur 100.

L'informatique devient un passage obligé et nécessaire pour le suivi du troupeau et la gestion des alertes donc chaque associé doit être capable de piloter un minimum l'ordinateur.

La mise en place de robot est ponctuelle et l'éleveur se sent un peu « seul » pour les coups durs.

Le niveau de compétences (pratiques) des techniciens qui suivent la mise en place et le démarrage du robot semble être un pré requis indispensable pour limiter les « accidents » de parcours.

Il n'y a pas de réel « réseau » d'éleveurs équipés de robot (à chacun sa spécificité).

Impact sur le travail

La contrainte de la traite en elle-même est supprimée ce qui permet un suivi plus pointu du troupeau.

Gain de deux heures de travail par jour sur le troupeau.

Recadrage des rôles et missions de chacun au sein du GAEC.

Autres avantages

Possibilité d'avoir des week-ends libérés et de passer le relais en cas de besoin.

Modifications induites

Entre 10 minutes et un quart d'heure par jour sont nécessaires pour le suivi des alertes, analyser rapidement les événements de la journée.

Suite à cette analyse, des interventions sont parfois nécessaires sur quelques vaches (aucune séparation automatique des animaux n'est autorisée en routine).

Les traitements sont effectués lors du passage au robot, des séparations peuvent être imposées en fonction des besoins de suivi.

Aspects économiques

Coût de mise en oeuvre

Amortissement prévu sur 10 ans (la salle de traite était de toutes façons à changer).

Maintenance des logiciels et interventions de techniciens spécialisés.

Pertes de productions et quelques soucis cellulaires (maîtrisés sur 1 an), retour à la normale, effectif au bout de deux ans, l'éleveur n'a pas assez de recul ce jour pour voir les impacts économiques réels.

Mise en place d'un pré refroidisseur pour le tank avec capacité de stockage du lait de 300 l pour prévoir le nettoyage du tank.

Sous-utilisation des deux robots : 55% de leur capacité d'utilisation mais limité par le quota.

Autres aspects

Durabilité

Le matériel va vieillir, l'entretien préventif des automates et des vérins est à prévoir et planifier.

Tous les 6 mois, des améliorations techniques sont prévues (elles sont vraiment significatives depuis deux ans aux dires de l'éleveur, elles facilitent réellement l'utilisation du robot).

Pas de retour en arrière souhaité, si c'était à refaire, ils le referaient mais si possible « pas en étant les premiers ».

Technicité, facilité de mise en oeuvre

L'éleveur doit très bien connaître son troupeau afin de se permettre un suivi « hors traite ». L'éleveur estime qu'il n'a pas perdu de son niveau de connaissance du troupeau, au contraire, il estime y consacrer plus de temps et surtout un suivi de meilleure qualité (utilisation des données et des indicateurs récupérés et traités par le logiciel).

L'éleveur ne doit pas être fermé aux nouvelles technologies et doit accepter des changements de pratiques.

Synergie possible avec...

Suivi technique du troupeau et suivi santé grâce à l'informatique.

Etude de l'utilisation d'un système d'informations électronique portatif de poche mais coût encore trop élevé pour équiper tous les intervenants du GAEC.

Pour en savoir plus ...

Contacts utiles

- Claire Bourdineau (Chambre d'Agriculture de l'Ariège)

Liste

Solutions/Incidences

Synthèse

Carte Midi-Pyrénées

Hydrocurage de l'aire d'exercice par effet chasse d'eau

Haute-Garonne

Mise à jour	15/01/2004
Contributeurs	Marcel Olivan (EDE de la Haute-Garonne)
Cadre de réalisation	Opération "Travail en exploitation laitière" Midi-Pyrénées Cette fiche a été réalisée avec le concours financier de l'ONILAIT.

Descriptif de la solution Mise en place d'un système d'hydrocurage pour le nettoyage de l'aire d'exercice.

Contexte

Systèmes d'exploitation concernés Polyculture élevage laitier avec 60 hectares de SFP, 468 000 litres de références pour 65 vaches laitières.
Cette exploitation est assez remembrée.

Environnement socio-économique Travail en CUMA avec un salarié en groupement d'employeurs.
Un projet de création d'un Gaec avec un jeune hors cadre familial et regroupement de deux Gaec laitiers est en cours de mise en place.
Cette exploitation est située dans un secteur très laitier, à côté de Saint-Gaudens (31).
Pour la fertilisation, la pratique du compostage est réalisée.

Mode d'emploi / Organisation

Moyens techniques et humains Sur cette exploitation, sont présentes 3,5 UTH (couple + associé + salarié à mi-temps).
Il n'y a pas de répartition formalisée des rôles.
L'alimentation est réalisée à l'auge avec recycleuse, sous forme d'une ration complète.
Les animaux ont accès à un peu de pâture.
La salle de traite en 2*6 récente avec décrochage.
Le bâtiment est aux normes, les animaux y sont présents toute l'année.

Règles de mise en œuvre L'aire d'exercice doit être en très bon état avec de bonnes pentes.

Conditions de réussite Une bonne disposition des fosses de récupération et de séparation des eaux usées est un préalable indispensable.
Dans cette exploitation, l'aire d'exercice est à ciel ouvert (odeur).

Liste

Solutions/Incidences

Synthèse

Carte Midi-Pyrénées

Conséquences

Incidences zotechniques

Il n'y aurait pas de problèmes d'accident avec une aire d'exercice non glissante.
Cette exploitation n'a pas rainuré l'aire d'exercice, mais le talochage est grossier.
Ce système n'amène pas ou peu de charges de fonctionnement.

Risques évoqués

Il peut y avoir quelques risques d'odeur lors de la mise en marche de la chasse d'eau.

Difficultés rencontrées

En hiver, il faudra veiller au gel (moins bonne décantation).

Impact sur le travail

Le principal impact sur le travail est la suppression des contraintes de raclage (un quart d'heure à vingt minutes par jour).

Autres avantages

Cette alternative permet de limiter les frais de mécanisation (tracteur-racléur).
Elle est aussi assez facilement adaptable avec de l'existant.
Les aires d'exercice sont de plus bien moins glissantes.

Modifications induites

La canalisation doit être placée entre la récupération et le stockage dans la réserve de l'hydrocurage.

Liste

Solutions/Incidences

Synthèse

Carte Midi-Pyrénées

Aspects économiques

Coût de mise en oeuvre

Environ 13 000 Euros pour l'hydrocurage.

Capacité du réservoir 17 m³ (cette capacité est à déterminer en fonction de la largeur de l'aire d'exercice et la hauteur utile de la vague).

Voir plan de masse en annexe.

Investissements

EAU

Réservoir 6 500 Euros

Tuyau pose comprise 2 000 Euros

Pompe de raccordement 200 Euros

FOSSE

Bateau 76 m³ déjà existante

Décanteur 5 400 Euros

Fosse de géo-membrane 600 m³ 7 700 Euros

MACONNERIE 1 600 Euros

Financement par programme pastel à 50 % pour les fosses et la maçonnerie.

(Les chiffres annoncés sont hors financement).

Autres aspects

Durabilité

Pas d'usure (sauf pompe de reprise).

Technicité, facilité de mise en oeuvre

N'importe quelle personne peut actionner l'hydrocurage.

Synergie possible avec...

Moins d'effluents à évacuer du fait du recyclage.

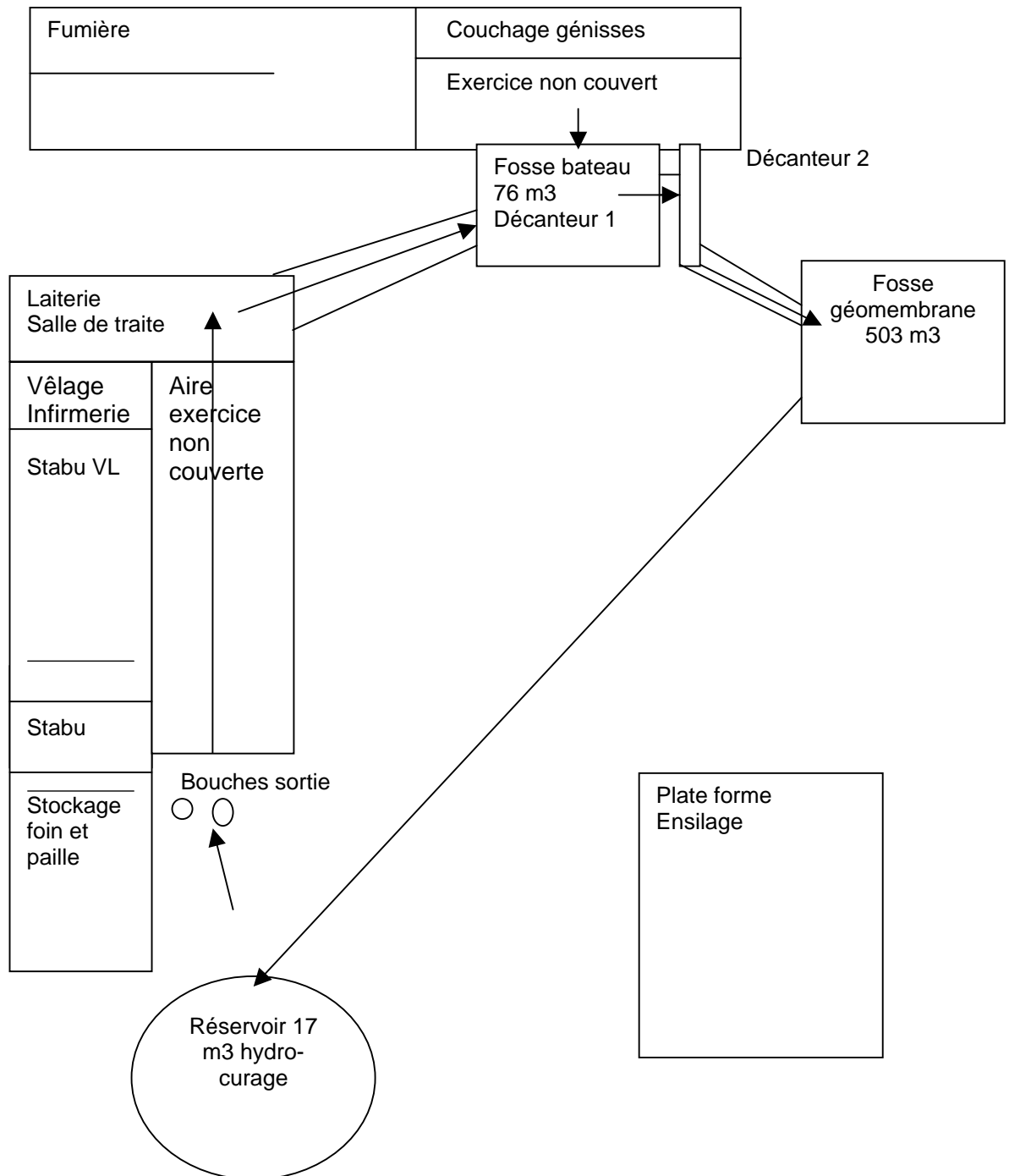
Pour en savoir plus ...

Contacts utiles

- Claire Bourdineau (EDE de la Haute-Garonne)

Voir Aussi

- Fiche 16.32.



Liste

Solutions/Incidences

Synthèse

Carte Midi-Pyrénées

L'hydrocurage et aspects de mise aux normes

Gers

Mise à jour	15/09/2005
Contributeurs	Matthieu Abella (EDE du Gers)
Cadre de réalisation	Opération "Travail en exploitation laitière" Midi Pyrénées Cette fiche a été réalisée avec le concours financier de l'ONILAIT.

Descriptif de la solution	Automatiser le raclage de l'aire d'exercice en installant un système d'hydrocurage, fonctionnant selon le principe de la chasse d'eau.
Filière support	Bovin lait
Filière concernée	Bovin lait

Contexte

Systèmes d'exploitation concernés	Cette fiche décrit la situation de 2 éleveurs spécialisés en production laitière ayant mené simultanément les démarches pour s'équiper de l'hydrocurage. Leurs profils sont assez proches : 65 vaches et 460 000 litres de quota pour l'un, 50 vaches et 360 000 litres de quota pour l'autre. Les 2 exploitations ont opté pour un mode de couchage en logettes, par contre l'aire d'exercice n'est couverte que chez le 1 ^{er} exploitant.
Environnement socio-économique	La volonté des 2 éleveurs était de mettre leurs bâtiments aux normes vis-à-vis des obligations de stockage. Ils souhaitaient également progresser sur le mode de gestion des effluents . Le raclage des couloirs de logettes produisait un fumier extrêmement mou, difficile à stocker, à manipuler, et à épandre dans de bonnes conditions agronomiques.

Mode d'emploi / Organisation

Moyens techniques et humains

Les 2 éleveurs ont été parmi les premiers dans le Sud-Ouest à s'intéresser à l'hydrocurage. Ils ont donc obtenu leurs renseignements en visitant les élevages pionniers et en s'adressant notamment à l'élevage laitier Dumaine (département du Lot & Garonne), un des concepteurs de la technique. C'est d'ailleurs ce dernier, reconverti en installateur, qui leur a vendu le matériel.

Les bâtiments existant pouvaient être équipés de l'hydrocurage **sans gros bouleversement** ni construction ; cela a été, avec l'impact sur le travail et sur la gestion des effluents un facteur déclencheur de la prise de décision.

Règles de mise en œuvre



La vague est lâchée, et emporte tout sur son passage.

Le principe :

- ◆ Une réserve d'eau (60 m³) se situe en tête du bâtiment, légèrement surélevée par rapport au niveau du sol. Cette **cuve** est équipée d'une trappe hydraulique par laquelle l'eau est lâchée 2 fois par jour afin de ruisseler sur les bétons de l'aire d'exercice et d'emporter les excréments s'y trouvant.
- ◆ L'eau est recueillie dans une **pré-fosse** (100 et 120 m³ dans ces exemples), où elle est brassée puis aspirée par une **pompe hacheuse** vers un **séparateur de phase**.



- ◆ Le séparateur écarte, grâce à son système de vis sans fin, les éléments solides vers une **fumière** (située sous le séparateur), et envoie la phase liquide dans la **fosse principale** (1200 m³ et 800 m³).
- ◆ Enfin, puisant dans cette fosse principale, une **pompe** remplit la cuve de réserve. Un nouveau lâcher peut ensuite être effectué.
- ◆ L'eau n'est pas directement renouvelée, puisque les pertes par évaporation sont minimales comparées au volume apporté par la pluie sur les aires découvertes et les fosses et par les eaux blanches (venant de la salle de traite). Ces apports permettent de surcroît de diluer l'eau, qui se charge à chaque cycle de particules (inférieures à 0.1 mm grâce à l'action du séparateur).

Le **système électrique** doit absolument être aux normes, car tous les équipements d'homogénéisation et transfert consomment beaucoup d'électricité. Une des 2 exploitations était équipée d'un compteur à 40 Ampères, trop juste selon EDF qui veut

Liste

Solutions/Incidences

Synthèse

Carte Midi-Pyrénées

leur faire installer un 50 A.

Conditions de réussite

Le système ne s'adapte pas à tous les bâtiments :

- ◆ Pour ne pas se perdre dans le milieu, l'eau doit emprunter des **couloirs étanches**, ce qui implique des logettes suffisamment surélevées (25 à 30 cm idéalement), et des bordures tout au long du parcours de l'eau ;
- ◆ La **pente** doit être suffisante (de 1.5 à 3 %) et la plus régulière possible. L'objectif est d'obtenir une vague qui déferle sur l'aire d'exercice, donc une pente trop faible doit être compensée par un volume d'eau lâchée suffisant ; il n'existe pas de recommandation sur le rapport « volume de la cuve / pente », la réflexion doit être menée au cas par cas.

Le séparateur de phase réclame un **lavage quotidien** (besoin 20 à 30 litres par lavage) pour assurer son bon fonctionnement. Il convient de prévoir un point d'eau à sa proximité, sachant qu'il est situé en hauteur. Cette opération de lavage est facilement automatisée, à l'aide d'un système de pulvérisation par exemple.

Le séparateur doit être placé suffisamment **en hauteur** par rapport à la fumière (conseillé : 3 mètres de dénivelé). On peut ainsi laisser « monter » le tas de fumier et avoir à le bouger le moins de fois possible, sachant que sa texture est très compacte et donc favorable à un stockage en tas.

Le niveau de **paillage** joue un rôle important. Un excès de paille nuit au fonctionnement du système, et en système logettes, l'idéal est de viser 0.5 kg/vache/jour, et de ne pas dépasser 1 kg.

Conséquences

Incidences zootechniques

La phase d'adaptation des animaux est extrêmement courte. Légèrement apeurées lors des tous premiers lâchers, les vaches s'habituent et affectionnent vite les bains de pieds.

Risques évoqués

L'émanation d'odeurs est un risque à citer, puisque le système brasse quotidiennement un effluent liquide. Mais cela reste très subjectif, et dépendant de la situation géographique de l'exploitation (exposition au vent, proximité du voisinage...). Les 2 exploitations n'ont pas à ce jour à se plaindre de telles nuisances.

Difficultés rencontrées

S'il ne pleut pas durant une longue période, une pellicule peut se former sur le béton et le rendre glissant. Ce désagrément disparaît à la première averse de plus de 5 mm.

Plutôt que de difficultés, les éleveurs ont à déplorer quelques incidents techniques :

- ◆ Le brasseur de la pré-fosse se coince avec des ficelles ;
- ◆ Des animaux sauvages se coincent dans la pompe hacheuse (malgré la présence de la clôture réglementaire autour des fosses) ;
- ◆ Une accumulation de paille sur le flotteur de mise en route de la pompe bloque son démarrage ;
- ◆ De la paille coince le tambour du séparateur de phase qui n'accomplit plus sa fonction (tout part alors à la fosse sans traitement).

Tout cela peut être réparé ou évité en associant **surveillance** du bon fonctionnement du dispositif et **gestion rigoureuse du paillage** (ôter les ficelles et ne pas dépasser le niveau préconisé).

Impact sur le travail

L'hydrocurage **supprime** intégralement l'**astreinte de raclage** de l'aire d'exercice, puisqu'il suffit d'appuyer sur un bouton 2 fois par jour. C'est du temps gagné (de 20 à

Liste

Solutions/Incidences

Synthèse

Carte Midi-Pyrénées

45 mn par rapport au raclage à l'aide d'un tracteur) pour mieux réaliser d'autres tâches jugées **moins ingrates et fastidieuses** et plus stratégiques comme la surveillance du troupeau.

Pas de gain de temps quotidien par rapport à un racleur automatique. Par contre, la différence est tangible pour **l'épandage des effluents** :

- ◆ On obtient beaucoup moins de fumier et il est compact et régulier. L'un des éleveurs est passé de 120 épandeurs par an à 25, l'autre de 7 à 8 par mois à 12 ou 13 dans l'année.
- ◆ Le purin peut être épandu directement au canon basse pression (dans le respect des règles environnementales) ou à la tonne à lisier.

Autres avantages

Installer le système d'hydrocurage, c'est aussi **mettre aux normes l'exploitation**, et parfois résoudre bien des difficultés d'épandage d'un effluent mi-lisier mi-fumier (voir ci-dessus). Le progrès concerne donc les bâtiments, mais aussi la gestion et la valorisation des effluents.

A noter que les eaux blanches peuvent être rejetées indifféremment dans la pré-fosse ou dans la fosse, en fonction de l'emplacement de la salle de traite.

Modifications induites

Les 2 exploitations ont eu la latitude de **disposer la fumière à leur convenance**. En effet, la seule obligation est qu'elle se trouve sous le séparateur, puisque la matière solide tombe par gravité de ce dernier sur la fumière. Les flux d'eau sont assurés par des pompes suffisamment puissantes pour placer le séparateur où on le souhaite. Seule la préfosse doit être située en bout de bâtiment, mais elle fonctionne de manière autonome (remplissage d'eau par écoulement, vidange par pompage).

Ceci permet de **repenser les circuits** des engins autour des bâtiments, et arriver notamment à éviter de faire se croiser le circuit alimentation des animaux et le circuit manipulation des effluents.

Liste

Solutions/Incidences

Synthèse

Carte Midi-Pyrénées

Aspects économiques

Coût de mise en oeuvre

Coût hors taxe pour l'exploitation 1 :

Matériel (séparateur, pompes, brasseur et armoire de contrôle) : 25 400 €

Aménagements (terrassment, fosses, électricité, maçonnerie, tubes) : 25 500 €

Total : 50 900 €

Coût hors taxe pour l'exploitation 2 :

Matériel : 24 470 €

Terrassment et démolition existant : 7 010 €

Maçonnerie (Fumière et autres bétons) : 7 010 €

Fosses : 6 120 €

Electricité et tubes tuyaux : 2 560 €

Total : 47 170 €

La **facture EDF** croît sensiblement (600 €/ an dans ce cas), et pour en limiter l'inflation, il est important de s'équiper d'un programmeur afin de faire tourner le système le plus possible en heures creuses. Il faut aussi faire en sorte de décaler la mise en route par rapport à la traite.

Autres aspects

Durabilité

Les 2 éleveurs sont pleinement satisfaits de l'hydrocurage ainsi que du séparateur de phase et comptent maintenir cette technique dans leurs exploitations.

Pour l'un des 2, la mise en oeuvre a permis la conservation des aires d'exercice découvertes. La pluie qui y tombe sert au fonctionnement du système (rôle de réapprovisionnement d'eau et de dilution).

Synergies possibles

Confier l'opération de vidange de la fosse à une entreprise permet d'entièrement automatiser ou déléguer l'activité « gestion des effluents liquides ».

Technicité, facilité de mise en oeuvre

La commande de l'hydrocurage est à la portée de tous. La plupart des dépannages et réparations, parce que bénignes, peuvent être réalisées par la plupart des éleveurs. Par contre, son installation réclame un certain savoir-faire si l'on souhaite pratiquer l'auto construction. La livraison clé en main est désormais possible, moyennant un coût plus élevé pour l'éleveur.

Pour en savoir plus ...

Contacts utiles

- M. Matthieu ABELLA (EDE du Gers – Maison de l'Élevage)

Voir aussi ...

- **Fiche 16.31.**
- D'autres systèmes de séparation liquide – solide existent, comme la presse (fonctionnement similaire à la presse à vin) par exemple.

Liste

Solutions/Incidences

Synthèse

Carte Midi-Pyrénées

L'approche ergonomique pour rendre la salle de traite plus fonctionnelle

Gers

Mise à jour 15/09/2005**Contributeurs** Matthieu Abella (EDE du Gers)**Cadre de réalisation** Opération "Travail en exploitation laitière" Midi Pyrénées
Cette fiche a été réalisée avec le concours financier de l'ONILAIT.**Descriptif de la solution** Réduire la **pénibilité** du travail de l'éleveur laitier dans sa **salle de traite**, en facilitant la **manutention** des animaux et en **rationalisant** les différentes tâches effectuées au cours de la traite.**Filière support**
Filière concernée

Contexte

Systèmes d'exploitation concernés

Le **GAEC de Las Plagnos** est une exploitation agricole à dominante laitière, dirigée par Michel et Elie Augé. Les 2 chefs d'exploitation ont embauché un salarié à temps plein, essentiellement pour les seconder lors de la traite.

L'élevage est situé à Mouchès, dans le canton de Montesquiou et dispose d'un **quota** laitier de **350 000 litres**, produit par 70 vaches. La **SAU** s'élève à **160 hectares**, répartis en 30 hectares de blé, 45 ha de tournesol, 25 ha de maïs et 60 ha de prairies et de jachères.

Environnement socio-économique

Le GAEC a traversé une phase difficile à partir de 1998, quand Michel Augé a été victime d'un accident de travail important, lors de la manipulation d'un animal.

La survie de l'exploitation était alors suspendue à une question : comment Mr Augé allait-il exercer son métier malgré le handicap hérité de l'accident. Le maintien de son activité, qui est essentiellement orientée vers la production laitière (traite et conduite du troupeau) a donc nécessité pour les 2 membres du GAEC une **réflexion** axée sur les **conditions de travail** dans la salle de traite.

Mode d'emploi / Organisation

Moyens techniques et humains

Le conseiller de secteur MSA basé dans le canton de Mirande a orienté Mr Augé vers le **service départemental de prévention de la MSA**, et vers l'**AGEFIPH** (Fonds pour l'Insertion Professionnelle des personnes Handicapées).

Le service prévention de la MSA, en collaboration avec la **Maison de l'Élevage**, est intervenu dans le cadre d'un conseil technique et ergonomique auprès du GAEC de Las Plagnos. Les agents de ces 2 organismes ont **assisté** à la **traite** et observé scrupuleusement les éleveurs. Ils ont ainsi déterminé les **marges de progrès** et les **adaptations** à mettre en œuvre, à la fois vis-à-vis des habitudes et des installations, pour rendre la salle de traite plus **fonctionnelle**.

Un rapport a été remis à l'AGEFIPH, qui a financé une partie du projet (voir la partie « coût »).

Règles de mise en œuvre

Voici les marges de progrès détectées par les agents de la MSA et de la Maison de l'Élevage et développées dans le rapport remis à l'AGEFIPH :

- **Retour des vaches de la salle de traite à la stabulation** :

Situation initiale : un seul couloir de retour, présence d'un pont en tête de fosse pour que les vaches puissent passer du quai extérieur au couloir de retour.

Gêne occasionnée : salle de traite « coupée » de la laiterie, pour accéder à la fosse les éleveurs devaient franchir le pont à l'aide de 2 escaliers de 5 marches chacun 4 à 6 fois par traite.

Amélioration : **suppression du pont par la création d'un second couloir de retour** côté extérieur.

Les gains en terme de confort de travail ont été considérables puisque la salle de traite et la laiterie sont désormais de **plain-pied**, les éleveurs n'ont plus besoin d'emprunter les escaliers pour se rendre dans la fosse (*économie de temps, moins de fatigue, protection des articulations*).

- **Quais de traite**

Situation initiale : quais de traite trop bas, tubes de contention droits, portes d'entrée et sortie du quai à commandes manuelles.

Gêne occasionnée : posture de travail non idéale pour le dos des éleveurs, mauvaise protection contre les coups de pied des animaux, ouverture et fermeture des portes difficiles.

Amélioration : **rehaussement du quai**, mise en place de tubes suspendus plus adaptés pour la contention (lices sinusoïdales), installation d'un système de **commande pneumatique pour les portes**.

Les animaux, mieux contenus grâce aux tubes coudés et donc moins sujets à donner des coups de pieds, sont à bonne hauteur pour une **posture de travail correcte** du trayeur (*protection du dos, sécurité vis-à-vis des animaux*). La hauteur à laquelle se situent les trayons est plus conforme à la grande taille de Mr Augé.

L'ouverture et la fermeture des portes du quai sont effectuées très aisément grâce à des leviers accessibles en plusieurs points de la fosse (*protection des bras, diminution du stress auditif*). Le système de commande pneumatique fonctionne grâce à son raccordement sur le circuit de vide de la machine à traire.

Les quais sont désormais accessibles par 2 escaliers métalliques équipés de 2 rampes afin de s'aider des bras pour les gravir et les descendre.

- **Soins aux jeunes génisses**

Situation initiale : malgré leur logement dans un local mitoyen à la laiterie, l'alimentation des jeunes (assurée pendant la traite) réclamait aux éleveurs de porter

des bidons de 20 litres hors du bloc de traite, puis de contourner le local en question pour accéder aux seaux.

Gêne occasionnée : porter les bidons dans des escaliers et sur une distance trop longue.

Amélioration : **ouverture d'une porte entre la laiterie et le local de logement** des génisses, réaménagement des boxes afin que les seaux soient face à cette porte, acquisition d'un **chariot** pour transporter les bidons.

La distance parcourue avec les bidons est plus raisonnable : une 10aine de mètres contre 60 auparavant (*moins d'efforts physiques, protection du dos et des bras*).

- **Autres modifications**

Aire d'attente : l'installation de **barrières** a permis de supprimer un angle mort dans lequel les dernières vaches à traire se bloquaient régulièrement. Ainsi, les éleveurs montent moins souvent sur l'aire d'attente, car l'entrée des vaches sur les quais est plus naturelle (gain de temps, moins d'efforts physiques).

Points d'eau : l'eau chaude a été amenée dans la fosse, qui a été équipée également d'un système de nettoyage à haute pression. Le lavage des quais est par ce moyen plus facile.

Passages d'homme : plusieurs **passages d'homme** ont été mis en place pour circuler entre l'aire d'attente, les couloirs de retour, la salle de traite, l'aire d'exercice.

Conditions de réussite

Il ne faut pas hésiter à **remettre en cause** les **habitudes** instituées, souvent depuis très longtemps, mais aussi à faire du confort et de la sécurité au travail des priorités stratégiques.

Les travaux engagés représentent évidemment un coût ; mais le perfectionnement d'un outil utilisé 2 fois par jour, tous les jours de l'année, promet un retour sur investissement indiscutable.

Conséquences

Incidences zootecniques

- Pendant la traite, les éleveurs disposent de plus de **souplesse** et de **temps** pour affiner le nettoyage des trayons et surveiller l'état de la mamelle, notamment grâce à l'automatisation de l'ouverture et de la fermeture des portes du quai.
- Les couloirs de retour débouchent dorénavant sur l'aire d'exercice et non plus sur l'aire de couchage. Cette dernière se détériore donc moins vite. Le couloir de retour est composé d'une partie initiale murée, puis se poursuit par des barrières mobiles, permettant aux éleveurs de bloquer les vaches à la sortie de la traite si besoin est (par exemple pour les orienter vers l'infirmerie).
- La mise en place de tubes coudés sur le quai de traite, plus adaptés à la contention des vaches, a optimisé la surface de cet espace, et autorisé l'installation d'un poste de traite supplémentaire sur chacun des 2 quais. La vitesse de traite s'en est donc vue accélérée.

Risques évoqués

Aucun.

Difficultés rencontrées

La seule difficulté rencontrée l'a été au cours des travaux, notamment de maçonnerie, qui ont obligé à condamner un quai de traite pendant que les ouvriers intervenaient sur l'autre.

Pour limiter ces difficultés, les exploitants ont engagé les travaux durant la période de tarissement (l'été), quand la salle de traite est moins sollicitée.

Impact sur le travail

- Le but principal recherché par cette modification de la salle de traite était une **réduction** de la **pénibilité** du travail. En effet, les tâches effectuées lors de la traite sont désormais moins physiques et moins stressantes.
- Un autre impact du projet sur le travail s'est traduit par un **gain de temps** de traite. Ce gain est difficile à évaluer par l'éleveur mais selon lui tangible, puisque les matinées sont moins chargées : il y a moins de distance à parcourir, moins d'escaliers à franchir, et 2 postes de traite supplémentaires.

Autres avantages

Posséder une salle de traite fonctionnelle permet aux éleveurs d'être plus « **remplaçables** ». Leur salarié et toute personne susceptible de participer à la traite bénéficient des progrès réalisés et peuvent évoluer dans un cadre respectueux du confort du travailleur.

La suppression du pont a libéré un espace non négligeable qui autorise une meilleure circulation et diminue l'impression d'enfermement dans la fosse de traite.

Une salle de traite bien équipée et confortable est un facteur favorable à l'exploitation pour supporter une éventuelle augmentation de quota, lors d'une attribution ou d'une reprise d'exploitation...

Aspects économiques

Coût de mise en oeuvre

Les travaux ont été réalisés par un maçon et un installateur de matériel de traite. Ils ont consisté à :

- **Rationaliser les opérations de traite :**
 - casser le pont permettant aux vaches traites sur le quai extérieur de rejoindre le couloir de retour,
 - couler une chape de béton afin de rehausser le quai de traite, changer les tubes de contention sur les quais, mettre en place 2 escaliers équipés de rampes pour accéder aux quais,
 - s'équiper d'un système de nettoyage haute pression,
 - installer un poste supplémentaire de traite sur chaque quai.
- **Faciliter la manipulation des animaux :**
 - installer un système de commande pneumatique d'ouverture et de fermeture des portes du quai,
 - installer des barrières dans l'aire d'attente,
 - construire un second couloir de retour,
 - installer des barrières pour orienter les vaches de ce 2nd couloir vers l'aire d'exercice,
 - installer des cornadis porte-seaux pour les veaux.

Le coût global des travaux et aménagements, intégralement réalisés par des entrepreneurs, s'élève à **18 000 €**, postes de traite et main-d'œuvre compris.

La MSA est intervenue en attribuant une aide de **1500 €** L'AGEFIPH a quant à lui accordé une subvention de **7900 €** pour soutenir le projet.

NB : il faut savoir que la MSA, comme dans ce cas, peut intervenir sur certains projets destinés à améliorer la sécurité au travail et la prévention des risques professionnels (contacter le service prévention de la MSA du département).

Autres aspects

Durabilité

Il semble important d'insister sur le fait que la salle de traite est utilisée 2 fois par jour par les éleveurs, et que des conditions de travail confortables dans ce local ont des effets favorables à moyen et long terme sur le physique et sur le moral des exploitants.

Ce type de réflexion ne doit donc pas concerner que les éleveurs connaissant des problèmes physiques. Les aspects **prévention et sécurité** doivent être pris en compte dans les projets de construction ou de rénovation des salles de traite.

Synergies possibles

Toutes les autres solutions qui ont pour finalité une réduction de la pénibilité des tâches quotidiennes accomplies par les éleveurs sont compatibles (alimentation automatique des veaux...).

Technicité, facilité de mise en oeuvre

Dans cet exemple, c'est une situation de crise qui a précipité la révision des conditions de travail à la traite, mais précisons que la réflexion peut être menée par tous les éleveurs qui souhaitent progresser dans ce domaine.

Il semble que l'intervention d'un œil extérieur (ici des techniciens de la MSA et de la Maison de l'Élevage), idéalement de **spécialistes** de la question que sont les ergonomes apporte un plus. En effet, on dit souvent qu'il est difficile d'avoir un regard avisé sur ses activités quotidiennes quand on a « la tête dans le guidon ».

Pour en savoir plus ...

Contacts utiles

- MSA 32 Service Prévention (05-42-54-04-05)
- M. Matthieu ABELLA, M. Christian SEGURA, Maison de l'Élevage